

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SG/SDP/MSIRH-Chargé de projet
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SG SG/SDP/MSIRH Mission de conception et de maintenance du SIRH (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*SG/SDP/MSIRH
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Responsable de domaine métier
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GUILBAUD, Serge - 01 58 09 39 36 serge.guilbaud@aviation-civile.gouv.fr DUPLAND, Thérèse - 01 58 09 45 11 therese.dupland@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Le chargé de projet MOA SIRH « Pilotage de l'intégration de la formation, de la GPEEC et du décisionnel (dont masse salariale et effectifs)»

Au sein du Secrétariat Général (SDP), la Mission Système d'Information des Ressources Humaines (MSIRH) est chargée, de la gestion centralisée des référentiels du SIRH, de l'assistance à l'expression des besoins des métiers des ressources humaines et du suivi, en tant que maîtrise d'ouvrage, des travaux de réalisation des nouvelles applications. La mission anime avec les directions métiers, le dialogue avec les utilisateurs du SIRH et la Direction des Systèmes d'information. Le Système d'Information des Ressources Humaines s'appuie, à titre principal, sur le progiciel de gestion intégrée HRAccess.

La DGAC lance le projet de modernisation du SIRH sur la période 2013-2017. Outre la migration vers une nouvelle version, le futur SIRH intégrera l'ensemble du périmètre de la GRH (paie, formation, GPEEC et décisionnel).

Après l'aboutissement des deux premiers axes (migration et pré liquidation de la paie), la DGAC va mettre en oeuvre la gestion de la formation et de la GPEEC et construire le reporting nécessaire au suivi de la masse salariale et des effectifs, objectif prioritaire pour l'administration. Dans cette perspective, il va être nécessaire de piloter ces projets, à partir du 2ème trimestre 2015.

Tâches :

Dans ce cadre, le chargé de projet, placé sous l'autorité du directeur de projet, chef de la MSIRH, sera principalement amené à :

- 1 - Participer à la conception générale et détaillée en relation avec l'intégrateur et les bureaux métiers
- 2 - Préparer la recette contractuelle des nouveaux modules et piloter les tests fonctionnels
- 3 - Préparer et piloter la reprise des données depuis les outils existants
- 4 - Préparer et piloter le démarrage des nouveaux modules (formation et assistance utilisateur)

En outre, il devra :

- planifier et gérer les projets et les ressources associées et rendre compte de l'avancement : organisation, coordination et suivi de la réalisation des projets de modernisation du SIRH dans les domaines qui lui sont confiés, élaboration et suivi des consommations budgétaires allouées ;
- respecter et utiliser les méthodes, normes et outils préconisés pour contrôler la mise en oeuvre de la qualité et de la sécurité ;
- organiser et conduire, en cas de besoin le recours à des prestataires : rédaction de cahiers des charges et/ou contrôle les clauses techniques essentielles à la bonne exécution de ses projets nécessitant le recours à des prestataires ;
- veiller au suivi de l'exécution des marchés passés en soutien à ses projets ;
- garantir le respect du cahier des charges, des délais et des coûts ;
- assurer les vérifications fonctionnelles des applications développées et organiser les vérifications techniques ;
- contribuer aux autres projets de la mission en particulier pour la spécification de nouvelles fonctions intégrées dans le noyau Fonction Publique d'Etat du SIRH sous HRAccess.

Par ailleurs, il contribuera et participera, à l'assistance technico fonctionnelle des utilisateurs des applications du SIRH en assurant également les missions suivantes :

- le maintien en condition des référentiels de l'application ;

- le pilotage, l'administration et le suivi des travaux ayant trait à l'outil « MANTIS » de suivi des faits techniques (qualification des anomalies et d'expression de besoin, tests de recette, passage en production) relatifs au SIRH ;
- la préparation et la rédaction des scénarii de tests, le pilotage et la coordination des campagnes de recettes avec le utilisateurs ;
- le suivi de la base documentaire SIRH dans l'outil Bravo Victor ;
- la coordination des formations continues SIRH.

Profil - Qualification :

Savoir faire :

- Travailler en équipe, rendre compte
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources et proposer des solutions
- Rédiger des fiches d'expression de besoin, des modes opératoires et des procédures.

Connaissances :

Conduite et gestion de portefeuille de projets,

Technologie de l'information et de la communication, progiciel de gestion intégrée HRaccess

Processus métiers des ressources humaines (gestion administrative et paie)

A défaut, motivation pour acquérir les compétences manquantes et suivre les actions de formation spécifiques (marchés publics, HRAccess)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/S EXPL/CTRL ASSISTANT SUBDIVISION
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/S K-S/EXPL/CTRL SNA/S - Subdivision contrôle (BLAGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-S/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GROSSI, Philippe - 05.67.22.92.22 philippe.grossi@aviation-civile.gouv.fr REITZ, David - 05.67.22.92.30 david.reitz@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	DEVARS, Paul

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Tâches :

Génériques - Assistant de Subdivision

- Suit les dossiers concernant une partie du domaine attribué à la subdivision
- Participe à des projets ou gère entièrement des projets
- Assure les interfaces entre le domaine qui lui est dévolu et les autres subdivisions, les services du centre et les autres sites/services si nécessaire
- Assiste son supérieur hiérarchique, le conseille sur ce qui touche au domaine de la subdivision
- Peut être amené à effectuer autant que de besoin l'intérim du chef de subdivision
- Peut être désigné pour participer à la permanence opérationnelle

Spécifiques

Espace/Méthodes

- Propose la mise en service opérationnelle de nouveaux systèmes ou moyens ou organisations
- Elabore les consignes d'exploitation et en assure la mise en oeuvre
- Participe à l'élaboration des lettres d'accord et en assure le suivi
- Coordonne avec les services concernés les interventions sur les moyens techniques
- Participe au traitement des dossiers environnement de la plate-forme (partie CA)
- Participe à la mise à jour du manuel d'exploitation
- Propose des avis CA sur les activités particulières
- Participe voire anime le GT Méthode Espace Procédure
- Apporte une expertise au profit des autres aérodromes du SNA
- Assure le suivi des plans d'action nationaux (EAPPRI...)

Plate-forme/Personnels Opérationnels

- Elabore les consignes d'exploitation et en assure la mise en oeuvre
- Participe à l'élaboration des lettres d'accord ou protocoles et en assure le suivi
- Coordonne avec les services concernés les interventions sur les moyens techniques
- Assure dans son domaine de compétence les relations avec les organisations participant au fonctionnement de l'aérodrome, notamment l'exploitant d'aérodrome
- Assure la gestion des opérations programmées en coordination avec le service technique

Responsabilités en matière de sécurité/qualité/sûreté/environnement :

- Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités

Sécurité - qualité - sûreté - environnement

Dans son domaine et sous l'autorité de son chef de subdivision, il s'assure que la politique du système de management intégré et les procédures sont mises en oeuvre

- Participe au suivi sécurité/qualité
- Propose et met en oeuvre les actions préventives et correctives
- S'assure de l'application des procédures d'évaluation et d'atténuation de risques
- Gère les indicateurs sécurité/qualité pertinents

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaître le domaine ATC
- Connaître la réglementation de la Circulation Aérienne
- Connaître la réglementation en matière d'exploitation aéroportuaire
- Connaître le traitement des évènements sécurité
- Pratiquer couramment l'anglais

Qualités requises :

- Montrer de la disponibilité
- Avoir le sens des relations humaines
- Savoir gérer des sollicitations fréquentes et imprévues

Formation d'intégration :

Formation prise de poste à l'encadrement

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/S SE/CTRL/EX SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/S K-S/EXPL/CTRL SNA/S - Subdivision contrôle (BLAGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*K-S/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GROSSI, Philippe - 05.67.22.92.22 philippe.grossi@aviation-civile.gouv.fr REITZ, David - 05.67.22.92.30 david.reitz@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	DIAZ, Anne-Marie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE EXPLOITATION

Sous l'autorité du Chef de la Subdivision Contrôle, assure les tâches de support qui lui sont confiées. Ces tâches concernent prioritairement et notamment l'interface avec les partenaires du SNA/S et avec les destinataires des services de la Circulation Aérienne, le suivi de salle, la gestion de la documentation opérationnelle et de l'information aéronautique, la gestion des interventions techniques ou la gestion des effectifs opérationnels.

Tâches :

Interface usagers et partenaires :

- Assiste les personnels opérationnels et usagers dans le traitement de leurs demandes
- Prépare la planification des travaux plateforme et des interventions techniques et effectue les tâches associées
- Accueille et accompagne les intervenants extérieurs sur leurs sites d'intervention
- Traite, accueille et accompagne les demandes de visites
- Transmet des demandes de NOTAM reçues par la Subdivision
- Est responsable de la mise à jour de l'Information Aéronautique et de la gestion de la documentation temporaire
- Réalise des mises à jour et des recherches SIGMA issues des demandes de ses différents interlocuteurs
- Contribue à la formation des agents de l'Etat pour l'habilitation à circuler sur l'aire de mouvement

Suivi de salle :

- Prépare et diffuse la fiche secteur
- Elabore le tableau de service des contrôleurs
- Assure des briefings aux personnels opérationnels
- Collecte les requêtes liées à l'entretien des espaces de vie et de travail des contrôleurs. Dans ces espaces, est responsable du remplacement des matériels défectueux ou manquants. Assure le suivi des actions entreprises
- Prépare les notes et consignes issues de la Subdivision ou du Service et participe à la mise à jour et au suivi du manuel d'exploitation

Profil - Qualification :

- Connaître la réglementation de la Circulation Aérienne
- Connaître les partenaires du SNA et de la DSAC
- Savoir gérer efficacement les informations à communiquer
- Maîtriser les outils de la Subdivision Contrôle

Qualités requises :

- Capacités d'écoute et qualités pédagogiques. Sens des relations humaines
- Aptitude au travail en équipe
- Esprit d'initiative, rigueur et sens de l'organisation
- Savoir rendre compte

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SE SE/INST INSTRUCTEUR REGIONAL
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/S K-S/EXPL/INST SNA/S - Subdivision instruction (BLAGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Instructeur régional*K-S/EXPL/INST
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GROSSI, Philippe - 05.67.22.92.22 philippe.grossi@aviation-civile.gouv.fr DEVARS, Paul - 05.67.22.92.91 paul.devars@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	FREZOULS, Raymond

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSTRUCTEUR REGIONAL

Tâches :

Exercice des privilèges de la licence de contrôle

- Conditions réglementaires de maintien des compétences par le suivi du programme de compétence d'unité (exercice minimal de 200 heures par an de la mention d'unité détenue, suivi de la formation continue)
- Exerce les privilèges de la mention d'instructeur (ISP) dans l'unité sur laquelle la MU est valide,
- Exerce les responsabilités d'examineur dans les organismes classés F et G selon les modalités en vigueur

Tâches pédagogiques

- Contribution à la formation théorique des contrôleurs
- Conception et mise à jour de supports de formation théorique (PFU et PCU)
- Conception et mise à jour de supports d'évaluation théorique (PFU et PCU)
- Conception et mise à jour de supports d'évaluation pratique (fiches)
- Suivi de la formation en unité des stagiaires des organismes classés F et G
- Contribution à la formation continue (MC) sur les différents sites du SNA/S
- En tant que facilitateur FH, animation des modules FH
- Contribution à la mise à jour des QCM (membre du jury local)
- Mise en place des formations spécifiques (nouveaux outils, procédures, nouvelle réglementation) sous forme de briefing ou d'action de formation plus conséquente dans les organismes classés F et G
- Travail collaboratif avec l'encadrement local des terrains pour concevoir et élaborer des supports de formation (FSI notamment)
- Utilisation des outils synthétiques pour l'entraînement dans le cadre des actions de formation, de conception et mise à jour des exercices (scénario, choix pédagogique)

Expertise

- Participation à la rédaction des dossiers d'homologation partie B pour les terrains de liste F et G
- Participation aux audits formation
- Expertise pour la relecture des PFU des terrains de liste F et G
- Participation à des séances de formation pratique (en retrait ou en tant qu'ISP)
- Participation aux commissions de formation en unité
- Expertise pour la relecture des PCU des terrains de liste F et G
- Acquisition et appropriation des évolutions en matière de réglementation
- Expertise en matière de CA pouvant être sollicitée par différents interlocuteurs
- Expertise CA pour la relecture des MANEX des terrains de liste F et G

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaître la réglementation de la circulation aérienne
- Connaître et savoir exploiter les MANEX des aérodromes
- Connaître l'utilisation du simulateur SCANRAD
- Savoir animer une action de formation

- Accompagner efficacement un agent en formation
- Savoir évaluer l'aptitude au contrôle
- Savoir réaliser et utiliser des supports techniques pédagogiques
- Savoir contrôler les connaissances
- Avoir le niveau requis en anglais
- Savoir expliquer clairement
- Détenir et maintenir une mention d'unité

Qualités requises :

- Etre pédagogue
- Savoir motiver
- Manifester une énergie communicative

Formation d'intégration :

- Expérience sur un terrain du SNA, stage d'instructeur psychopédagogique et stage pratique sous la supervision d'un autre instructeur régional
- Vérification et actualisation des besoins de formation lors de l'entretien professionnel et l'établissement du plan annuel de formation

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/S SE BRIVE CONTRÔLEUR AERODROME
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/S LFSL/CA Brive Souillac - Circulation aérienne (LES ANGLES SUR CORREZE)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur d'aérodrome*LFSL/CA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Contrôleur aérien
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GROSSI, Philippe - 05.67.22.92.22 philippe.grossi@aviation-civile.gouv.fr MALCOEFFE, Jacky - 05.55.22.59.90 jacky.malcoeffe@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	GS 32 H

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Contrôleur d'aérodrome

Tâches :

Génériques :

En temps réel,

- Est responsable du service de contrôle
- Est responsable du service d'information
- En coordination avec le chef de salle du CRNA/SO, participe au service d'alerte

Spécifiques

- Le contrôleur assure la gestion opérationnelle en temps réel des services de circulation aérienne sur les positions LOC et SOL
- Le contrôleur assure également des fonctions d'instructeur sur la position dès lors qu'il remplit les conditions
- Il assure ses fonctions sur la (les) position(s) en conformité avec la grille de tenue de poste élaborée par le Chef CA
- La description complète par position du rôle et des responsabilités du contrôleur figure au Manuel d'Exploitation de l'aérodrome

Responsabilités en matière de sécurité/qualité/sûreté/environnement :

- Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités

Sécurité - qualité - sûreté - environnement

- Notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance
- Prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX
- Maintient ses compétences et conditions d'exercice comme définis dans les textes
- Participe aux commissions locale de sécurité si nécessaire
- Informe des manques/incohérences et améliorations sur la documentation opérationnelle

Profil - Qualification :

COMPETENCES :

Conformité des compétences au PFU et PCU approuvés pour l'organisme

Techniques de base :

- Connaître l'espace aérien en charge
- Connaître la réglementation de la Circulation Aérienne
- Connaître et exploiter le MANEX ainsi que toute la documentation de référence
- Savoir intégrer les contraintes environnementales
- Accompagner efficacement un tiers en formation
- Exercer les prérogatives liées à la détention de la qualification du site
- Détenir et maintenir sa mention d'unité
- Savoir décider en temps réel
- Savoir engager la procédure adaptée à une urgence
- Pratiquer couramment l'anglais (niveau 4)

Qualités requises :

- Capacité d'analyse et de décision
- Savoir gérer son stress et être conscient de ses limites
- Concilier les contraintes et décider en temps réel
- Capacité d'anticipation et vision dans l'espace
- Être rigoureux et vigilant
- Savoir gérer des situations d'urgence

Formation d'intégration :

"Définie et suivie conformément aux exigences réglementaires en vigueur".

Vérification et actualisation des besoins de formation lors de l'entretien professionnel et de l'établissement du plan annuel de formation.

L'agent retenu, non titulaire d'une licence de contrôle, devra acquérir une licence de contrôleur stagiaire en suivant le premier stage FCTLA (4 mois à l'ENAC) qui sera programmé après la CAP. Il permettra l'acquisition des qualifications ADI et ADV ainsi que la mention linguistique de langue anglaise (niveau 4 OACI au minimum). Une pré-évaluation en début de stage aidera l'agent sur les points particuliers à éventuellement développer.

Par ailleurs, il est impératif que la fiche de candidature à un poste de Contrôleur d'Aérodrome soit accompagnée d'un certificat médical d'aptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. En cas d'absence de ce certificat, la candidature ne sera pas prise en compte.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SUD SE/ET CONCEPTEUR PROCEDURES EXPERT
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/S K-S/EXPL/ETUD SNA/S - Subdivision études environnement (BLAGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Concepteur de procédures expert*K-S/EXPL/ETUD
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Concepteur de procédures circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GROSSI, Philippe - 05.67.22.92.22 philippe.grossi@aviation-civile.gouv.fr CHEMINADE, Kévin - 05.67.22.92.80 kevin.cheminade@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GOURGUES, Sébastien

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONCEPTEUR DE PROCEDURES EXPERT

Tâches :

Génériques :

Dans son domaine et sous l'autorité de son chef de subdivision

- Assiste son supérieur hiérarchique, le conseille sur ce qui touche ses dossiers
- Suit des dossiers concernant le domaine de la subdivision
- Participe à des projets et études
- Coordonne des actions ou dossiers avec d'autres services du SNA ou d'autres organismes

Spécifiques

Espace/Procédures

En coordination avec le chef de subdivision

- Assure la réalisation d'études techniques relatives à l'établissement de procédures IFR
- Participe à la réalisation des études relatives aux vols VFR
- Participe à la réalisation d'études sur le dimensionnement des espaces aériens
- Participe à la réalisation d'études sur les flux de trafic
- Participe à la réalisation d'actions de formation ou de briefings aux contrôleurs
- Assure un soutien technique à la délivrance d'avis CA
- Participe à la gestion et à l'exploitation des obstacles
- Participe au groupe de travail national procédures (GT MO-PRO et/ou REG)

Suivi des outils

- En coordination avec la DO/SIA et l'ENAC, maintient à niveau les différents systèmes mis à sa disposition pour étudier les procédures IFR et les espaces aériens :

Gestion des mises à jour de données transmises par le SIA

Participe aux évolutions des versions des systèmes mis à disposition

Participe à la validation des versions systèmes

Responsabilités en matière de sécurité/qualité/sûreté/environnement :

- Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités.

Sécurité - qualité - sûreté - environnement

Dans son domaine et sous l'autorité de son chef de subdivision :

- Il participe au suivi sécurité/qualité
- Il participe à la mise en œuvre des actions préventives et correctives
- Il participe aux procédures d'évaluation et d'atténuation de risques
- Il participe à l'évaluation de l'impact environnemental de toute modification de procédures CA

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaître la réglementation de la Circulation Aérienne
- Connaître la réglementation pour l'établissement des procédures IFR
- Connaître la réglementation pour l'établissement des minimums opérationnels
- Savoir appliquer la réglementation au contexte

- Connaître les référentiels géodésiques
- Savoir analyser les situations et en déduire des évolutions
- Concevoir des procédures CA
- Savoir exploiter des outils numériques divers (calcul, dessin, géographiques)
- Savoir exploiter les outils bureautiques
- Réaliser des supports didactiques

Qualités requises :

- Réaliser des travaux exploitables par des tiers
- Etre rigoureux
- Etre à l'écoute des besoins d'évolutions
- Etre à l'écoute des évolutions réglementaires et techniques

Formation d'intégration :

Vérification et actualisation des besoins de formation lors de l'entretien professionnel et de l'établissement du plan annuel de formation.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SIA SPECIALISTE TECHNIQUE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SIA SIA/TEC/SYS Subdivision systèmes (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*SIA/TEC/SYS
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BONGRAIN, Michel - 05 57 92 57 10 michel.bongrain@aviation-civile.gouv.fr TROISFONTAINE, Patricia - 05 57 92 57 00 patricia.troisfontaine@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GRAIL, Jean

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

- Met en place les moyens et les procédures pour garantir les performances et la disponibilité des systèmes opérationnels (réseau AIM et notamment NOPIA, banques de données aéronautiques et applicatifs).
- Administre les systèmes d'exploitation et les serveurs des réseaux opérationnels (AIM, Gestion,...)
- Analyse l'impact pour les utilisateurs des interventions sur le système opérationnel, participe à la rédaction des MISO
- Participe à l'élaboration de la documentation technique opérationnelle.
- Assiste et dépanne les utilisateurs.
- Applique la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de la DSNA
- Participe à la mise en place et au suivi des TMA (Tierce Maintenance Applicative).
- Assure l'interface entre les utilisateurs et les maîtrises d'oeuvre (DTI, CESNAC, SSII (TMA))
- Participe à l'élaboration et à la rédaction de cahiers des charges.
- Participe à l'élaboration et à la rédaction d'EBO et FFT des systèmes.
- Supervise la gestion du parc matériel et logiciel du domaine métiers.
- Participe au choix et à la mise en place de logiciels adaptés.
- Sollicite et analyse les propositions des fournisseurs.
- Participe à la veille technologique.
- Participe aux projets du SIA

Profil - Qualification :

Connaissance d'administration système

Connaissance de la sécurité des systèmes et applications

Connaissance réseaux

Connaissance des matériels

Méthode d'analyse des dysfonctionnements

Mise en oeuvre de maintenance préventive, corrective et évolutive

Gestion de contrats de maintenance

Assistance technique et fonctionnelle aux utilisateurs

Participer à la conduite de projets

Pratique de l'anglais technique lu et parlé

Faire preuve d'investissement personnel

Intégrer et gérer efficacement les contraintes

Avoir le sens des relations humaines

Répondre à des sollicitations fréquentes

Sens de l'organisation et de la méthode

Capacité d'anticipation

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SO - INSPECTEUR DE SURVEILLANCE SURETE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/SO DS-SO/SR/SUR Division sûreté (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-SO/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GALAND, Hervé - 05 57 92 81 21 herve.galand@aviation-civile.gouv.fr MORNON, Christophe - 05 57 92 83 71 christophe.mornon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "Sûreté/SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	LOPEZ, Jean-Louis

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE en sûreté

Sous l'autorité du chef de la division sûreté participe :

- au contrôle de l'application de la réglementation relative aux mesures de sûreté et assure le suivi de la mise en conformité ;
- à l'élaboration de la réglementation locale ;
- à l'organisation, pour les aérodromes de la DSAC/SO à la coordination au niveau local avec l'autorité préfectorale et les services compétents de l'Etat et participe à la concertation des acteurs locaux ; rédige les convocations et les compte rendus des CLS/COS et Commissions sûreté ;
- à la délivrance des autorisations administratives et agréments relatifs à la sûreté ;
- à l'instruction des programmes de sûreté des opérateurs ;
- à la formulation d'avis techniques sur l'aspect sûreté des projets des exploitants d'aérodrome ;
- à la gestion, à la fabrication des titres de circulation des aérodromes ainsi que des autorisations d'accès des véhicules de la DSAC/SO ;
- à la démarche qualité ;
- à la formation des personnels en matière de sûreté
- aux enquêtes de première information en tant qu'EPI
- à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

Profil - Qualification :

- Très bonne connaissance des réglementations françaises, européennes et OACI dans le domaine de la sûreté et de leur mécanisme d'élaboration
- Connaissance du fonctionnement aéroportuaire et de ses différents acteurs
- Capacité à effectuer des déplacements fréquents sur les aéroports de la DSAC/SO
- Maîtrise de la rédaction administrative
- Goût et aptitude pour la mise en oeuvre d'une démarche qualité
- Sens de l'organisation, de la planification et de la méthode
- Goût et aptitude pour l'animation de réunions formelles et de groupes de travail
- Sens du contact, de la concertation, du dialogue et de la négociation
- Maîtrise de la langue anglaise

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SO - INSPECTEUR DE SURVEILLANCE AVIATION LEGERE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/SO DS-SO/SR/OPA/AG Subdivision aviation légère (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	2 Inspecteur de la surveillance*DS-SO/SR/OPA/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAGUEYTE, Anne - 05.57.92.82.99 anne.lagueyte@aviation-civile.gouv.fr GILLET, Thierry - 05.57.92.82.81 thierry.gillet@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	personnes remplacées : T. BLONS et P.TERRIOT

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

DSAC/SO - SR/OPA - subdivision Aviation Légère - INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

- Procède à la délivrance et au renouvellement des titres aéronautiques du personnel navigant (brevets, licences et qualifications)
- Participe au suivi et au contrôle de l'activité des aéroclubs et organismes de formation ainsi qu'aux études des demandes d'agrément des associations aéronautiques
- Assure la mise à jour du fichier informatisé du PN
- Assure le suivi et la diffusion de la réglementation du personnel navigant professionnel et privé
- Recueille les comptes rendus annuels d'activité des associations aéronautiques et suit les statistiques accidents d'aviation légère
- Participe au suivi des instructeurs et examinateurs de vol
- Participe à la préparation et à la correction des épreuves d'examens de pilotes privés ainsi qu'aux examens BIA et CAEA en liaison avec le CIRAS
- Participe à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels
- Assure les permanences EPI

Profil - Qualification :

Compétences :

- Connaître la réglementation
- Connaître la procédure de délivrance des titres aéronautiques
- Conduire les examens théoriques des élèves pilotes

Aptitudes professionnelles :

- Avoir un bon sens relationnel
- Etre pédagogue
- S'adapter à ses interlocuteurs

Expérience :

- Connaissance du milieu associatif

Formation :

- Réglementation aéronautique

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

Qualifications :

Ce poste requiert l'obtention des licences de surveillance "licences PN et organisme formation PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SO Chargé d'affaires
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/SO DS-SO/SR/SUR Division sûreté (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS-SO/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GALAND, Hervé - 05.57.92.81.21 herve.galand@aviation-civile.gouv.fr MORNON, Christophe - 05.57.92.83.71 christophe.mornon@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	BALASTEGUI, Jean-Pierre

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

Est responsable :

- du respect de la réglementation relative aux mesures de sûreté et du contrôle de son application ;
- de l'instruction des programmes de sûreté des opérateurs ;
- de la délivrance et du suivi d'agrément aux opérateurs de fret et aux entreprises de catering

Participe :

- à l'analyse des comptes-rendus des CLS
- à l'élaboration des textes réglementaires locaux
- à la coordination de l'ensemble des partenaires
- à la fourniture d'avis techniques sur les projets de réalisation des exploitants d'aérodrome
- à la fourniture d'expertise
- à la démarche qualité
- à l'élaboration, au suivi des programmes de sûreté d'aérodrome, et à leur validation
- à l'organisation des commissions de sûreté
- aux enquêtes de première information en tant qu'EPI
- à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

Profil - Qualification :

- Très bonne connaissance des réglementations françaises, européennes et OACI dans le domaine de la sûreté et de leur mécanisme d'élaboration
- Connaissance du fonctionnement aéroportuaire et de ses différents acteurs
- Capacité à effectuer des déplacements fréquents sur les aéroports de la DSAC/SO
- Maîtrise de la rédaction administrative
- Goût et aptitude pour la mise en oeuvre d'une démarche qualité
- Sens de l'organisation, de la planification et de la méthode
- Goût et aptitude pour l'animation de réunions formelles et de groupes de travail
- Sens du contact, de la concertation, du dialogue et de la négociation
- Maîtrise de la langue anglaise

Avoir suivi avec succès la formation et l'examen d'inspecteur sûreté

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/ME/Division RP SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSNA DSNA/ENV/RP Division région parisienne (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*DSNA/ENV/RP
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'évaluation environnementale des activités de navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	TRASSART, Philippe - 01 58 09 45 22 philippe.trassart@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	VIGOUROUX, Marianne

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Analyses d'impact de la circulation aérienne et traitement des courriers et interventions des élus et du public.

Tâches :

- Réalise les analyses d'impacts environnementaux de la circulation aérienne,
- Rédige les dossiers correspondants,
- Réalise la cartographie du trafic aérien en région parisienne,
- Analyse les conditions de survols des agglomérations,
- Rédige les projets de réponse aux courriers,
- Elabore les fiches techniques de demandes d'informations,
- Contribue à l'expertise technique en matière de CA dans l'analyse des cas,
- Effectue les recherches documentaires nécessaires aux études,
- Exploite les enregistrements RADAR,
- Mets en oeuvre les systèmes d'informations géographiques.

Formation d'intégration : ELVIRA, SIG ARCGIS, ACCESS, INM (logiciel numérique de bruit).

Expérience souhaitée : contrôle de la circulation aérienne.

Profil - Qualification :

- Microsoft (word, excel, power point, access),
- Outils lotus,
- SIG ArcGis,
- Elvira,
- Notion d'anglais.

- Connaissance en matière de circulation aérienne,
- Très bonnes connaissances des outils bureautiques et SIG,
- Capacité de travail en équipe,
- Bon relationnel vers le public,
- Esprit méthodique et rigoureux,
- Bonnes capacités de rédaction.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SO/SR OPA INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SO DS-SO/SR/OPA/TRA Subdivision travail aérien (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-SO/SR/OPA/TRA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PORCHERON, Patrick - 05.57.92.82.87 patrick.porcheron@aviation-civile.gouv.fr GILLET, Thierry - 05.57.92.82.81 thierry.gillet@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	ORTAIS, Martine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE à la subdivision Travail Aérien au sein de la division Opérations Aériennes

Profil - Qualification :

Mission principale

- Manifestations aériennes :

étude technique des dossiers de demande de manifestations aériennes, visites de sites, participation aux avis techniques aux préfectures

- Aéronef télépiloté :

étude des manuels d'activités particulières. Participation aux avis techniques aux Préfectures et aux autorisations particulières

- Vols à sensations :

étude des manuels d'exploitation

Participation aux activités suivantes :

- Travail aérien : étude des manuels d'activités particulières, participation aux audits d'exploitation

* délivrance des dérogations aux hauteurs de survol en et hors agglomérations

* délivrance des autorisations de travail aérien pour les sociétés et les aéronefs étrangers

- Organismes de formation DNC : délivrance et maintien de l'agrément

- Infractions aéronautiques : analyse et rédaction des procès-verbaux d'infractions aéronautiques

- aux enquêtes de première information en tant qu'EPI

- à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;

- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/RP-CRNA/NORD-AGENT BTIV
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP C-N/EXPL/CTRL/BTIV Organisme CRNA/N - SE - Entité BTIV (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Agent BTIV*C-N/EXPL/CTRL/BTIV
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MARTIN, Antoine - 01.69.57.65.50 antoine.martin@aviation-civile.gouv.fr QUEVEAU, Alain - 01.69.5766.60 alain.queveau@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	VERGE, Christophe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

AGENT BTIV

Il assure le service d'alerte au profit des usagers, assure l'information aéronautique et assure l'information de vol au profit des VFR. Il dispense une formation en temps réel à des TSEEAC en cours d'acquisition de l'habilitation CIV.

Profil - Qualification :

- . Assurer le service d'alerte au profit des usagers (suivi des vols VFR, recherche des renseignements, déclenchement des phases d'urgence) en coopération avec le Centre de Coordination et de Sauvetage
- . Exploiter la messagerie RSFTA
- . Exploiter et gérer l'information aéronautique (NOTAM)
- . Assurer l'information de vol

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE, SÛRETE / ENVIRONNEMENT:

- . Procéder à la notification d'événements
- . Prendre en compte les résultats et les préconisations issus des démarches de retour d'expérience
- . Contribuer à la protection et à la sauvegarde des personnes et des matériels
- . Participer aux commissions de sécurité
- . Participer aux audits
- . Activer les plans « situations inhabituelles » et « cendres »

OUTILS :

- . EXCEL, CIGALE, SNER, SIGMA, ODS, ARTEMIS, RADIO

COMPETENCES

Techniques de base :

- . Connaissance des services de la Navigation Aérienne française
- . Bonne connaissance de la langue anglaise parlée et écrite
- . Connaissance de la réglementation aéronautique française et OACI

Qualités requises :

- . Capacité de réaction à une situation critique
- . Communiquer efficacement
- . Se montrer disponible face à des sollicitations fréquentes des usagers
- . Grande adaptabilité à différentes tâches

FORMATION D'INTEGRATION

- . Qualification ou habilitation pour le poste
Habilitation CIV et BTIV
Gestionnaire de suivi : Chef BTIV

EXPERIENCE SOUHAITEE :

- . Connaissance du milieu aéronautique

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/RP-CRNA/NORD-SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP C-N/EXPL/CTRL Organisme CRNA/N - SE - Subdivision Contrôle (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*C-N/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MARTIN, Antoine - 01.69.57.65.50 antoine.martin@aviation-civile.gouv.fr MEYZE, Dominique - 01.69.57.66.54 dominique.meyze@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	EGOUY, Ralph

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Sous l'autorité du responsable de la cellule FMP, assure les tâches de support qui lui sont confiées, prioritairement en matière ATFCM, de gestion des effectifs opérationnels mais aussi dans le domaine de la documentation et de la statistique.

Profil - Qualification :

Sous la responsabilité du responsable de la cellule FMP, est chargé de participer aux travaux du CRNA dans les domaines suivants :

- . Mise à disposition du service de données (Plans de vols, délais, régulations),
- . Gestion et exploitation des données d'archives pour l'ATFCM, notamment :
 - Trafic et délais, données Network Manager Operations Centre (NMOC), IVAN, COURAGE
 - Ouvertures secteurs,
- . Documents statistiques journaliers hebdomadaires et mensuels,
- . Suivi du fonctionnement opérationnel des outils associés,
- . Mise à jour et gestion de la documentation opérationnelle
- . Spécifie, assure la veille technologique et contribue à la maîtrise d'oeuvre des outils d'optimisation du potentiel de contrôle
- . Participe à la gestion du personnel en salle de contrôle : tours de service, horaires, congés...

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

- . Prépare les éléments pour l'analyse des dépassements de sécurité
- . Prépare les éléments contribuant aux bilans et aux revues de processus
- . Il fournit les éléments demandés par le chef de programme SMI dans le cadre de ses fonctions.
- . Il notifie les évènements sûreté dont il a connaissance

COMPETENCES

Techniques de base :

- . Connaître le fonctionnement de la NA
- . Connaître et exploiter des procédures
- . Savoir exploiter et utiliser les outils informatiques de gestion (bureautique, statistiques et production de données)
- . Aptitude à travailler en équipe
- . Notions de programmation (ex. macro)

Qualités requises :

- . Etre clair et concis, avoir le sens des relations humaines et du travail au sein d'une équipe opérationnelle

FORMATION D'INTEGRATION :

- . Programmation (ex. VB.NET, PHP)
- . Formation MS ACCESS

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SO-MERIGNAC-Agent BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/SO K-SO/EXPL/CTRL/BRIA SNA/SO - BRIA (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	3 Agent BRIA*K-SO/EXPL/CTRL/BRIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	HIRIBARREN, Louis - 05.57.92.83.43 louis.hiribarren@aviation-civile.gouv.fr DUBOIS, Frédérique - 05.57.92.83.32 frédérique.dubois@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BRIA

- Assure la fonction d'information et d'assistance aux vols au profit de l'ensemble des usagers de leur zone de compétence
- Exploite les messages reçus relatifs aux plans de vol
- Renseigne les usagers de la zone des mesures de régulation mises en place
- Retransmet les demandes de créneaux et les révisions éventuelles
- Recueille toutes les remarques ou réclamations concernant les vols
- Participe à l'élaboration des statistiques de l'organisme
- A la responsabilité de la mise à jour des documents aéronautiques
- S'occupe du service d'alerte sur le terrain
- Participe au service d'alerte
- Participe au recueil des informations relatives aux incidents/accidents et aux échanges avec les enquêteurs de première information

Responsabilités en matière de Sécurité/qualité/sureté/environnement :

- Applique le MANEX et notamment les procédures liées au SMS qui y sont décrites
- Procède à la notification d'évènements
- Prend en compte les résultats et préconisations issus des démarches de retour d'expérience

Profil - Qualification :

- Connaître la réglementation et la documentation aéronautique
- Connaître le fonctionnement des systèmes et outils utilisés au BRIA
- Savoir gérer efficacement les informations à communiquer
- Appliquer le Manuel d'exploitation
- Pratiquer couramment l'anglais
- Faire preuve de réactivité
- Avoir l'esprit d'équipe

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SO-MERIGNAC-Adjoint au chef du BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/SO K-SO/EXPL/CTRL/BRIA SNA/SO - BRIA (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Adjoint au chef BRIA*K-SO/EXPL/CTRL/BRIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	DUBOIS, Frédérique - 05.57.92.83.32 frederique.dubois@aviation-civile.gouv.fr HIRIBARREN, Louis - 05.57.92.83.43 louis.hiribarren@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	FABRE, Yves

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ADJOINT AU CHEF BRIA

Assiste le chef du BRIA dans ses fonctions

- Seconde le chef du BRIA dans l'animation et l'encadrement des personnels du BRIA et dans la coordination du travail à effectuer
- Assure conjointement avec le chef du BRIA la formation initiale et continue des agents BRIA
- Participe à la mise à jour de l'information aéronautique
- Elabore et met à jour le manuel d'exploitation et le manuel de formation
- Est le correspondant des usagers et de l'exploitant aéroportuaire sur les aspects « Gestion Sol »
- Peut participer à différents GT
- Procède à la notification d'évènements
- Met en oeuvre les actions préventives et correctives concernant le BRIA
- Participe aux procédures de retour d'expérience de son domaine
- Participe à la mise en oeuvre de la réorganisation des BRIA

Compétences :

- Connaître la réglementation et la documentation aéronautique
- Connaître le fonctionnement des systèmes et outils utilisés par le BRIA
- Savoir gérer efficacement les informations à communiquer
- Pratiquer couramment l'anglais
- Savoir animer une équipe
- Savoir dialoguer

Qualités requises :

- Faire preuve de disponibilité face aux sollicitations fréquentes
- Faire preuve de sociabilité
- Etre pédagogue

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SSE-EXPL CHEF DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNA/SSE K-SSE/EXPL/INSC SNA/SSE - Subdivision instruction (MARIGNANE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*K-SSE/EXPL/INSC
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	01/10/15
Renseignement complémentaire :	YAGUIYAN, Marc - 04 42 31 15 21 marc.yaguiyan@aviation-civile.gouv.fr ROZALEN, Stéphane - 04 42 31 15 21 stephane.rozalen@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	YAGUIYAN, Marc

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

CHEF DE SUBDIVISION

Animer et encadrer son équipe (coordination, facilitation, planification et suivi des tâches, évaluation/notation)
Assurer les missions qui lui sont confiées avec les moyens disponibles (arbitrage et prise de décision si nécessaire)
Participer à la définition de la mise en oeuvre, sous l'autorité du chef du service exploitation, des moyens nécessaires à l'exécution de ses missions (effectifs, moyens techniques)
Identifier les objectifs et les besoins associés
Favoriser une logique de fonctionnement coopératif avec les autres subdivisions, les services du SNA-SSE et les autres sites/services si nécessaire
Rendre compte du résultat de travaux et de réunions de manière claire et concise
Assister le chef du service exploitation, le conseiller sur ce qui touche au domaine de la formation des contrôleurs
Représenter la subdivision ou le service à l'extérieur du centre dans le cadre de réunions de coordination au plan national, régional (SNA-SSE) et local
Pouvoir être amené à assurer l'intérim du chef de service exploitation
Assurer le suivi des licences de contrôle
Pouvoir être désigné pour participer à la permanence opérationnelle
Elaborer et assurer le suivi du budget de formation

Tâches :

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Au titre du management de la sécurité :

Il est membre des CLS Exploitation et participe au suivi sécurité
il met en oeuvre les actions préventives et correctives ;
il participe aux procédures de retour d'expérience ;
il élabore et assure le suivi du budget de formation des contrôleurs ;
il s'assure de la compétence des personnels affectés dans son service.

Au titre du management de la qualité :

il assure la réalisation des bilans et publications ;
il assure le suivi de la mise à jour des dossiers relatifs à la formation, aux procédures applicables au sein du SNA-SSE : homologation en tant que fournisseur de formation, formations inscrites aux PFU, PCU et PEL (PIFA) donnant lieu à un agrément ou une approbation au sein du SNA-SSE, ainsi que le suivi des licences de contrôle.

Au titre du management de la sûreté :

il notifie les événements sécurité et sûreté dont il a connaissance

Profil - Qualification :

Expertise dans le domaine circulation aérienne et connaissance de son organisation
Connaissance du système de management
Connaissance de la gestion documentaire, des audits et processus en matière de sécurité aérienne et de compatibilité environnementale
Connaître les statuts des ICNA en matière de formation
Savoir animer une action de formation
Savoir contrôler ses connaissances
Connaître les techniques pédagogiques

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SSE - EXPL ASSISTANT DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/SSE K-SSE/EXPL/INSC SNA/SSE - Subdivision instruction (MARIGNANE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-SSE/EXPL/INSC
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	YAGUIYAN, Marc - 04 42 31 16 80 marc.yaguiyan@aviation-civile.gouv.fr ROZALEN, Stéphane - 04 42 31 15 21 stephane.rozalen@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	BRUN, Karine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Assiste le chef de subdivision

Responsable du PCU -

Elaboration et mise à jour du PCU de LFML

Suivi et planification des formations inscrites au PCU

En charge des prorogations de la licence MU1, MU3, MI, ML, Examineur, CDT (inscriptions complémentaires)

Jury local (QCM)

Participation CFU et CFA

Stages de formation continue -

Création, évolution et encadrement des simulations FSIA (situations inhabituelles) sur outil SCANSIM

Organisation des stages STMC (maintien de compétences)

Animation des stages CDT et MC-CDT

Suivi des mandats d'Examineur

En charge de SCANTOWER -

Maintenance et utilisation de SCANTOWER

Spécifications et conception des objectifs de simulations, actualisation des catalogues de simulations existant sur SCANTOWER, SCANRAD et simulations combinées (pôle simulateurs).

Suivi des évolutions des espaces

Formation pratique = FTE, FSIA, FTSI, XP...

Tâches :

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;

il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX ;

il peut participer aux réunions de suivi sécurité ou aux CLS.

Profil - Qualification :

Qualités requises :

Avoir obtenu la mention d'unité du centre

Avoir une connaissance de la formation par objectif de l'ENAC ou d'un centre

Avoir des connaissances des outils bureautiques

Esprit de synthèse

Bonne connaissance des formations théorique et pratique ICNA (pédagogie par objectifs)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SIA-SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SIA SIA/EXP/BNI Subdivision bureau NOTAM international (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*SIA/EXP/BNI
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BAROU, Jean-Louis - 05 57 92 57 90 jean-louis.barou@aviation-civile;gouv.fr VARON, Jean-Michel - 05 57 92 57 50 jean-michel.varon@aviation-civile;gouv.fr
Personne remplacée :	POISSON, Christophe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

- Traite les demandes de NOTAM.
- Vérifie la complétude et la cohérence des renseignements avec l'AIP et les NOTAM déjà publiés
- Contacte l'IA si la demande ne peut être exploitée et l'assiste au besoin dans sa demande
- Adapte le texte des NOTAM afin d'harmoniser les publications
- Code l'information conformément aux standards de l'OACI et de l'OPADD
- Traduit le texte du NOTAM en anglais
- Valide l'information
- Assure la publication des NOTAM militaires en dehors des heures d'ouverture de la DIA
- Réalise les cartes AZBA en cas d'absence RAO et des deux assistants de SUB
- Peut être amené à participer aux évolutions, aux études et validation des systèmes et modes opératoires
- Assiste les usagers sur la recherche de documentation étrangère

Profil - Qualification :

Connaître le contexte organisationnel et humain
Connaître les composants techniques d'un service
Connaître les règles de fonctionnement de la circulation aérienne
Définir les services de la circulation aérienne adapté à un trafic
Connaître le rôle des acteurs de la circulation aérienne

Connaître la réglementation circulation aérienne
Connaître et exploiter le MANEX
Connaître les installations et les systèmes
Connaître les réglementations OPS

Exploiter les outils bureautiques et informatiques existants (BDA)
Aptitude à traduire des textes techniques (aéronautiques) en anglais et à converser au téléphone en anglais
Savoir travailler en équipe
Avoir le sens du relationnel
Faire preuve de rigueur et méthode

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :
- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/CE-SR/AG- INSPECTEUR SURVEILLANCE AG
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/CE DS-CE/SR/AG/AA Subdivision aéronefs et activités (COLOMBIER SAUGNIEU)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-CE/SR/AG/AA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	SOUFFLET, Carole - 04 26 72 68 80 carole.soufflet@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance "OPS/TA-AG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	MONNERAUD, Liliane

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE dans le domaine aviation générale et travail aérien, sous l'autorité du chef de subdivision Aéronefs et Activités.

Tâches :

Assure, avec l'ensemble des personnels de la subdivision, les missions suivantes :

Travail aérien - Drones

- Est le référent dans le domaine de l'exploitation des drones civils (suivi des évolutions techniques, suivi des réflexions et évolutions réglementaires françaises et européenne, suivi des société)
- Assure le suivi des dépôts de MAP et autorisations associées

Peut être amené à traiter des dossier relatifs aux :

Manifestations aériennes et autres activités récréatives et sportives

Demandes de dérogations aux règles de survol

Espaces aériens associés (analyse de sécurité, demande de NOTAMS...)

Dossiers d'identification des ULM

Inscrit son action dans le cadre de la demarche qualité de la DSAC

Missions secondaires :

Peut être associé aux groupes de travail dirigés par la DSAC/EC sur les sujets dont il a la compétence

Peut participet aux enquêtes de première information pour le compte du BEA

Est rapporteur de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

Profil - Qualification :

- Connaissance de l'aviation légère
- Connaissance de la réglementation relative au travail aérien
- Maîtrise des outils DAO (ACADEMIC)

Prestations :

Savoir faire :

- Savoir travailler en équipe
- Qualité d'ordre, de méthode et d'organisation.

RÈGLES D'AFFECTION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CDG/LB CAUTRA Spécialiste tech informatique
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPG/TECH/CAUTRA Organisme CDG-LB - ST - Subdivision CAUTRA (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste technique et informatique*LFPG/TECH/CAUTRA
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	STROPPA, Frédéric - 01 74 37 87 01 frederic.stroppa@aviation-civile.gouv.fr GUICHARD, Vincent - 01 74 37 87 30 vincent.guichard@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	TOUTOUNCHI, Yacine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE TECHNIQUE INFORMATIQUE, chargé d'assister le responsable des simulateurs dans leur maintien en conditions opérationnelles.

- Participe au suivi technique des simulateurs
- Participe aux études, expérimentations, développements et installations relatifs aux systèmes de simulation
- Participe à la création et au débogage des simulations pour tout ce qui concerne leur environnement technique
- Représente au besoin la section dans les réunions ou groupes de travail locaux ou nationaux
- Peut être amené à participer à la formation
- Participe à la rédaction et la mise à jour de la documentation

Profil - Qualification :

Compétences :

Techniques de base :

- Connaissance des systèmes et équipements de simulation utilisés à CDG
- Connaissance des rôles et influences des systèmes opérationnels
- Compétences sur les OS WINDOWS et LINUX
- Bonne connaissance des langages de programmation usuels et WEB
- Connaissance en aéronautique et exploitation de la plate-forme
- Bonnes bases réseaux

Qualités requises :

- Qualités relationnelles pour un travail en équipe
- Qualités rédactionnelles
- Disponibilité
- Esprit de synthèse
- Bonnes base en anglais

Formation d'intégration :

- Familiarisation au centre
- Formation générale sur l'ensemble des simulateurs
- Formation de type « contrôle en fréquence » d'une durée significative
- Formation sur le CAUTRA et sa périphérie
- Formation d'administrateur WINDOWS
- Formation aux logiciels utilisés dans le cadre de l'exploitation des simulateurs
- Formation sur le logiciel MAYA
- Formation php MySQL

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CDG/LB - SDI - Chef Sub Espaces procédures
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNAS/RP LFPG/DI Organisme CDG-LB - Service Desserte Infrastructure (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*LFPG/DI
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BARNOLA, Philippe - 01 74 37 85 10 philippe.barnola@aviation-civile.gouv.fr JEZEQUEL, Jean - 01 74 37 85 58 jean.jezequel@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Poste basé sur le site d'ORLY.
Remplacement :	JM LAVIGNAC

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SNAS/RP/CDG - SDI CHEF DE SUBDIVISION Espaces procédures

Tâches :

Encadre les personnels, gère et planifie les activités de la Subdivision : partage du travail et suivi des dossiers.

- Etudes et adaptation du dispositif circulation aérienne de la région parisienne.
- Etudes des procédures de départ, d'arrivée, d'attente et d'approche aux instruments.
- Elaboration des supports de l'ensemble des dossiers techniques à l'aide d'outils DAO/CAO.
- Elaboration des dossiers d'homologation des procédures de départ et d'approche aux instruments.
- Etudes relatives au respect des servitudes aéronautiques de dégagement.
- Etudes et avis techniques dans le cadre de travaux.
- Elaboration et suivi permanent d'une base de données obstacles sur et aux abords des aérodromes.
- Elaboration de l'information aéronautique temporaire et permanente des aéroports parisiens en particulier dans les domaines suivants: restrictions et modifications relatives aux travaux majeurs sur les aéroports ; modifications des trajectoires , des procédures PANS-OPS et des minima opérationnels ; manifestations aériennes ponctuelles et périodiques.
- Participation aux études relatives aux espaces aériens de la région parisienne.
- Préparation technique des dossiers espaces pour traitement en CRG.
- Participation technique à certains dossiers liés à l'environnement.
- Participation en qualité de coordonnateur technique pour les besoins des simulations temps réel.
- Participation à différents GT techniques nationaux dans le cadre du développement de critères techniques nécessaires à l'évolution des procédures, d'aspects réglementaires , de la stratégie de la mise en oeuvre de la navigation de surface (RNAV).
- Participation aux spécifications techniques nécessaires à la modélisation de simulations temps réel.

Profil - Qualification :

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

- Mise en application, dans le cadre des activités du poste, de la réglementation et des textes en vigueur;
- Est l'informateur coordonnateur de l'information aéronautique pour les SNAS/RP

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CDG/LB Agent Vigie Trafic et Sol
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPG/EXPL/SOL Organisme CDG-LB - SE - Subdivision Sol Opérations (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Agent Vigie Trafic et Sol*LFPG/EXPL/SOL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LE BRUN, Jean-Pierre - 06 64 44 03 51 jean-pierre.lebrun@aviation-civile.gouv.fr FLON, Jean-Marc - 01 74 37 86 01 jean-marc.flon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Conformité aux conclusions du GS 32 H

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT VIGIE TRAFIC ET SOL

SNA/RP Paris CDG - SE - Subdivision Sol Opérations

Sous l'autorité du chef de quart vigie trafic et sol :

- Assure l'armement des positions des Vigies Trafic ;
- Participe à la surveillance de la conformité de l'aire de manoeuvre à l'information aéronautique publiée ;
- Participe aux groupes de travail dans son domaine d'activité ;
- Participe à la rédaction et diffusion de messages liés à l'exploitation ;
- Participe au processus d'alerte déclenché par le chef de tour.

Profil - Qualification :

Techniques de base :

- Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne
- Connaissance du fonctionnement opérationnel d'un aéroport international
- Connaissance de la messagerie liée à l'exploitation
- Connaissances en micro-informatique et bureautique.
- Maîtrise de l'Anglais

Qualités requises :

- Sens de la responsabilité
- Facultés d'adaptation
- Aptitude à travailler en équipe
- Savoir rendre compte

Qualifications:

- habilitations Vigie Trafic et Sol
- permis B

Selon le profil des candidats retenus, le suivi du stage FCTLA à l'ENAC pourra être demandé

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CDG/LB Le Bourget Agent BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPB/CA/BNIA Organisme CDG-LB - CA Le Bourget - BNIA (LE BOURGET)
Fonction / Poste :	1 Agent BNIA*LFPB/CA/BNIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	RICQ, Sylvain - 01 48 62 53 00 sylvain.ricq@aviation-civile.gouv.fr FAUCHEUX, Jean-Pierre - 01 48 62 53 02 jean-pierre.facheux@aviation-civile.gouv
Remarque :	Personnes remplacées: Vincent HORY et Hervé CHARABANI.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BRIA

- Rend le service d'information aéronautique avant le vol au profit de l'ensemble des usagers de la région de service du BRIA
- Retransmet les demandes de publication d'information aéronautique temporaire pour le compte d'aérodromes de la région de service du BRIA ;
- Retransmet aux usagers les messages reçus relatifs aux plans de vol ;
- Assure la rédaction et transmission de messages RSFTA pour le compte d'organismes de la circulation aérienne de la région de service du BRIA ;
- Assure les missions propres aux BRIA de Lille et de Bâle-Mulhouse lors de la fermeture de ceux-ci ;
- Recueille sur l'aéroport du Bourget les informations relatives aux alertes ;
- Participe à la formation des agents nouvellement affectés.
- Peut être amené à effectuer des missions sur l'aire de manoeuvre au profit du service.

Dans le domaine de la gestion de la sécurité :

- il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance,
- il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX.

Profil - Qualification :

Compétences

Techniques de base :

- Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne
- Connaissance du fonctionnement opérationnel d'un aérodrome
- Connaissance des systèmes et équipements du BRIA.
- Fourniture de l'information aéronautique
- Le CAUTRA et son environnement

Qualités requises :

- Se montrer disponible face à des sollicitations fréquentes.
- Sens de la communication avec les usagers.
- Qualités d'intégration dans une équipe

Formation d'intégration :

- Stage CANARI et SSI
- Stage sûreté aéroportuaire
- Permis de circulation sur l'aire de manoeuvre

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SIA- SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SIA SIA/ETD/ETUDE Subdivision études (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation confirmé*SIA/ETD/ETUDE
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DUBET, Stéphane - 05 57 92 57 81 stephane.dubet@aviation-civile.gouv.fr SENARD, Pascal - 05 57 92 55 20 pascal.senard@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	FIGUEROA, Thibaud

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION ETUDES DEVELOPPEMENTS

Recueille les besoins (DSNA/DO, SNA, DTI/CEV, services Outre-Mer)
Planifie les campagnes de mesures d'obstacles et de points WGS-84
Participe à la rédaction des cahiers des charges et à la sélection des sociétés spécialisées
Coordonne le bon déroulement des travaux (suivi technique et calendrier)
Assure la liaison avec la Division Exploitation pour le traitement des publications
Analyse les données issues des campagnes de relevés
Contribue à la vérification et validation des données
Administre les bases de données nationales WGS-84 et Obstacles
Est le correspondant privilégié des sociétés chargées de l'acquisition des données et des utilisateurs finaux
Peut être amené à participer à des projets européens au sujet des données terrain et obstacles.

Profil - Qualification :

Connaître les techniques aéronautiques
Connaître le domaine aérodromes
Connaître les données géographiques
Connaître la réglementation
Savoir exploiter les données
Gérer les données géographiques
Connaître les produits SIG et SGBD
Connaître les produits informatiques existants
Gérer l'assistance aux utilisateurs
Autonomie
Rigueur et méthode
Esprit d'analyse pragmatique
Sens relationnel
Disponibilité (déplacements à prévoir)

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :
- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SIA- OPERATEUR EXP.IPE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SIA SIA/EXP/IPE Subdivision information permanente (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Opérateur information permanente au SIA*SIA/EXP/IPE
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VITEL, Jean-Jacques - 05 57 92 57 60 jean-jacques.vitel@aviation-civile.gouv.fr VARON, Jean-Michel - 05 57 92 57 50 jean-michel.varon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	remplacement de F. Gagnerot
Personne remplacée :	GAGNEROT, Fabien

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

OPERATEUR INFORMATION PERMANENTE SIA

Prépare les sous-dossiers de modification ou de mise à jour de l'AIP

Saisie des données dans la base de données Information Aéronautique (NOPIA)

Effectue des modifications et des créations de cartes aéronautiques des BMJ concernant la France et les DOM-TOM (PAO ou SIG)

Effectue certaines traductions de textes techniques aéronautiques en langue anglaise

Utilise un logiciel de dessin géoréférencé (SIG) pour la saisie, la mise à jour, l'extraction de données cartographiques et aéronautiques

Renseigne les fiches de mise à jour relatives aux cartes planifiées

Assure la formation des assistants nouvellement affectés.

Profil - Qualification :

Connaître la réglementation

Connaître la réglementation Circulation Aérienne

Connaître les techniques de la cartographie

Connaître l'esthétique graphique

Connaître les systèmes d'information géographique (SIG)

Connaître les techniques d'impression

Connaître les outils de la DAO (Freehand)

Connaître l'outil MSE

Connaître l'outil Pilotes

Connaître l'outil Géoconcept

Exploiter les outils bureautiques

Pratiquer l'anglais

Savoir travailler en équipe

Faire preuve de rigueur et de patience

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - ChargéAffaires
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/TA/CTCTH Subdivision chargée du CT Cies transport par hélicoptère (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS-N/SR2/TA/CTCTH
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LEVECQUE, Thomas - 01.69.57.77.20 thomas.levèque@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "OPS" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	POUVRASSEAU, Marina

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

Instruit les demandes d'autorisations administratives et assure le contrôle des prestataires et exploitants hélicoptère en priorité.

Planifie, prépare, réalise et suit les audits/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés.

Informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation).

Examine la documentation fournie par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation).

Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans la documentation fournie par le demandeur,

Propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée.

Contribue au fonctionnement local du PSE.

Contribue au fonctionnement du PPO.

Profil - Qualification :

Réglementation relative au domaine concerné.

Techniques d'inspection et d'audit.

Connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations.

Anglais écrit.

Expérience du pilotage appréciée pour les inspecteurs dans les domaines opérations/navigabilité et personnels navigants.

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions.

Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités.

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités.

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe.

Savoir rédiger des rapports.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N Chef de Subdivision
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/AEA Subdivision des aérodromes et exploitants aériens (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-N/SR2/AG/AEA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MOLINIER, Geneviève - 01.69.57.76.00 genevieve.molinier@aviation-civile.gouv.fr BOUNIOL, Franck - 01.69.57.74.50 / 74.51 franck.bouniol@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention des licences de surveillance "OPA/TA-AG" (inspecteur senior) et OPA/TPP selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	BOUNIOL, Franck

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Assurer au niveau local le suivi de la politique relative au contrôle et à la surveillance avec une équipe.

- Encadre et anime une équipe.
- Informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation).
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans la documentation fournie par le demandeur.
- Propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée.
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés (travail aérien, CTA ballons) puis rédige les rapports associés.
- émet des avis techniques pour les Préfets franciliens.
- Participe aux réunions AREX des différents aérodromes avec les usagers et les services CA.
- Participe aux réunions préparatoires et à la surveillance des manifestations aériennes de grande importance.
- Participe éventuellement au tour de service EPI pour le compte du BEA.
- Participe au PSE aviation générale.
- Participe au traitement des plaintes de riverains concernant les terrains d'aviation générale.

Profil - Qualification :

Réglementation relative au domaine concerné.

Techniques d'inspection et d'audit.

Connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations.

Anglais écrit et oral.

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de proposition.

Qualités de management et d'organisation.

Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités.

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse.

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités.

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe.

Savoir rédiger des rapports.

Connaissance du contexte aéronautique.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - Chef de subdivision
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/PN Subdivision licences PN et examens théoriques (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-N/SR2/AG/PN
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOUNIOL, Franck - 01.69.57.74.50 franck.bouniol@aviation-civile.gouv.fr LE MAGUER, Jean-Luc - 01.69.57.74.68 jean-luc.le-maguer@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/Licences PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	LE MAGUER, Jean-Luc

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Encadrement du personnel du Bureau des licences

Gestion des titres aéronautiques des navigants non professionnels et professionnels de l'aéronautique civile (vérification/délivrance/prorogation/renouvellement).

Suivre et diffuser la réglementation relative au domaine PN.

Participer à l'organisation et à la surveillance des examens théoriques privés.

Gestion des examinateurs.

Accueil du public (pilotes privés et professionnels).

Gestion des dossiers des navigants étrangers et accueil et renseignements (Europe et hors Europe).

Profil - Qualification :

réglementation relative au domaine concerné

connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations

anglais écrit

outils bureautiques

faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions,

qualités de management et d'organisation

savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

disponibilité et aptitude à travailler en équipe

savoir rédiger des rapports

Travail en équipe sur 4 jours.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR3/SUR Division sûreté (Roissy) (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaire*DS-N/SR3/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Expert technique
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BESSE, Franck - 01.74.37.70.60 CORCOS, Stéphane - 01.74.37.73.74
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR/SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	IAMANN, Véronique

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

- Informe le postulant à un agrément sur les conditions de délivrance.
- Instruit le programme de sûreté fourni par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'agrément sollicité.
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des mesures décrites dans le programme de sûreté.
- Propose la décision relative à l'agrément sollicité.
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés.
- Informe régulièrement son encadrement de l'avancement des plans de surveillance en charge.
- Participe aux missions de surveillance sur les autres acteurs autant que de besoin.
- Assure la veille réglementaire des acteurs surveillés.
- Peut, à la demande de sa hiérarchie, effectuer des études techniques ou analyses juridiques sur des dossiers complexes, en fonction de son niveau de savoir-faire.

Profil - Qualification :

Réglementation générale relative à la sûreté

Réglementation relative à la sûreté aéroportuaire notamment celle relative aux entreprises de transport aérien

Domaine réglementaire national et européen

Connaissance de l'exploitation des opérateurs surveillés

Procédures de délivrance des autorisations administratives

Anglais technique

qualités relationnelles d'écoute et de propositions

esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

disponibilité et aptitude à travailler en équipe

savoir prendre des notes

capacité à rédiger des comptes-rendus et des rapports

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-SR/AER INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR3/AER Division aéroports (Roissy) (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR3/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	AMMI, Vincent - 01.74.37.70.74 vincent.ammi@aviation-civile.gouv.fr CORCOS, Stéphane - 01.74.37.73.74 stephane.corcos@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention des licences de surveillance "AER/SSLIA -PPA-HELI" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	PAQUET, Julien

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assurer le contrôle des exploitants et prestataires d'aérodromes et instruire les homologations des pistes.

- Informe les exploitants d'aérodrome des conditions de délivrance des homologations des pistes et des certificats de sécurité aéroportuaire.
- Examine les dossiers en relation avec le maintien des conditions d'homologation des pistes,
- Prépare, réalise et suit les contrôles CHEA/TAC, sécurité de l'exploitation et SGS des aérodromes, rédige les rapports correspondants,
- Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement à la modification, à la suspension ou au retrait des certificats de sécurité aéroportuaire et des décisions d'homologation des pistes,
- procéder à des contrôles SSLIA et SLPA sur les aéroports de la DSAC/N
- assurer le suivi des plans d'action et des agréments des personnels chargés de ces missions sur les aéroports suivis par le département
- enquêteur de première information pour le BEA (EPI).

Profil - Qualification :

Maîtrise du domaine réglementaire national relatif à la sécurité aéroportuaire, notamment CHEA/TAC

Maîtrise des techniques d'inspections et d'audit

Connaissance de l'exploitation aéroportuaire

Avoir suivi avec succès les formations habilitantes

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décisions dans des délais limités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-DEL/NPC INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DEL/NPC/AT/AG Délég. Nord-Pas de Calais - Subdivision AG, aérodromes (LESQUIN CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/NPC/AT/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LOURME, Régis - 03.20.16.18.01 regis.lourme@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/LIC-PN " et "TA-AG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	STAMP, Michael

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Responsable du Bureau des Licences de Lille

Assure avec l'appui d'un adjoint d'administration qu'il encadre :

- la délivrance et le maintien de la validité des titres aéronautiques,
- l'organisation des examens théoriques,
- le suivi de la réglementation dans le domaine des licences du personnel navigant,
- l'établissement et le suivi des procès-verbaux d'infraction des personnels navigants,

Peut participer au tour de service EPI

Profil - Qualification :

- Devra posséder à terme une bonne connaissance de la réglementation AIRCREW
- Capacité à utiliser les outils informatiques
- Qualités relationnelles

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-DEL/NPC INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DEL/NPC/AT/AG Délég. Nord-Pas de Calais - Subdivision AG, aérodromes (LESQUIN CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/NPC/AT/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LOURME, Régis - 03.20.16.18.01 regis.lourme@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance " TA-AG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	LHOMME, Régine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

L'INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE est affecté dans l'équipe « Aérodrômes » implantée à Beauvais, qui a vocation à intervenir tant en Picardie qu'en Nord-Pas-de-Calais sur la surveillance des infrastructures aéronautiques (aérodrômes ouverts à la CAP, aérodrômes privés, hélistations, plateformes ULM, plateformes aérostatiques, etc..).

L'équipe aérodrôme assure, tant en Picardie qu'en Nord-Pas-de-Calais en complément des équipes localisées à Lille, et ce sous l'autorité de chaque délégué territorialement compétent :

- le traitement et le suivi de l'homologation des infrastructures ouvertes à la CAP (aérodrômes, hélistations),
- la gestion des dossiers relatifs à l'urbanisme et notamment le suivi du traitement des obstacles implantés dans les zones voisines des aérodrômes (respect des servitudes aéronautiques, application de la réglementation TAC/CHEA, balisage des obstacles...),
- le suivi de la mise à jour des conventions L6321-3 des aérodrômes ouverts à la CAP,
- le contrôle de l'information aéronautique permanente et temporaire des aérodrômes,
- une contribution au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse des incidents.

Profil - Qualification :

Réglementation relative aux infrastructures aéronautiques (TAC/CHEA) et à l'urbanisme
Techniques d'inspection et d'audit.
Utilisation des logiciels informatiques (Geoportail, GoogleEarth, Google Maps,)
Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
Savoir rédiger des rapports.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-DEL/PIC INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DEL/PIC/DIR Délégation Picardie (FOUQUENIES)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/PIC/DIR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	RIERA, Joël - 03.44.11.49.01 joel.riera@aviation-civile.gouv.fr MIARA, Pascal - 03.44.11.49.11 pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention des licences de surveillance "inspecteur AER" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	RENJARD, Hélène

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

L'INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE est affecté dans l'équipe « Aérodrômes » implantée à Beauvais, qui a vocation à intervenir tant en Picardie qu'en Nord-Pas-de-Calais sur la surveillance des infrastructures aéronautiques (aérodrômes ouverts à la CAP, aérodrômes privés, hélistations, plateformes ULM, plateformes aérostatiques, etc..).

L'équipe aérodrôme assure, tant en Picardie qu'en Nord Pas-de-Calais en complément des équipes localisées à Lille, et ce sous l'autorité de chaque délégué territorialement compétent :

- le traitement et le suivi de l'homologation des infrastructures ouvertes à la CAP (aérodrômes, hélistations),
- la gestion des dossiers relatifs à l'urbanisme et notamment le suivi du traitement des obstacles implantés dans les zones voisines des aérodrômes (respect des servitudes aéronautiques, application de la réglementation TAC/CHEA, balisage des obstacles...),
- le suivi de la mise à jour des conventions L6321-3 des aérodrômes ouverts à la CAP,
- le contrôle de l'information aéronautique permanente et temporaire des aérodrômes,
- une contribution au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse des incidents.

Profil - Qualification :

Réglementation relative aux infrastructures aéronautiques (TAC/CHEA) et à l'urbanisme
Techniques d'inspection et d'audit.

Utilisation des logiciels informatiques (Geoportail, GoogleEarth, Google Maps,)

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Savoir rédiger des rapports.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-N Chargé d'affaires
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/TA/CTCTH Subdivision chargée du CT Cies transport par hélicoptère (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS-N/SR2/TA/CTCTH
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MOLINIER, Geneviève
Remarque : Personne remplacée :	Jacqueline CASALI
Personne remplacée :	CASALI, Jacqueline

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

Instruire les demandes d'autorisations administratives et assurer le contrôle des prestataires et exploitants, Chargé du programme de mise en place des SGS chez les transporteurs aériens et participation à la politique en ce domaine.

Planifie, prépare, réalise et suit les audits/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés, informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation), examine la documentation fournie par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation), vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans la documentation fournie par le demandeur, propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée, contribue au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse des incidents. Fait partie du réseau d'expert SGS transporteurs aériens. A ce titre : - pilote le groupe de travail SGS DSAC dont le but est de définir les guides à destination des exploitants, les consignes internes DSAC et le contenu des formations internes dans ce domaine ; - participe de façon active aux formations des IOPS ; - participe aux réunions avec les exploitants dans la phase de mise en place des SGS ; - en temps que point focal SGS pour la DSAC/N fournit sur demande des RSC de la DSAC/NORD un avis concernant les documentations SGS déposées par les exploitants en complément de la revue faite par les RSC.

Profil - Qualification :

- Maîtrise souhaitée des SGS et des processus d'évaluation des risques
- Connaissance des réglementations dans le domaine concerné (OPS + SGS)

- Anglais écrit
- Techniques d'inspection et d'audit
- Expérience du pilotage appréciée pour les inspecteurs dans les domaines opérations/navigabilité et personnels navigants

- Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans les délais limités
- Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
- Savoir rédiger des rapports

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SSE-BRIA AGENT BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/SSE K-SSE/EXPL/CTRL/BRIA SNA/SSE - BRIA (MARIGNANE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Agent BRIA*K-SSE/EXPL/CTRL/BRIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	01/08/15
Renseignement complémentaire :	BERNHART, Patricia - 04 42 31 15 63 patricia.bernhart@aviation-civile.gouv.fr TURREL, Nathalie - 04 42 31 15 31 nathalie.turrel@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	HABAUZIT, Alain

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BRIA

Fourniture de l'information aéronautique et de l'assistance nécessaire à la préparation des vols,
Fourniture de l'information aéronautique et de l'assistance nécessaire aux terrains de sa zone de compétence,
Exploitation et diffusion des messages FPL et associés,
Participation au service d'alerte (déclenchement des phases d'urgence, correspondant local du BEA, interlocuteur du RPO et de l'EPI),
Recueil de toute remarque ou réclamation concernant les vols et/ou la plate-forme,
Retransmission de toute information sur les mesures ATFCM,
Participation à la mise à jour des informations aéronautiques locales,
Rédaction et transmission des demandes de NOTAM au profit du gestionnaire, du SNA, des aérodromes et délégations DSAC rattachés,
Mise à jour et exploitation de la documentation de base de la zone de responsabilité,
Participation à l'établissement des statistiques de trafic

Tâches :

Il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;
Il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX ;
Il maintient ses compétences et conditions d'exercice comme définis dans les textes ;
Il participe aux commissions locales de sécurité si nécessaire.

Profil - Qualification :

Techniques de base :

Connaître le fonctionnement d'un aéroport
Connaître et exploiter le MANEX
Connaître la réglementation de la CA
Connaître les méthodes de travail
Pratiquer l'anglais couramment

Qualités requises :

Etre apte à gérer son stress
Faire preuve de méthode et de rigueur

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/SDPS/NAE-Chargé projet pôle nav. AIS
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSNA DSNA/SDPS/NAE Pôle navigation AIS espace (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*DSNA/SDPS/NAE
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BARANES, Sophie - 01 58 09 48 12 HUERRE, Pierre-Yves - 01 58 09 49 01
Personne remplacée :	AMY, Richard

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE DE PROJET

Pôle règlementaire et suivi de la stratégie dans les domaines procédures de navigation, information aéronautique, espace aérien, au plan national et européen.

Tâches :

- Assure en tant que point focal de la PRO012, la veille règlementaire dans les domaines procédures et navigation, information aéronautique et espace aérien,
- Apporte une expertise ou un arbitrage aux entités de la DSNA (interprétation des textes),
- Suit l'évolution de la réglementation et fournit une expertise à la DTA en amont de l'élaboration des textes et lors de la consultation par la DTA sur des projets matures,
- En coordination avec les directeurs de programme , valide le plan d'action pour le déploiement des procédures de navigation, les investissements pour la navigation, la modernisation des systèmes d'information aéronautique : définition de la stratégie, établissement des priorités,
- Elabore des réponses à appel à projets européens et suit le contrat techniquement et administrativement,
- Participation aux comités de pilotage et comités de direction pour les domaines de sa responsabilité,
- Participation aux groupes de travail français et européen pour les domaines de sa responsabilité.

Profil - Qualification :

- connaissance de la RNAV, procédures, AIS,
 - connaissance de l'espace aérien (organisation/gestion) et de la circulation aérienne,
 - connaissance de la réglementation aérienne (RDA, SCA, RCA3, RCA4),
 - anglais.
-
- esprit d'analyse et de synthèse,
 - goût pour la coordination interne et externe.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/SUR/SSI - Adjoint au chef de pôle
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/SUR/SSI Pôle sécurité des systèmes d'information (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Adjoint au chef de pôle*DS/SUR/SSI
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	ALLAIN, Thierry - 01 58 09 37 22 CHARPENTIER, Daniel - 01 69 57 48 30
Personne remplacée :	RUIZ, Dominique

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ADJOINT AU CHEF DE POLE

Contrôle de la sécurité des systèmes d'information de la DGAC

Tâches :

Suivre les actions de contrôle et synthétiser les résultats.

Participer au développement de la politique de sécurité des systèmes d'information de gestion.

Piloter le sous processus S6-SPI.

Contrôler la mise en oeuvre des dispositions du processus S6.

Assurer l'intérim du chef de pôle en son absence.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Systemes de management de la qualité

Gestion budgétaire et contractuelle

Connaissances informatiques étendues

Sécurité des systèmes d'information

Savoirs agir :

Mise en oeuvre des dispositions qualité

Conseil dans le domaine de la SSI

Management d'une activité de support.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/SUR/SSI Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/SUR/SSI Pôle sécurité des systèmes d'information (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/SUR/SSI
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	CHARPENTIER, Daniel - 01 69 57 48 30 daniel.charpentier@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SSI" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	JEAN-PIERRE, Stéphanie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Expertise concernant la sécurisation des réseaux informatiques

Tâches :

Assurer, dans le cadre de la procédure S6-P5, la veille technologique concernant les technologies réseau.

Conduire les études relatives aux problématiques réseau.

Assurer le support des actions de contrôle relatives à la sécurité des réseaux.

Définir les remèdes aux menaces et les procédures de détection d'intrusion.

Analyser les alertes

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

Connaissances informatiques générales

Connaissance des technologies et architecture réseau (WAN LAN)

Connaissances avancées du système d'exploitation Linux

Maîtrise du pare-feu, analyse des flux

Sécurité des systèmes d'information

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-SR/AEA INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/AEA Subdivision des aérodromes et exploitants aériens (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR2/AG/AEA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOUNIOL, Franck - 01 69 57 74 50/51 franck.bouniol@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "OPA-NAV, TA-AG", "AER-AER-INSP" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	MAZENS, Fabrice

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

- Instruit les demandes d'autorisations administratives et assurer le contrôle des prestataires et exploitants et en particulier
- Participe au plan de suivi des aérodromes en Ile de France,
- Instruit les demandes relatives aux axes de vol permanent,
- Assure la gestion des dossiers aéromodélisme, activités treuillées.
- participe à l'établissement des consignes particulières pour les aérodromes d'Ile de France
- Traite les demandes de création de plates-formes ULM et aérostations
- Prépare les dossiers IDF en vue des CCRAGALS.

Pour les plateformes ULM, aérostations, activités aéromodélisme et activités treuillées :
informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation),
examine la documentation fournie par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation),
vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans la documentation fournie par le demandeur, participe en support pour les aérodromes aux contrôles/inspections auprès des organismes surveillés, émet des avis techniques destinés aux Préfets, assure les enquêtes de première information (EPI pour le BEA) contribue au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse des incidents. Utilisateur désigné de l'entité pour GEOACADEMIC.

Profil - Qualification :

Réglementation relative au domaine concerné

Techniques d'inspection et d'audit

Connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations

Anglais écrit

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions,
Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

Faire preuve d'autonomie

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/SUR/MET Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/SUR/MET Pôle méthodes (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/SUR/MET
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VERNHES, Cécile - 01 58 09 44 85 cecile.vernhes@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	DEBONS, Anne-Marie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Participe à l'élaboration du contenu des formations des personnes effectuant des contrôles de sûreté et à l'organisation de la certification des formateurs sûreté et des agents de sûreté.

Participe à l'élaboration des méthodes, procédures et outils nécessaires au contrôle qualité de la sûreté.

Tâches :

Participe à la définition, à l'élaboration et à la validation du contenu des formations des personnes effectuant des contrôles de sûreté, lorsque ce contenu est défini par la DGAC.

Participe à l'organisation de la certification des formateurs sûreté (définition des modalités, surveillance du respect de ces modalités, mise à jour de la base de données de questions, organisation des sessions de certification, diffusion des résultats).

Participe à l'organisation de la certification des agents de sûreté (définition des modalités, surveillance du respect de ces modalités, mise à jour de la base de données de questions, organisation des sessions de certification, diffusion des résultats, contrôle de l'évaluation des agents sur le poste de travail).

Participe à la surveillance des organismes de formation (approbation des contenus de cours, etc).

Contribue à l'actualisation et la pertinence des outils et méthodes nécessaires aux missions de surveillance des organismes de formation et des formations en interne.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

- Connaissance de la réglementation sûreté française et internationale
- Connaissance de la méthodologie normalisée de la surveillance de la qualité de la sûreté
- Connaissance de l'exploitation des opérateurs soumis à des obligations de sûreté
- Connaissance de l'organisation des services de l'aviation civile et des Organisations internationales
- Anglais

Savoirs agir

- Sens des relations humaines
- Qualités d'organisation, de rigueur et de discrétion
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Bonne connaissance des outils bureautiques (excel, word,...)

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Expert confirmé
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/ATM/ECS/M Environnement du contrôleur et simulation (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/ATM/ECS/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Spécialiste du système d'assistance automatisé au contrôle de la circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	RICCI, Stéphane - 05 62 14 50 80 stephane.ricci@aviation-civile.gouv.fr TAHMASSEBI-ZADEH, Sophie - 05 62 14 57 19 sophie.tahmassebi@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LARGE, François

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT CONFIRME sur Visus du contrôleur

Le pôle Environnement du Contrôleur et Simulations (ECS) est chargé de l'acquisition et de la réalisation des systèmes de visualisation sur les positions de contrôle (ODS / Irma2000), du serveur ERATO (SE), du serveur air pour les applications data link (SA), de simulateurs d'entraînement (ELECTRA - simulateur en-route déployé dans les 5 CRNA, à l'ENAC et à CDG, SCANSIM - simulateur Tour/Approche, déployé sur 20 sites dont Orly et SIMULOC - simulateur aéroport déployé à CDG) et d'un environnement de simulation d'étude modulaire.

Le pôle participe également à la définition du futur système de contrôle aérien : 4-Flight, assure la responsabilité de la conduite de la vérification d'aptitude de la VOPS du système 4-Flight et fournit PURPLES-4SIM, élément majeur du futur simulateur d'entraînement de 4-Flight.

Tâches :

A la prise de fonction, le Titulaire sera intégré à l'équipe de maîtrise d'ouvrage gérant les systèmes de visualisation du contrôleur développés par des industriels. Il contribuera aux activités classiques de maîtrise d'ouvrage associée à un produit CAUTRA (spécification, suivi de réalisation, validation) tel que ODS mais sera également amené à contribuer aux activités que mène le pôle sur le système 4-Flight et notamment la nouvelle visu du contrôleur.

Profil - Qualification :

- Capacité à travailler en équipe, à piloter des activités et à s'organiser.
- Aptitude aux activités de maîtrise d'ouvrage associées au développement de système informatique; goût pour la technique et les études.
- Sens des contacts avec les industriels, les utilisateurs opérationnels et les exploitants.
- Marchés publics
- Connaissance du milieu opérationnel.
- Qualités rédactionnelles.
- Qualités relationnelles.
- Anglais souhaité

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/CE/LFLS-Contrôleur d'aérodrome
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/CE LFLS/CA Grenoble Isère - Circulation aérienne (BREZINS)
Fonction / Poste :	2 Contrôleur d'aérodrome*LFLS/CA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Contrôleur aérien
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOISSIN-LELEU, Christine - 04 85 88 08 80 christine.boissin-leleu@aviation-civile.gouv.fr BARRAU, André - 04 82 90 92 50 andre.barrau@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	GS 32H

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Profil - Qualification :

CONTROLEUR D'AERODROME

L'affectation sur ce poste nécessite l'exercice des qualifications licence suivantes : ADV- ADI - APP - APS. Les agents retenus devront suivre, impérativement AVANT la date de leur affectation, le stage transfo leur permettant de rafraîchir leurs connaissances sur ces qualifications licence, s'ils ne les ont pas exercées depuis 4 ans.

Nota : les agents n'ayant pas pu exercer une ou des qualifications nécessaires, faute de les avoir obtenues, devront suivre une formation adaptée.

L'agent retenu, non titulaire d'une licence de contrôle, devra acquérir une licence de contrôleur stagiaire en suivant le premier stage FCTLA (4 mois à l'ENAC) qui sera programmé après la CAP. Il permettra l'acquisition des qualifications ADI et ADV ainsi que la mention linguistique de langue anglaise (niveau 4 OACI au minimum). Une pré-évaluation en début de stage aidera l'agent sur les points particuliers à éventuellement développer.

Par ailleurs, il est impératif que la fiche de candidature à un poste de Contrôleur d'Aérodrome soit accompagnée d'un certificat médical d'aptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. En cas d'absence de ce certificat, la candidature ne sera pas prise en compte.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/CE-LFMH-Contrôleur d'aérodrome
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/CE LFMH/CA Saint Etienne Bouthéon - Circulation aérienne (ST ETIENNE)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur d'aérodrome*LFMH/CA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Contrôleur aérien
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	ACTIS-DOUET, Marie-Paule - 04 77 36 09 93 marie-paule.actis-douet@aviation-civile.gouv.fr BARRAU, André - 04 72 22 56 03 andre.barrau@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	GS 32H

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONTROLEUR D'AERODROME

SNA/CE SAINT ETIENNE BOUTHEON - Circulation Aérienne

Profil - Qualification :

REMARQUES : L'agent retenu, non titulaire d'une licence de contrôle, devra acquérir une licence de contrôleur stagiaire en suivant le premier stage FCTLA (4 mois à l'ENAC) qui sera programmé après la CAP. Il permettra l'acquisition des qualifications ADI et ADV ainsi que la mention linguistique de langue anglaise (niveau 4 OACI au minimum). Une pré-évaluation en début de stage aidera l'agent sur les points particuliers à éventuellement développer.

Par ailleurs, il est impératif que la fiche de candidature à un poste de Contrôleur d'Aérodrome soit accompagnée d'un certificat médical d'aptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. En cas d'absence de ce certificat, la candidature ne sera pas prise en compte.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-SR/AEA INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/AEA Subdivision des aérodromes et exploitants aériens (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR2/AG/AEA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BOUNIOL, Franck - 01 69 57 74 50
Personne remplacée :	RONTARD, Françoise

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

- Instruit les demandes d'autorisations administratives et assurer le contrôle des prestataires et exploitants et en particulier
- Instruit les réclamations des riverains concernant les nuisances en liaison avec les SNA-RP et SNA-N
- Participe à la préparation des CCE et CSC
- Participe à l'élaboration et à la rédaction des arrêtés de police des terrains d'aviation générale (G1, G2, G3) en lien avec les exploitants et les préfetures concernés
- Traitement des demandes d'activités récréatives temporaires (lâchers de ballon, de lanterne, feux d'artifice, faisceaux laser)

Profil - Qualification :

Réglementation relative aux domaines concernés

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions,
Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

Faire preuve de diplomatie,
Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST-SR-ANA-AP Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/ANA/AP Subdivision aéroports (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-O/SR/ANA/AP
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	EUDOT, Alain - 02.98.32.02.63 alain.eudot@aviation-civile.gouv.fr SIMON, Alain - 02.98.32.02.61 alain.simon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	" Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER/SSLIA-SPPA" et "AER/CHEA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012."
Personne remplacée :	MALHERBE, Elise

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Participe aux actions de surveillance des exploitants aéroportuaires certifiés et non certifiés

Tâches :

- Participe aux actions de surveillance des exploitants aéroportuaires certifiés et non certifiés dans les domaines SSLIA et prévention du péril animalier ainsi que dans le domaine CHEA/TAC
- Réalise des contrôles/audit dans ces domaines
- Possibilité d'être auditeur national (sous réserve de formation)

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Réglementation aéroportuaire :

- CHEA/TAC
- Prévention du péril animalier
- Service de secours et de lutte contre les incendies d'aéronef
- Techniques d'inspections et d'audits

Savoir faire :

- Capacité d'initiative
- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude à la rédaction (rapports, courriers...)
- Esprit d'analyse

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-CHEF DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/FOR Subdivision de la formation aéronautique et infractions (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-N/SR2/AG/FOR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOUNIOL, Franck - 01 69 57 74 50
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance " PN Formation" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	LUNEAU, Michèle

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Encadre et anime une équipe.

Informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation),

Examine la documentation fournie par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation),

Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans la documentation fournie par le demandeur,

Propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée,

Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés et rédige les rapports associés,

Assure la gestion des EPI et la gestion des pilotes inspecteurs,

Assure le suivi de la formation aéronautique dans les écoles et organismes de formation,

Assure le suivi des incidents/accidents d'aviation générale en Ile de France,

Supervise la gestion des incidents dans le domaine concerné (note de service 141 D du 23/10/09)

Correspondant MCT PN (licences et formations aéronautiques).

Méthodologie avec DSAC/Ec (PN).Règlement européen 1178/2011 (AIRCREW) : Participation à la mise en oeuvre.

Analyse et diffuse les informations.

Profil - Qualification :

réglementation relative au domaine concerné

techniques d'inspection et d'audit

connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations

anglais écrit

notions de droit et de comptabilité

faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

qualités de management et d'organisation

savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse,

aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

disponibilité et aptitude à travailler en équipe

savoir rédiger des rapports

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST-SR/ANA-Sub Aéroports-Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/ANA/AP Subdivision aéroports (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-O/SR/ANA/AP
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	EUDOT, Alain - 02.98.32.02.63 alain.eudot@aviation-civile.gouv.fr SIMON, Alain - 02.98.32.02.61 alain.simon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	" Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER/CHEA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012."
Personne remplacée :	VAUDRY, Miguel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure des missions de surveillance dans le cadre de l'homologation des pistes et de la certification des exploitants d'aérodrome

Tâches :

- Participe aux actions de surveillance des exploitants aéroportuaires dans le domaine CHEA-TAC
- Réalise des contrôles/audits dans ce domaine
- Participe au suivi de la réalisation des plans d'actions correctives des exploitants d'aérodrome
- Participe à l'analyse de dossiers dans le domaine de l'homologation et de la certification
- Possibilité d'être auditeur national en certification aéroportuaire selon les modalités de la licence d'inspecteur de surveillance

Profil - Qualification :

Règlementation aéroportuaire :

- conditions d'homologation et d'exploitation des aérodromes CHEA/TAC
- certification aéroportuaire
- système de gestion de la sécurité

Techniques d'inspections et d'audits

Maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, gestion de base de données)

Règlementation aéroportuaire :

Savoir faire

- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude à la rédaction (rapports, courriers)
- Esprit d'analyse
- Capacité d'initiative

Expérience souhaitée :

Acquis professionnels : activité précédente dans le domaine de l'homologation ou formation récente

Conditions particulières d'exercice : déplacements interrégionaux fréquents

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - Chef de subdivision
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/SUR/FF Subdivision frêt et formation (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-N/SR2/SUR/FF
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	COMMARMOND, Bruno - 01 69 57 74 08 RAULET, Isabelle - 01 69 57 75 59
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance " Sûreté /inspecteur " selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	RAULET, Isabelle

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Assure la surveillance des prestataires intervenant dans le transport aérien et opérant plus particulièrement dans le fret (agents habilités et chargeurs connus, fournisseurs habilités d'approvisionnements de bord) et dans la formation sûreté.

Anime et encadre l'équipe de la subdivision (3 TSEEAC).

Coordonne les actions de surveillance avec les partenaires (GTA et Douanes) et y participe en fonction du plan de surveillance élaboré par la DSAC/SUR.

Planifie prépare, réalise et suit par ailleurs des inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports.

Accompagne la prise de décision relative à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait d'autorisations administratives (certification, habilitation, agrément, approbation,...).

Assure le contrôle qualité au sein de la subdivision.

Participe à des réunions et GT concernant le fret et la formation sûreté.

Profil - Qualification :

Maîtrise du domaine réglementaire national et international

Maîtrise des procédures de délivrance des autorisations administratives

Connaissance de l'exploitation des opérateurs surveillés

Maîtrise des techniques d'inspection et/ou d'audit

esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilité

disponibilité et aptitude à travailler en équipe

savoir rédiger des comptes-rendus et des rapports

faire preuve de qualité relationnelle

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-INSTRUCTEUR TSEEAC
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	ENAC ENAC/ER/ATM/FPC/IP Subdivision Ingénierie Pédagogique (TOULOUSE CEDEX 4)
Fonction / Poste :	2 Instructeur (ENAC)*ENAC/ER/ATM/FPC/IP
Filière / Métier :	Formation aéronautique Enseignant - instructeur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GONZALEZ, Frédéric-Jacques - 05.62.17.46.41 frederic.gonzalez@enac.fr PREVOT, Roxane - 05.62.17.46.74
Remarque :	Mise en place du maintien de compétences des instructeurs TSEEAC

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSTRUCTEUR TSEEAC (DER/ATM/FP/IP)

L'intéressé conçoit, élabore et transmet des savoirs théoriques et pratiques aéronautiques.
Met en oeuvre des équipements réels ou simulés et outils d'instruction pour transmettre le savoir pratique.

Met en oeuvre des modalités d'évaluation.

Participe aux études et recherches.

Réalise des expertises en coopération internationale.

Suit, conseille et oriente des étudiants et stagiaires.

Assure une veille réglementaire du domaine.

Est instructeur Formation Pratique au Contrôle aux TSA et TSEEAC à la subdivision Ingénierie Pédagogique du département ATM.

Est le correspondant pour le pôle de formation TSA de l'un des degrés de formation pratique.

Dispense des cours et TD dans les domaines des Télécommunications Aéronautiques, Information Aéronautique ou SAR, auprès des TSA et TSEEAC.

Travaille en collaboration avec les professeurs référents des enseignements Télécoms, et Information Aéronautique et SAR.

L'intéressé sera amené à participer dans son domaine de compétence à d'autres formations ou études impliquant une pratique du contrôle ou des connaissances dans son domaine d'expertise.

Peut être amené à participer au développement de certains supports de formation pratique ou enseignements généraux.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra être amené à assurer des missions d'expertise et des actions de formation à l'étranger.

Profil - Qualification :

Connaissances :

Obligatoire : Licence de contrôle et mention d'unité et mention instructeur sur position valides.

Le maintien de la mention d'unité pourra se faire par un retour sur le terrain d'origine (si situé en métropole).

- Savoir théorique lié à la spécialité,
- Pratique professionnelle dans la spécialité enseignée,
- Maîtriser les techniques psychopédagogiques de base,
- Connaître les cursus de formation et leurs objectifs,
- Connaître les techniques d'aide à l'enseignement,
- Pratique de la langue anglaise (OACI).

Savoir-faire / savoir être :

- Intégrer son travail au sein d'une équipe,
- Intégrer ses activités au plan international,
- S'adapter aux rapides évolutions réglementaires et techniques,
- Aptitude et goût pour l'enseignement en français et en anglais, sens du contact humain et du travail d'équipe,
- Rigueur, capacité d'initiative et de participation.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - Inspecteur surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AER Division aéroports (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR2/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VILLARET, Didier - 01 69 57 76 30 didier.villaret@aviation-civile.gouv.fr MOLINIER, Geneviève - 01 69 57 76 00 genevieve.molinier@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert la licence de surveillance "aérodromes/ hélistations, CHEA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	BELSON, Lélita

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assurer le contrôle des exploitants et prestataires d'aérodrome et instruire les homologations des pistes.

Examine les dossiers en relation avec le maintien des conditions d'homologation des pistes, Prépare, réalise et suit les contrôles CHEA/TAC des aérodromes, les contrôles des hélistations et rédige les rapports correspondants,

Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait des décisions d'homologation des pistes,

Contribue au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse des incidents.

Profil - Qualification :

Domaine réglementaire national relatif à la sécurité aéroportuaire, notamment CHEA/TAC et hélistations

Techniques d'inspection et d'audit

Exploitation aéroportuaire

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

Savoir gérer les situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/Division SURETE Chef de division
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/SUR Division sûreté (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Chef de division*DS-O/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	FARCY, Anne - 02.98.32.02.03 anne.farcy@aviation-civile.gouv.fr GARRIGUES, Yves - 02.98.32.02.07 yves.garrigues@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	DANTZER, Frédéric

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE DIVISION

Anime et encadre les activités de la division
Anime les activités sûreté de la DSAC Ouest
Correspondant interrégional sûreté

Tâches :

Encadrement des personnels de la division et coordination des tâches dans le domaine sûreté
Actions de surveillance :

- Contrôle de l'application des mesures de sûreté en liaison avec les autres services de l'Etat et participation au fonctionnement des commissions sûreté
- Participation aux actions de surveillance (inspections et audits nationaux)
- Analyse des programmes de sûreté établis par les exploitants d'aérodrome, les entreprises de transport aérien et les personnes morales autorisées à occuper ou utiliser une partie de zone réservée-Instruction et délivrance des agréments d'établissement connu, d'agent habilité et de chargeur connu, et de conventionnement d'organismes de formation

Domaine régalien :

- Coordination des mesures de sûreté avec les partenaires concernés au sein des comités locaux de sûreté
- Elaboration et mise à jour des textes réglementaires locaux tels que les arrêtés de police et les programmes de sûreté aéroportuaire
- Analyse préalable des travaux d'infrastructures aéroportuaires susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif de sûreté
- Réception, analyse et diffusion des instructions relatives aux différents plans de défense

Etablissement et validation de la redevance sécurité/sûreté

- Suivi et validation des questionnaires relatifs à la taxe d'aéroport

Est responsable de la collecte des indicateurs du suivi de son activité

Contribue à la gestion des incidents notifiés par les opérateurs

Dans le cadre de la démarche qualité, est le référent du processus R7 : certifier et surveiller les acteurs dans le domaine de la sûreté et contrôler la sécurité des SI

Participe à la permanence de direction de la DSAC Ouest

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques

Maîtrise de la réglementation sûreté

Maîtrise des techniques d'audits et inspections dans le domaine de la sûreté

Bonne connaissance de l'anglais technique écrit et parlé

Connaissance des modes d'exploitation des opérateurs

Savoir faire

Sens des responsabilités

Savoir gérer des priorités

Aptitude à rendre compte

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Qualité de management et d'organisation
Capacité de travail en équipe
Aptitude pour communiquer efficacement par oral et par écrit
Aptitude à gérer des conflits et à la prise de décision sur les plans techniques et humains
Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
Qualité relationnelle d'écoute et de propositions
Aptitude à assurer l'intérim de son supérieur

Expérience souhaitée :

Emploi type de deuxième segment de carrière
Certification inspecteur de surveillance sûreté
Certification auditeur de sûreté souhaitée

Conditions particulières d'exercice :

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes
Respect de la confidentialité de certaines informations
Etre disponible en cas de crise

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - Spécialiste régalien
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/RDD/DD Subdivision développement durable (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste régalien*DS-N/SR2/RDD/DD
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'instruction des autorisations administratives de l'Aviation Civile
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	EL MAARI, Michel - 01 69 57 77 40 michel.el-maari@aviation-civile.gouv.fr FAVAREL, Eric - 01 69 57 77 41 eric.favarel@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE REGALIEN

le titulaire est chargé d'
assurer en binôme le fonctionnement de la cellule en charge du traitement des dossiers
« obstacles »
répondre aux demandes des maires et porteurs de projets sur la compatibilité des obstacles projetés
(provisaires ou définitifs) avec la sécurité de la navigation aérienne,
donner des avis dans le cadre de la révision des PLU,
répondre aux consultations ANFR,
organiser ou participer à des réunions mettant en présence les acteurs autour d'un projet afin de
motiver l'avis rendu

Profil - Qualification :

Connaissances de base sur les métiers de la DGAC (NA, TA, DD...)

procédures administratives de consultation des services de l'Etat,

Logiciels spécifiques (dessin et géographique)

Logiciels bureautiques

Sens de l'analyse de dossiers complexes

Qualités rédactionnelles

Aptitude au contact avec d'autres entités (réunions)

Sens de l'organisation (suivi des dossiers)

Disponibilité

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;

- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N - inspecteur surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR3/AER Division aéroports (Roissy) (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR3/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	CORCOS, Stéphane - 01 69 57 73 74 stephane.corcos@avation-civile.gouv.fr NICOLAS, Ivan-David - 01 69 57 70 82
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "inspecteur /Licences PN "selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	BECOUR, David

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assurer la délivrance, prorogation et renouvellement de titres aéronautiques
Informers les organismes de formation et les pilotes sur les réglementations en vigueur,
Assure la délivrance, la prorogation, le renouvellement des titres aéronautiques (qualifications de type ou de classe, licences étrangères, instructeurs),
Procède à l'apposition d'autorisations additionnelles (qualification montagne...)
Procède à l'apposition de nouvelles compétences (langue anglaise.)
Convertir les licences type arrêté 1981 au format FCL,
Assurer une coordination avec les organismes de formation se référant à Roissy pour les questions relatives aux licences;
Participation à la coordination avec DSAC-NORD (Athis-Mons, Beauvais et Lille) et DSAC/PN.
Elaboration de statistiques à titre de compte rendu d'activités

Profil - Qualification :

Maîtrise du domaine réglementaire national et international relatif aux titres aéronautiques (FCL 1, FCL 2, FCL 4..)

Faire preuve de qualités relationnelles d'écoute et de propositions,

Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Bon contact avec le public indispensable

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-N/SR3/SUR INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR3/SUR Division sûreté (Roissy) (ROISSY CHARLES DE GAULLE C)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur débutant de surveillance*DS-N/SR3/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BESSE, Franck - 01 74 37 70 60 franck.besse@aviation-civile.gouv.fr CORCOS, Stéphane - 01 74 37 73 74 stephane.corcos@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance " Sûreté / inspecteur" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	DEPART, Amélie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Dans le domaine de la sûreté, instruire les demandes d'autorisations administratives et en assurer la surveillance continue,

Participer aux missions de surveillance locale,

Assurer le secrétariat de la commission sûreté en alternance.

informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'agrément sollicité,

instruit le programme de sûreté fourni par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'agrément sollicité,

vérifie sur site la mise en oeuvre des mesures décrites dans le programme de sûreté,

propose la décision relative à l'agrément sollicité,

planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés,

informe régulièrement son encadrement de l'avancement du plan de surveillance concerné,

participe aux missions de surveillance sur les autres acteurs autant que de besoin,

assure en alternance, le secrétariat de la commission de sûreté.

Profil - Qualification :

Maitrise de la réglementation relative au domaine concerné

Maitrise des techniques d'inspection et/ou d'audit

Connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations

Anglais écrit

Expérience du pilotage appréciée pour les inspecteurs dans les domaines opérations/navigabilité et personnels navigants

Avoir suivi avec succès la formation et l'examen d'inspecteur s'il existe dans le domaine concerné.

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans les délais limités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;

- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/SUR subdi sûreté inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/SUR/SUR Subdivision sûreté (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-O/SR/SUR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VIENNOT, Myriam - 02.98.32.85.71 myriam.viennot@aviation-civile.gouv.fr DANTZER, Frédéric - 02.98.32.02.68 frederic.dantzer@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	" Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR/SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012."
Personne remplacée :	VIENNOT, Myriam

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure le contrôle des prestataires et exploitants dans le domaine de la sûreté et participe aux audits de sûreté.

Tâches :

Actions de surveillance :

- Prépare et réalise les audits dans le domaine de la sûreté, rédige les rapports associés;
- Examine les programmes de sûreté pour la délivrance et le renouvellement des agréments et approbations;
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans les programmes de sûreté et rédige les rapports associés;
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés;
- Participe au suivi des plans d'actions correctives;
- Rôle d'expertise auprès des différents acteurs intervenant dans la sûreté du transport aérien.

Domaine régalién :

- Assiste le chef de division dans la coordination des mesures de sûreté avec les partenaires concernés au sein des comités locaux de sûreté;
- Participe à l'élaboration et mise à jour des textes règlementaires locaux tels que les arrêtés de police et les programmes de sûreté aéroportuaire;
- Participe à l'analyse préalable des travaux d'infrastructures aéroportuaires susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif de sûreté;
- Instruit les demandes de titres d'accès.

Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC.

Contribue à la gestion des incidents notifiés par les opérateurs.

Assiste le chef de division dans l'établissement et la validation de la redevance sécurité/sûreté et pour la campagne taxe d'aéroport.

Contribue au traitement des manquements à la sûreté et à la gestion des commissions sûreté.

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Maîtrise de la réglementation sûreté

Maîtrise des techniques d'audits et d'inspections

Bonne connaissance de l'anglais technique écrit et parlé

Connaissance des modes d'exploitation des opérateurs

Savoir faire :

Faire preuve de qualité d'écoute et être force de propositions

Savoir gérer des situations conflictuelles et savoir prendre des décisions

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Expérience souhaitée :

Certification inspecteur de surveillance sûreté. Certification auditeur de sûreté souhaitée.

Conditions particulières d'exercice :

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes.

Respect de la confidentialité de certaines informations.

Etre disponible en cas de crise

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/SUR Subdi Sûreté inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/SUR/SUR Subdivision sûreté (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-O/SR/SUR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VIENNOT, Myriam - 02.98.32.85.71 myriam.viennot@aviation-civile.gouv.fr DANTZER, Frédéric - 02.98.32.02.68 frederic.dantzer@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	" Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR/SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012."
Personne remplacée :	GROUSSARD, Mickaël

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure le contrôle des prestataires et exploitants dans le domaine de la sûreté et participe aux audits de sûreté.

Tâches :

Actions de surveillance :

- Prépare et réalise les audits dans le domaine de la sûreté, rédige les rapports associés;
- Examine les programmes de sûreté pour la délivrance et le renouvellement des agréments et approbations;
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans les programmes de sûreté et rédige les rapports associés;
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés;
- Participe au suivi des plans d'actions correctives;
- Rôle d'expertise auprès des différents acteurs intervenant dans la sûreté du transport aérien.

Domaine régalién :

- Assiste le chef de division dans la coordination des mesures de sûreté avec les partenaires concernés au sein des comités locaux de sûreté;
- Participe à l'élaboration et mise à jour des textes règlementaires locaux tels que les arrêtés de police et les programmes de sûreté aéroportuaire;
- Participe à l'analyse préalable des travaux d'infrastructures aéroportuaires susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif de sûreté;
- Instruit les demandes de titres d'accès.

Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC.

Contribue à la gestion des incidents notifiés par les opérateurs.

Assiste le chef de division dans l'établissement et la validation de la redevance sécurité/sûreté et pour la campagne taxe d'aéroport.

Contribue au traitement des manquements à la sûreté et à la gestion des commissions sûreté.

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Maîtrise de la réglementation sûreté

Maîtrise des techniques d'audits et d'inspections

Bonne connaissance de l'anglais technique écrit et parlé

Connaissance des modes d'exploitation des opérateurs

Savoir faire :

Faire preuve de qualité d'écoute et être force de propositions

Savoir gérer des situations conflictuelles et savoir prendre des décisions

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Expérience souhaitée :

Certification inspecteur de surveillance sûreté. Certification auditeur de sûreté souhaitée.

Conditions particulières d'exercice :

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes.

Respect de la confidentialité de certaines informations.

Etre disponible en cas de crise

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/O/PDL/Sub AéroDDeveDurabSûre Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DEL/PDL/ADDS Délég. Pays de Loire - Subdivision aérodromes, DD, sûreté (BOUGUENNAIS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/PDL/ADDS
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DELHAYE, Vincent - 02.28.00.24.70 vincent.delhay@aviation-civile.gouv.fr SIEBERT, Emmanuel - 02.28.00.24.61 emmanuel.siebert@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance "SUR-SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure le contrôle des prestataires et exploitants dans le domaine de la sûreté et participer aux audits de sûreté

Tâches :

Actions de surveillance :

- Prépare et réalise les audits dans le domaine de la sûreté, rédige les rapports associés
- Examine les programmes de sûreté dans le cadre de la délivrance et du renouvellement des agréments et approbations
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans les programmes de sûreté et rédige les rapports associés
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés
- Participe au suivi des plans d'actions correctives
- Rôle d'expertise auprès des différents acteurs intervenant dans la sûreté du transport aérien
- Peut participer aux audits nationaux

Domaine régalién :

- Participe à la coordination des mesures de sûreté avec les partenaires concernés au sein des comités locaux de sûreté
- Participe à l'élaboration et mise à jour des textes réglementaires locaux tels que les arrêtés de police et les programmes de sûreté aéroportuaire
- Participe à l'analyse préalable des travaux d'infrastructures aéroportuaires susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif de sûreté
- Instruit les demandes de titres d'accès
- Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Maîtrise de la réglementation sûreté

Maîtrise des techniques d'audits et inspections dans le domaine de la sûreté

Bonne connaissance de l'anglais technique écrit et parlé

Connaissance des modes d'exploitation des opérateurs

Savoirs faire :

Faire preuve de qualité d'écoute et être force de propositions

Savoir gérer des situations conflictuelles et savoir prendre des décisions

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Expérience souhaitée :

Certification inspecteur de surveillance sûreté

Certification auditeur de sûreté souhaitée

Conditions particulières d'exercice :

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes

Respect de la confidentialité de certaines informations
Etre disponible en cas de crise

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/O/PDL/Sub AéroDDeveDurabSûre Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DEL/PDL/ADDS Délég. Pays de Loire - Subdivision aérodromes, DD, sûreté (BOUGUENNAIS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/PDL/ADDS
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DELHAYE, Vincent - 02.28.00.24.70 vincent.delhay@aviation-civile.gouv.fr SIEBERT, Emmanuel - 02.28.00.24.61 emmanuel.siebert@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaines "AER-CHEA/TAC" et "AER-HELI" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	CHUINE, David

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Suivi de l'homologation des aérodromes placés sous la surveillance de la Délégation Pays de la Loire

Tâches :

- Participe aux actions de surveillance des exploitants aéroportuaires dans le domaine CHEA-TAC
- Réalise des contrôles/audit dans ce domaine
- participe au suivi de la réalisation des plans d'actions correctives des exploitants d'aérodrome
- Participe à l'analyse de dossiers dans le domaine de l'homologation et de la certification
- Participe à la surveillance des hélistations
- Possibilité d'être auditeur national en certification aéroportuaire

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques

Règlementation aéroportuaire :

- conditions d'homologation et d'exploitation des aérodromes CHEA/TAC
- certification aéroportuaire
- système de gestion de la sécurité

Techniques d'inspections et d'audits

Maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, gestion de base de données)

Savoirs faire

- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude à la rédaction (rapports, courriers)
- Esprit d'analyse
- Capacité d'initiative
- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
- Capacité de travail en équipe

Expérience souhaitée :

Acquis professionnels

Activité précédente dans le domaine de l'homologation ou formation récente

Conditions particulières d'exercice :

Déplacements régionaux fréquents

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-DEL/PIC INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DEL/PIC/DIR Délégation Picardie (FOUQUENIES)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/PIC/DIR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	RIERA, Joël - 03 44 11 49 01 joel.riera@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance " PN /LIC-PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	DIDIER, Philippe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Instruire les demandes d'autorisations administratives dans le domaine des licences des personnels navigants et des organismes de formation.

Gère les examens aéronautiques organisés sur Beauvais.

- informe les postulants sur les conditions de délivrance des licences, qualifications et agréments,
- examine la documentation fournie par le demandeur,
- délivre les titres aéronautiques,
- vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures en ce qui concerne les organismes de formation et propose la décision d'agrément.

Profil - Qualification :

Réglementation relative au PN

Techniques d'inspection

Connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation

Anglais écrit

Expérience du pilotage apprécié

- faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décisions dans des délais limités
- esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- disponibilité et aptitude à travailler en équipe
- savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/RDD SPECIALISTE REGALIEN
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/RDD/MRE Mission régulation économique (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste régalien*DS-O/SR/RDD/MRE
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé d'études économiques
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOURGEOIS, Franck - 02.98.32.02.66 franck.bourgeois@aviation-civile.gouv.fr PAYN, Sylvie - 02.98.32.02.52 sylvie.payn@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	TRELLU, Jacques

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE REGALIEN

Réaliser et/ou participer au suivi juridique et économique des aéroports et compagnies aériennes

Tâches :

- participe au suivi économique des transporteurs aériens, et des assistants en escale sous compétence DSAC/O
- suit les statistiques de transport aérien sur les aérodromes de la DSAC/O, notamment les liaisons sous OSP
- participe au suivi des aides aux liaisons aériennes et au suivi des « lignes directrices »
- rédige des pré-projets de PV de service fait pour les lignes sous OSP
- alimente la base de données ECCAIRS pour ce qui concerne les incidents liés à l'assistance en escale

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

- Connaître les réglementations des aérodromes
- Connaître les infrastructures aéronautiques
- Analyser et contrôler une comptabilité (publique et/ou privée)
- Maîtriser les différents modes de gestion des aérodromes

Savoirs faire :

- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité d'écoute (intervenants extérieurs) et réactivité
- Maîtriser les outils informatiques, tant en rédaction qu'en calcul
- Aptitude à la rédaction et aux calculs financiers et statistiques
- Faire preuve de méthode
- Aptitude au travail en réseau

Expérience souhaitée :

- Connaissance du milieu des gestionnaires /exploitants aéroportuaires et des intervenants extérieurs à la DGAC ou motivation pour acquérir les connaissances nécessaires
- Expérience souhaitée dans les domaines économique, financier et comptable.

REGLES D'AFFECTION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA/SO - Assistant Sub Etudes
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	CRNA/SO C-SO/EXPL/ETUD Subdivision études (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*C-SO/EXPL/ETUD
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	KUHN, Maryse - 0556556210 CHF SCE EXPLOIT maryse.kuhn@aviation-civile.gouv.fr DESREUMAUX, Jean-Paul - 0556556220 CHEF SUB ETUDES jean-paul.desreumaux@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	SIMENTERRE, Bernard

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION chargé de la mise en oeuvre opérationnelle de certains moyens techniques

- Assure l'interface entre le Service Technique et le Service Exploitation concernant l'ensemble des moyens techniques hors CAUTRA/ODS/EEE
- Participe à l'analyse des évènements dans son domaine de compétence, notamment au travers des réunions du Suivi Sécurité Technique
- Elabore les configurations systèmes relatives aux évolutions du dispositif de circulation aérienne (téléphone, radio)
- Elabore et participe à la définition des besoins en moyens techniques opérationnels utilisés dans la salle de contrôle en vue de leur planification budgétaire, cela en intégrant les éléments issus du retour d'expérience
- Etablit les demandes d'évolutions techniques, participe à l'élaboration des spécifications des nouveaux matériels et valide au plan opérationnel les nouvelles versions
- Participe à la définition et au suivi des évolutions du génie civil et des installations
- Applique dans son domaine les principes du Système de Management Intégré : Evaluation/Atténuation des risques, Actions correctives/Actions préventives, Retour d'expérience.....
- Participe à la permanence opérationnelle

Profil - Qualification :

- aptitude et goût pour le travail en équipe
- esprit de synthèse et d'analyse
- bon sens de l'organisation, de la rigueur et de la méthode
- aptitude à analyser les dysfonctionnements
- être dynamique et adaptable
- maîtrise de la gestion de projet
- bonne connaissance des outils et systèmes automatisés
- bonne connaissance des outils informatiques
- bon niveau d'anglais

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAS/RP LOGNES ADJOINT CHEF CA
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/LFPL Organisme Orly-AG - AG - Lognes Emerainville - CA (LOGNES)
Fonction / Poste :	1 Adjoint au chef de la CA*LFPO/AG/LFPL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr PEREZ, Thierry - 01 60 06 26 52 thierry.perez@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	PEREZ, Thierry

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ADJOINT AU CHEF DE LA CIRCULATION AERIENNE

Assiste le Chef circulation aérienne dans l'organisation et le suivi du fonctionnement de l'organisme de contrôle de Lognes Emerainville

Profil - Qualification :

- Prend en charge la formation locale avec l'assistance de la subdivision Instruction et veille au déroulement du cursus de formation selon le PFU en vigueur
- Propose et participe à la mise en place de nouveaux outils de formation
- Participe aux études locales selon ses disponibilités et en fonction de la charge de formation
- Assure le rôle de correspondant du service en l'absence du Chef CA
- Exerce sa qualification pour 50% de son activité.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

- Il est plus particulièrement responsable, en collaboration avec le Chef CA, du traitement et de l'analyse des événements CA ainsi que des REX locaux. Met en oeuvre les actions correctives dans le domaine de traitement des événements CA qui lui est délégué.

COMPETENCES :

Techniques de base :

- Connaissance des services de la DGAC et de l'exploitant d'aérodrome (ADP)
- Connaissance du règlement de la circulation aérienne
- Connaissance du fonctionnement des aérodromes

Qualités requises :

- Goût et sens des relations humaines
- Aptitude à l'encadrement
- Aptitude à gérer les changements

FORMATION D'INTEGRATION :

- Formation chef circulation aérienne.
- Stage DADE et instructeur local (FORLO)
- Etudes de sécurité
- Conduite de projet
- Pratique d'audit

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC - Chef de subdivision
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	ENAC ENAC/ER/ATM/EOS/ES Subdivision Exploitation des simulateurs (TOULOUSE CEDEX 4)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*ENAC/ER/ATM/EOS/ES
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	SERRES, Alain - 05.62.17.46.00 alain.serres@enac.fr DELPIERRE, Sabine - 05.62.17.45.48 sabine.delpierre@enac.fr
Personne remplacée :	TORRES, Félicien

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION EXPLOITATION DES SIMULATEURS (DER/ATM/EOS/ES)

Le chef de subdivision ATM/EOS/ES est chargé au sein du département ATM d'assurer l'exploitation des systèmes pédagogiques mis en oeuvre par le département : EAO, SCANSIM, ELECTRA, ESCAPE, ODS et IRMA.

Il assure l'ensemble de la gestion des données et des paramètres permettant le bon fonctionnement des simulateurs dans les divers processus : formation initiale, formation continue et simulations temps réel.

Il participe au cycle de vie et au développement des simulateurs en relation notamment avec la DTI et les industriels.

Il gère également l'organisation des expérimentations d'espace de la DSNA réalisées à l'ENAC.

Dans son domaine et sous l'autorité de son supérieur hiérarchique, il s'assure que la politique du système de management Qualité/Sécurité/Sûreté et les procédures sont mises en oeuvre, participe au suivi Qualité/Sécurité/Sûreté , propose et met en oeuvre les actions préventives et correctives, et gère les indicateurs pertinents.

Profil - Qualification :

Connaissances :

Expérience d'exploitation technique,
Expérience de la gestion de projet,
Expérience d'encadrement souhaitée.

Savoir-faire / Savoir être :

Sens du contact humain et du travail en équipe,
Sens de l'organisation,
Dynamisme.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAS/RP TOUSSUS-LE-NOBLE CHEF CA
Poste offert aux :	TSEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/LFPN Organisme Orly-AG - AG - Toussus Le Noble - CA (CHATEAUFORT)
Fonction / Poste :	1 Chef de la circulation aérienne*LFPO/AG/LFPN
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr THOMAS, Marc - 01 69 57 69 13 marc.thomas@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GUERIN, Patrick

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE LA CIRCULATION AERIENNE

Assure l'organisation et le suivi du fonctionnement de l'organisme de contrôle de Toussus le Noble

Profil - Qualification :

- Est le responsable opérationnel de l'organisme de contrôle ;
- Anime et encadre les agents techniques et administratifs (environ 15 TSEEAC et 2 agents Aéroports de Paris assurant le secrétariat de l'organisme) ;
- Assure la gestion de la qualité et de la sécurité de service ;
- Est l'interlocuteur direct des usagers de l'aéroport (aéroclubs, sociétés) pour ce qui concerne la fourniture du service de contrôle ;
- Participe aux relations avec l'environnement (service environnement d'Aéroports de Paris et représentants locaux). Peut participer à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome ;
- Analyse les besoins d'évolution de la plate-forme. Propose et suit les projets retenus ;
- Participe aux permanences de commandement aviation générale.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Il est plus particulièrement responsable du traitement et de l'analyse des événements CA ainsi que des REX locaux. Met en œuvre les actions correctives dans le domaine de traitement des événements CA qui lui est délégué.

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaissance des services de la DGAC
- Connaissance de la réglementation de la Circulation Aérienne
- Connaissance du fonctionnement des aérodromes

Qualités requises :

- Goût et sens des relations humaines
- Aptitude à l'encadrement
- Aptitude à gérer les changements

FORMATION D'INTEGRATION :

- Formation chef circulation aérienne.
- Pratique d'audit,
- Etudes de sécurité
- Conduite de projet

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAS/RP ORLY-AG CHEF SUB ETUDES QSE ENV
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/ETD-QS Organisme Orly-AG - AG - Subdivision Etudes QS (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*LFPO/AG/ETD-QS
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr THOMAS, Marc - 01 69 57 69 13 marc.thomas@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	COPY, Daniel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Anime, encadre et participe à l'activité de la subdivision études qualité de service sécurité environnement.

Profil - Qualification :

Sous la responsabilité du Chef de service aviation générale et de son adjoint :

- Est le correspondant des huit aérodromes contrôlés pour ses domaines d'activités.
- Réalise le suivi des actions liées à ses domaines d'activités.
- En collaboration avec les 4 assistants de classe dont il assure l'encadrement, il coordonne les activités dans les domaines suivants :
 - Information aéronautique ;
 - Avis techniques CA concernant les opérations particulières (obstacles, activités particulières, manifestations aériennes, travail aérien, espaces temporaires) ;
 - Synthèse des statistiques et diffusion des données pour l'élaboration du tableau des indicateurs sécurité d'AG ;
 - Suivi de l'opérabilité des plates-formes et de la conformité des installations NA ;
 - Coordination des travaux sur l'aire de mouvement et sur les installations techniques ;
 - Études nécessaires à la mise en oeuvre de nouvelles procédures et de nouveaux systèmes opérationnels ;
 - Expression de besoins (EB) concernant l'exploitation des outils opérationnels ;
 - Traitement des événements liés à la qualité de service et à la sécurité (organisation des CLS/E et CLS/T) et suivi des enseignements ;
 - Organisation des réunions AREX et des audioconférences QS/S et suivi des enseignements ;
 - Élaboration des bilans sécurité ;
 - Réponses aux sollicitations concernant l'environnement ;
 - Participations aux réunions concernant l'environnement (CCE, suite de la charte).
 - Prépare les dossiers d'infraction devant être soumis à la DSAC ;
 - Participe aux astreintes opérationnelles Aviation Générale.

RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ / QUALITÉ/SURETÉ/ENVIRONNEMENT :

Dans son domaine, et sous l'autorité du chef de service:

- il assure et facilite le recueil des constats dans le cadre du traitement des événements sécurité/qualité ;
- il veille à la notification des événements sensibles dans les délais réglementaires ;
- il s'assure de la mise à jour de la base de données INCA pour son service ;
- il fournit les renseignements nécessaires à l'élaboration des indicateurs sécurité/qualité ;
- il assure, dans le cadre du retour d'expérience (REX), la réalisation de bilans et de publications ;
- il participe aux réunions de suivi sécurité/qualité du service et de l'organisme ;
- il participe à la coordination sécurité ;
- il prépare, anime et assure le secrétariat des CLS (E et T) ;
- il prépare, anime et assure le secrétariat des réunions Analyse et Retour d'Expérience.

COMPÉTENCES

Techniques de base :

- Connaissance des services de la DGAC et d'ADP ;
- Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne ;
- Connaissance de la réglementation relative aux aérodromes (CHEA, ITAC) ;
- Connaissance de la mise en oeuvre du système de management intégré (SMI) ;
- Connaissance des procédures relatives au traitement des événements de sécurité ;
- Notions de conception des procédures IFR ;
- Connaissance des enjeux environnementaux liés aux aérodromes.

Qualités requises :

- Goût pour l'encadrement,
- Sens des relations avec des services extérieurs,
- Conduite de réunion,
- Esprit de synthèse et aisance rédactionnelle,
- Pratique ou expérience du pilotage.

FORMATION D'INTÉGRATION :

- Management ;
- Études de sécurité ;
- Pratique d'audits ;
- Gestion de projets.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAs/RP ORLY-AG Spécialiste exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/ETD-QS Organisme Orly-AG - AG - Subdivision Etudes QS (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*LFPO/AG/ETD-QS
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr THOMAS, Marc - 01 69 57 69 13 marc.thomas@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	HENGY, Benjamin

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITAION

SECURITE, QUALITE DE SERVICE, ENVIRONNEMENT

Profil - Qualification :

Sous la responsabilité du chef de la subdivision Etudes, Sécurité, Qualité de service, Environnement :

- Centralise les évènements liés à la sécurité et à la qualité de service et procède à leur saisie et à leur suivi sur le système INCA et assure le suivi en collaboration avec les chefs CA et la maintenance.
- Réalise le suivi des actions liées à la sécurité, la qualité de service et l'environnement
- Assure et prépare le suivi des dossiers traités en CLS en coordination avec les chefs CA, la maintenance et la subdivision Instruction et assure le suivi des enseignements.
- Prépare la synthèse des évènements examinés dans les réunions d'analyse et de retour d'expérience (AREX) pour les 8 aérodromes d'aviation générale en collaboration avec les chefs CA et assure le suivi des enseignements
- Elabore les bilans sécurité pour les aérodromes d'AG et alimente le tableau des indicateurs sécurité
- Centralise les sollicitations concernant l'environnement et rédige les courriers de réponse.
- Prépare les synthèses voire participe aux réunions concernant l'environnement (CCE, suivi de la charte) pour les 8 terrains d'AG.
- Prépare les courriers, dossiers d'infraction devant être soumis à la DSAC compétente.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Dans son domaine, et sous l'autorité du chef de service/chef de subdivision Etudes /QSE:

- il assure et facilite le recueil des constats dans le cadre du traitement des événements sécurité/qualité,
- il veille à la notification des événements significatifs dans les délais réglementaires,
- il s'assure de la mise à jour de la base de données INCA pour son service,
- il fournit les renseignements nécessaires à l'élaboration des indicateurs sécurité/qualité,
- il assure, dans le cadre du retour d'expérience (REX), la réalisation de bilans et de publications,
- il participe aux réunions de suivi sécurité/qualité du service et de l'organisme et à la revue de sécurité/qualité du SNA/RP, y compris les réunions nationales QSE animées par la DO/EC
- il participe à la coordination sécurité,
- il prépare, anime et assure le secrétariat des CLS (E et T),
- il prépare, anime et assure le secrétariat des réunions Analyse et Retour d'Expérience.

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaissance de la mise en oeuvre du système de management de la sécurité (SMS).
- Connaissance des procédures relatives au traitement des événements sécurité
- Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne.
- Connaissance des services de la DGAC et d'ADP.
- Pratique aisée des logiciels tels que Excel, Word, Power point souhaitable

Qualités requises :

- Esprit de synthèse.
- Aisance rédactionnelle.
- Esprit rigoureux et méthodique, capacité d'initiative, d'analyse et de décision
- Goût et sens des relations humaines.
- Capacité à travailler « en coopération » dans le cadre d'une équipe réduite
- Pratique et expérience voire initiation du pilotage souhaitable .

FORMATION D'INTEGRATION :

- Connaissance des organismes de contrôle du service et de leur fonctionnement
- Formation INCA, ELVIRA et autres outils spécifiques de la QS

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SE Calvi contrôleur d'aérodrome
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/SE LFKC/TWR Calvi Sainte Catherine - Circulation aérienne (CALVI)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur d'aérodrome*LFKC/TWR
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Contrôleur aérien
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	TOUTAIN, Maryelle - 04 95 59 19 02 maryelle.toutain@aviation-civile.gouv.fr BRENUGAT, Eric - 04 95 65 82 41 eric.brenugat@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	GS32H "Attention, licence obligatoire, voir profil"

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SNA/SE - AERODROME DE CALVI SAINTE CATHERINE
CONTROLEUR D'AERODROME

Profil - Qualification :

L'agent retenu, non titulaire d'une licence de contrôle, devra acquérir une licence de contrôleur stagiaire en suivant le premier stage FCTLA (4 mois à l'ENAC) qui sera programmé après la CAP. Il permettra l'acquisition des qualifications ADI et ADV ainsi que la mention linguistique de langue anglaise (niveau 4 OACI au minimum). Une pré-évaluation en début de stage aidera l'agent sur les points particuliers à éventuellement développer.

Par ailleurs, il est impératif que la fiche de candidature à un poste de Contrôleur d'Aérodrome soit accompagnée d'un certificat médical d'aptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. En cas d'absence de ce certificat, la candidature ne sera pas prise en compte.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAS/RP ORLY-AG Instructeur Régional
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/INST Organisme Orly-AG - AG - Subdivision Instruction (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	2 Instructeur régional*LFPO/AG/INST
Filière / Métier :	Formation aéronautique Enseignant - instructeur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr THOMAS, Marc - 01 69 57 69 13 marc.thomas@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Remplacement de Mme ANDRÉ Valérie et Mr YASSA Sylvain

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSTRUCTEUR REGIONAL

Sa mission est d'élaborer, suivre et harmoniser les différentes formations mises en oeuvre pour l'obtention, la prorogation des mentions d'unité des contrôleurs du service Aviation Générale.

Profil - Qualification :

- Suit la formation en unité y compris pour la phase examen ainsi que celle liée au maintien des compétences des contrôleurs, participe à l'élaboration des plans de formation PFU et PCU ;
- Suit l'évolution de la réglementation de la circulation aérienne et l'application de celle-ci sur les aérodromes ;
- Participe à l'élaboration et à la mise à jour des MANEX aérodromes ;
- S'assure de l'harmonisation des méthodes de travail sur les 8 aérodromes contrôlés ;
- Participe à la mise en oeuvre des outils et stages de formation locaux où à l'échelon central du service ;
- Participe à l'élaboration des sujets de mémoire et au suivi de leur réalisation ;
- Anime les stages de Maintien de Compétence (MC), de Formation aux Situations Inhabituelles (FSI), de Facteurs Humains (FH) ;
- Anime les stages CTWR IRMA à l'ENAC ;
- Participe à la démarche de management de la sécurité en intervenant à titre d'expert dans l'analyse des évènements et lors de commissions locales de sécurité.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Dans son domaine et sous l'autorité de son chef de service :

- il participe au suivi sécurité/qualité du service ;
- il propose et met en oeuvre des actions préventives et correctives ;
- il s'assure de l'application des procédures d'évaluation et d'atténuation de risques ;
- il participe aux CLS (en tant que membre permanent ou à la demande selon les cas).

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaissance du fonctionnement des aérodromes ;
- Connaissance des méthodes et outils de contrôle d'aérodrome et d'approche ;
- Connaissance du règlement de la circulation aérienne ;
- Connaissance des outils de bureautique (word, excel, power point).

Qualités requises :

- Goût pour les déplacements sur les plates-formes ;
- Stage examinateur
- Qualités pédagogiques ;
- Qualités relationnelles.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SE Nice spécialiste exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/SE K-SE/EXPL/INST SNA/SE - Subdivision instruction (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation en formation*K-SE/EXPL/INST
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	HORLAIT, Thierry - 04 93 17 21 00 thierry.horlait@aviation-civile.gouv.fr VINCENT, Cyrille - 04 93 17 21 60 cyrille.vincent@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MICHEL, Jean-Claude

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Assure le suivi général des licences de contrôleurs

Est chargé de la gestion des stages inscrits aux plans et programmes de formation

Est chargé du suivi et de la mise à jour de MANEX TWR aux côtés du chargé Manex

Est responsable de la gestion documentaire de la Subdivision instruction

Est correspondant GESDOC

-Participe au bon fonctionnement opérationnel de la subdivision

-Assiste et informe les élèves lors de leurs recherches et facilite leur accès aux supports de formation

-Organise les visites et les stages prévus au plan de formation

-Participe à l'élaboration et la mise à jour des supports de formation

-Sous la responsabilité du chef de service et du chef de subdivision, participe à la mise à jour du MANEX TWR et est chargé de proposer et coordonner, au côté du chargé MANEX, l'intégration des amendements.

-Met à jour et suit les dossiers individuels PFU/PCU dans le cadre de la licence

-Tient à jour les bases de données licences de la subdivision. Il assure à tous moments, la veille des validités des mentions d'unités, au profit de la subdivision contrôle et du service administratif

-Assure un fonctionnement coopératif avec les autres subdivisions et autres organismes

-Assure la veille documentaire

Profil - Qualification :

Technique de base:

-Très bonnes connaissances informatiques

-Très bonnes connaissances des procédures de formation des contrôleurs

-Bonnes connaissances de procédures d'un centre de contrôle d'approche

Qualités requises:

-Connaissances approfondies des textes réglementant la formation des contrôleurs

-Connaissances en gestion de données

-Sens de l'initiative

-Aptitude au travail au sein d'une équipe

-Sens du dialogue et des relations humaines

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,

- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAS/RP MEAUX CONTROLEUR AERODROME
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPO/AG/LFPE Organisme Orly-AG - AG - Meaux Esbly - CA (MONTRY)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur d'aérodrome*LFPO/AG/LFPE
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Contrôleur aérien
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LIMARE, Marc - 01 69 57 69 03 marc.limare@aviation-civile.gouv.fr VINCENT, Patrick - 01 60 04 26 77 patrick.vincent@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SNAs/RP AERODROME DE MEAUX
CONTROLEUR AERODROME

Profil - Qualification :

L'agent retenu, non titulaire d'une licence de contrôle, devra acquérir une licence de contrôleur stagiaire en suivant le premier stage FCTLA (4 mois à l'ENAC) qui sera programmé après la CAP. Il permettra l'acquisition des qualifications ADI et ADV ainsi que la mention linguistique de langue anglaise (niveau 4 OACI au minimum). Une pré-évaluation en début de stage aidera l'agent sur les points particuliers à éventuellement développer.

Par ailleurs, il est impératif que la fiche de candidature à un poste de Contrôleur d'Aérodrome soit accompagnée d'un certificat médical d'aptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. En cas d'absence de ce certificat, la candidature ne sera pas prise en compte.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC - Chef de subdivision
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	ENAC ENAC/ER/SINA/MIF/IFO Subdivision Informatique Fondamentale (TOULOUSE CEDEX 4)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*ENAC/ER/SINA/MIF/IFO
Filière / Métier :	Formation aéronautique Responsable d'entités d'enseignement
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GOTTELAND, Jean-Baptiste - 05.62.25.95.84 jean-baptiste.gotteland@enac.fr GONON, Mathy - 05.62.17.42.50 mathy.gonon@enac.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION INFORMATIQUE FONDAMENTALE (DER/SINA/MIF/IFO)

Le chef de subdivision IFO assure la responsabilité de l'organisation des enseignements de la subdivision et de leur réalisation. Pour cela, il a en charge les activités suivantes :

Organiser et gérer la subdivision :

- Organiser et animer les réunions de subdivision,
- Maintenir la liste des enseignements assurés par la subdivision ainsi que celle des professeurs référents, des professeurs et des vacataires,
- Élaborer sur une base semestrielle (été et hiver) le programme d'enseignement de la subdivision (et la demande budgétaire associée) selon les spécifications des plans de déroulement des cours,
- Animer les interfaces de la subdivision vers le Laboratoire LII et le groupe de recherche OPTIM du Laboratoire MAIAA, pour ce qui concerne l'identification des professeurs référents enseignants chercheurs, la ventilation des volumes de cours et l'enrichissement des enseignements par les travaux de recherche,
- Assurer la gestion de ressources de l'ensemble des enseignements de la subdivision,
- Gérer les marchés d'enseignements de la subdivision,
- Veiller à l'équilibre des charges au sein de la subdivision.

Gérer les ressources humaines :

- Assurer les entretiens individuels des agents de la subdivision.

Créer, faire évoluer et contrôler les enseignements :

- Être le point de contact des inspecteurs d'étude,
- Traiter les actions issues des réunions d'évaluation des enseignements organisées par PPP (pôle des programmes pédagogiques),
- Participer au développement de nouveaux enseignements (que ce soit en formation initiale ou en formation continue) en cohérence avec les cadrages fournis par PPP et par la DID (direction de l'international et du développement).

Communiquer :

- Assurer la communication vers la hiérarchie ainsi que vers les agents de la subdivision,
- Maintenir une dynamique et une motivation interne.

Apporter /gérer l'expertise :

- Fournir une expertise pédagogique en informatique,
- Assurer une activité d'enseignement au sein de la subdivision,
- Assurer des missions spécifiques temporaires (conduite de projet, animation de groupe de travail),
- Assurer des présidences de jury de soutenance,
- Assurer des activités d'encadrement pédagogique (projets, stages, etc).

Qualité :

- Décliner la politique Qualité de l'Ecole, notamment par l'application du Processus « Enseigner et Instruire » du SMQ ENAC.

Profil - Qualification :

Connaissances :

Bonne connaissance de l'informatique.

Expert en programmation et algorithmique ainsi qu'en applications web.

Savoir-faire / Savoir être :

Aptitude et motivation pour l'enseignement (expérience souhaitée), sens de la pédagogie.

Capacité à élaborer une progression pédagogique, à rédiger des supports de cours et à élaborer des évaluations, en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

Aptitude à l'encadrement et à l'animation d'une équipe d'enseignants.

Capacité à animer et fédérer des entités différentes (enseignants et enseignants chercheurs) autour d'un objectif commun (enseignements du périmètre de la subdivision).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE DEL CAZ SPECIALISTE REGALIEN
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DEL/CAZ/ADD Délég. Côte d'Azur - Division aéroports et dév. durable (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste régalien*DEL/CAZ/ADD
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'évaluation environnementale des activités de navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	PEZZETTA, Patrick - 04.93.17.23.00 patrick.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr MERHY, Alex - 04.93.17.23.10 alex.merhy@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Réouverture. Poste précédemment tenu au sein du SNA/SE
Personne remplacée :	SIVRY, Michel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE REGALIEN

Assistant développement durable :

- Préparation et participation aux COCOENVI et instances associées (comité permanent, GT,..)
- Elaboration des documents environnementaux (charte, code de bonne conduite,..) avec l'exploitant aéroportuaire
- Contribution à l'élaboration des PEB/PGS
- Suivi des restrictions d'exploitation
- Traitement et suivi des dossiers de manquements
- Relation avec les associations de riverains
- Coordination avec le SNA SE

Profil - Qualification :

- Connaissance des textes réglementaires sur l'environnement (directives européennes, CCE, PEB, PGS,..) et sur la circulation aérienne
- Sensibilité aux questions environnementales et de développement durable
- Programmation d'activités
- Conduite de réunions
- Aptitude rédactionnelle
- Capacité d'écoute, d'adaptation et de savoir rendre compte
- Aptitude à la communication et au dialogue

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE DEL CAZ INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DEL/CAZ/AG Délég. Côte d'Azur - Division aviation générale (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/CAZ/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	PEZZETTA, Patrick - 04 93 17 23 01 patrick.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr LAURENT, Sylvain - 04 93 17 23 20 sylvain.laurent@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Licence de surveillance « Personnels navigants/Licences PN », « Personnels navigants/Organismes de formation PN », « Opérations aériennes et Navigabilité/TA-AG »
Personne remplacée :	LAMBERTIN, Daniel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE SURVEILLANCE AVIATION GÉNÉRALE ET TRAVAIL AERIEN

- création, agrément et utilisation d'infrastructures aéronautiques (aérodromes, hélistations, hélistations, plates-formes ULM, altisurfaces,...)
- agrément, surveillance et suivi des organismes de formation (OD, ATO, IULM,...)
- surveillance et suivi des sociétés de travail aérien dont drones (MAP, dérogations de survol , opérations,..)
- bureau formation et navigants (titres aéronautiques, en back office)
- délivrance titre navigabilité et LSA ULM
- traitement des manifestations aériennes et activités diverses (lâchers de ballons, feux d'artifice,..)
- dossiers circulation aérienne (ZRT,ZIT,...) et information aéronautique
- autres dossiers (infractions, grands évènements, observatoire Saint Tropez,..)

Profil - Qualification :

- Connaissance du monde de l'aviation générale
- Sens de la relation avec l'utilisateur
- Bonne connaissance de la réglementation
- Méthode et rigueur
- Connaissances en informatique

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CHEF DE DIVISION AVIATION GENERALE
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/CE DS-CE/SR/AG Division aviation générale (COLOMBIER SAUGNIEU)
Fonction / Poste :	1 Chef de division*DS-CE/SR/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BESSE, Simon - 04 26 72 68 20 HUPAYS, Michel - 04 26 72 67 50
Personne remplacée :	SOUFFLET, Carole

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE DIVISION

Sous l'autorité du chef de département DSR

Encadre 2 subdivisions rassemblant 11 personnes, dont une partie au sein de l'antenne de Clermont Ferrand

Tâches :

Assure au niveau local le suivi de la politique relative au contrôle et la surveillance des activités d'aviation générale et de formation.

Gère les titres aéronautiques et les documents de navigabilité des ULM.

Assure au niveau local le suivi des questions relatives à la gestion de l'espace aérien.

Activités principales :

Anime et encadre 2 subdivisions.

Prend des décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait d'autorisations administratives (agrément ATO, documents de navigabilité des ULM, titres aéronautiques)

Prend des décisions relatives à la délivrance d'avis techniques (manifestations aériennes, gestion de l'espace aérien)

Planifie, coordonne et participe à des actions de surveillance, en lien avec les pilotes inspecteurs de la DSAC/CE dans le domaine de la formation

Définit le plan de formation des agents en charge des actions de contrôle et de surveillance

Participe à des groupes de travail dans le domaine de l'aviation générale

Assure la concertation avec les usagers

Représente la DSAC/CE au CRG-SE

Participe à l'élaboration d'outils et de procédures d'aide à la résiliation des actions de contrôle et de surveillance

Décline le PSE dans sa division, en lien avec les pilotes inspecteurs

Inscrit son action dans le cadre de la démarche qualité de la DSAC/CE

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Connaissance de l'aviation légère

Maitrise du domaine réglementaire spécifique à l'aviation légère

Maitrise des techniques d'inspection et d'audit

Connaissance du fonctionnement des organismes de formation du personnel navigant

Maitrise de l'anglais technique oral

Savoir faire :

Sens des responsabilités

Qualités de management et d'organisation

Aptitude à gérer des conflits et à la prise de décision sur les plans technique et humain

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de proposition

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Capacité à rédiger des rapports

Expérience souhaitée :

Expérience nécessaire dans le domaine de compétence
Expérience de pilotage
Expérience de l'encadrement

Conditions particulières :

Nombreux déplacements notamment en Auvergne
Management à distance
Participe à la permanence de direction

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE DEL CAZ INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DEL/CAZ/AG Délég. Côte d'Azur - Division aviation générale (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/CAZ/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	PEZZETTA, Patrick - 04 93 17 23 01 patrick.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr LAURENT, Sylvain - 04 93 17 23 20 sylvain.laurent@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Licences de surveillance requises : « Personnels navigants/Licences PN » « PN/Organismes de formation PN » « OPA/NA -TA/AG »
Personne remplacée :	RAPP, Philippe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE (aviation générale et travail aérien)

- création, agrément et utilisation d'infrastructures aéronautiques (aérodromes, hélistations, hélistations, plates-formes ULM, altisurfaces,...)
- agrément, surveillance et suivi des organismes de formation (OD, ATO, IULM,...)
- surveillance et suivi des sociétés de travail aérien dont drones (MAP, dérogations de survol , opérations,..)
- bureau formation et navigants (titres aéronautiques, en back office)
- délivrance titre navigabilité et LSA ULM
- traitement des manifestations aériennes et activités diverses (lâchers de ballons, feux d'artifice,...)
- dossiers circulation aérienne (ZRT,ZIT,) et information aéronautique
- autres dossiers (infractions, grands évènements, observatoire Saint Tropez,..)

Profil - Qualification :

- Connaissance du monde de l'aviation générale
- Sens de la relation avec l'utilisateur
- Bonne connaissance de la réglementation
- Méthode et rigueur
- Connaissances en informatique

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE DEL CAZ INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DEL/CAZ/AG Délég. Côte d'Azur - Division aviation générale (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/CAZ/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	PEZZETTA, Patrick - 04 93 17 23 01 patrick.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr LAURENT, Sylvain - 04 93 17 23 20 sylvain.laurent@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Licences de surveillance : « Personnels navigants/Licences PN », « Personnels navigants/Organismes de formation PN » « OPA-NA/TA-AG »
Personne remplacée :	DI CRESCENZO, Alain

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE (aviation générale et travail aérien)

- création, agrément et utilisation d'infrastructures aéronautiques (aérodromes, hélistations, hélistations, plates-formes ULM, altisurfaces,..)
- agrément, surveillance et suivi des organismes de formation (OD, ATO, IULM,..)
- surveillance et suivi des sociétés de travail aérien dont drones (MAP, dérogations de survol , opérations,..)
- bureau formation et navigants (titres aéronautiques, en back office)
- délivrance titre navigabilité et LSA ULM
- traitement des manifestations aériennes et activités diverses (lâchers de ballons, feux d'artifice,..)
- dossiers circulation aérienne (ZRT,ZIT,) et information aéronautique
- autres dossiers (infractions, grands évènements, observatoire Saint Tropez,..)

Profil - Qualification :

- Connaissance du monde de l'aviation générale
- Sens de la relation avec l'utilisateur
- Bonne connaissance de la réglementation
- Méthode et rigueur
- Connaissances en informatique

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DS-SE/SR/SUR/SAD Subdivision agréments de sûreté, aff. relatives à la défense (AIX EN PROVENCE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	2 Inspecteur de la surveillance*DS-SE/SR/SUR/SAD
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BALESTRACCI, Myriam - 04 42 33 76 54 myriam.balestracci@aviation-civile.gouv.fr FULCRAND-VINCENT, Valérie - 04 42 33 75 58 valerie.fulcrand-vincent@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence SUR
Personne remplacée :	SIALINO, Patrick

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE sûreté : suivi de la réglementation en matière de sûreté aéroportuaire et son application par les opérateurs locaux ;

- Veille réglementaire et diffusion aux opérateurs ayant à en connaître ;
- Analyse documentaire des programmes de sûreté et consignes opérationnelles en fonction du plan de surveillance DSACSE ;
- Suivi des actions de surveillance mises en oeuvre par les services de l'Etat (inspections ciblées, TSO) ;
- Participation à des inspections de surveillance croisées dans le cadre du plan de surveillance annuel DSAC ;
- Rédaction de rapports ;
- Instruction et suivi des dossiers d'agrément sûreté ;
- Suivi des tableaux de bord et actions correctives ;
- Rédaction et mises à jour de textes locaux relatif à la sûreté (arrêtés, PSA..) ;
- Participation aux COS et CLS ;
- Préparation et participation aux commissions de sûreté ;
- utilisation du système de gestion informatisé des titres d'accès et du système de contrôle des accès ;
- Sensibiliser et participer à la formation des personnels pour la délivrance des badges ;

Profil - Qualification :

- Connaissance du domaine aéroportuaire
- Technique bureautique de base
- Motivation pour les questions de sûreté
- Aptitude rédactionnelle
- Sens des relations humaines
- Aptitude à intervenir sur des sujets sensibles
- Des déplacements à prévoir au sein de la DSAC-SE

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/PN/FOR -Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/PN/FOR Pôle formation, écoles et simulateurs (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/PN/FOR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	HALLER, Bruno - 01 58 09 47 86
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/FORM" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	COULARDOT, Nicole

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Effectue le traitement et le suivi des dossiers d'approbation des organismes de formation ATO avion
Surveillance des organismes de formation de pilotes avion ;
Participe aux audits de ces organismes ;
Répond aux demandes des usagers sur l'application de la réglementation

Tâches :

SURVEILLANCE ORGANISMES DE FORMATION

Traiter les dossiers particuliers et principalement le suivi des organismes de formation avion.
Vérifier le respect des procédures liées aux approbations de ces organismes.
Participer aux audits et inspections de surveillance de ces organismes en collaboration avec un personnel navigant et rédiger le rapport.

DIVERS

Participer à la mise en place des évolutions réglementaires en ce qui concerne les licences et la formation des pilotes ;
Répondre aux demandes des usagers sur l'application de la réglementation.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Connaissance du milieu aéronautique
Connaissance en bureautique (WORD-EXCEL?)
Connaissance de la langue anglaise
Connaissance dans le domaine de la formation des pilotes
Connaissance de la réglementation européenne Aircrew

Savoir agir :

Esprit d'analyse et de synthèse
Avoir le sens des relations humaines
Aptitude à travailler en équipe
Disponibilité pour effectuer des déplacements fréquents

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA/E- spécialiste exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CRNA/E C-E/EXPL/INSTC Subdivision instruction (REIMS CEDEX 2)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*C-E/EXPL/INSTC
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULAY, Nicolas - 03 26 84 62 01 nicolas.boulay@aviation-civile.gouv.fr BRIDE, Vital - 03 26 84 62 04 vital.bride@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MADOUI, Samy

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Organiser la logistique des stages internes et externes de la formation continue. Faire le suivi et le bilan administratif des formations.

Tâches :

Organiser la logistique des stages internes de formation continue
Coordonner l'organisation des stages externes de formation continue
Assurer le suivi du plan de formation annuel du service exploitation
Organiser les visites des organismes français et étrangers
Gérer l'organisation des renouvellements de qualification (session QCM)
Rédiger les bilans
Participer au suivi opérationnel du simulateur

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE / SURETE / ENVIRONNEMENT :

Procède à la notification d'événements
Prend en compte les résultats et les préconisations issus des démarches de retour d'expérience
Participe aux audits

Profil - Qualification :

Techniques de base :
Techniques d'archivage, de classement, de diffusion d'information
Techniques bureautiques

Qualités requises :
Etre méthodique, rigoureux
Anticiper les évolutions
Faire preuve d'esprit d'initiative
Se montrer toujours disponible face à des sollicitations fréquentes

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :
- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	Assistant de subdivision*STAC/SINA/INFO/API
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	STAC STAC/SINA/INFO/API Subdivision assistance pour les projets informatiques (BONNEUIL SUR MARNE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*STAC/SINA/INFO/API
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Concepteur développeur d'application
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LY, Stéphane - 01 49 56 82 75 stephane.ly@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Les études et recherches du STAC, dans les domaines de la sûreté, la capacité, l'infrastructure et l'environnement aéroportuaires, conduisent à concevoir et développer des applications informatiques. Sous l'autorité du chef de la subdivision Assistance projets informatiques, au sein de la division systèmes d'information à Bonneuil sur Marne. La subdivision est composée de 5 agents.

Tâches :

En étroite collaboration avec les départements techniques du STAC, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des spécifications d'applications informatiques attendues. Assistance pour la maîtrise d'oeuvre d'applications.

Gestion de la maintenance corrective et évolutive d'applications du STAC et des commanditaires (DSAC, DTA...)

Activités principales

Réalisation de spécifications générales et participation à la rédaction de spécifications fonctionnelles des applications attendues par les départements techniques du STAC.

Conception, réalisation, maintenance d'applications métiers

Rédaction de documentations techniques et de guides utilisateurs

Installation, paramétrage et adaptation de progiciels, réalisation de prototypes

Support et assistance auprès des utilisateurs lors de la mise en oeuvre des applications

Réalisation de documentation projet.

Profil - Qualification :

Connaissances :

Gestion de projet

Techniques de développement d'applications web (ex. PHP)

Méthodes de modélisation, normes et outils de développement

Recette d'une application

Base de données

Outils de gestion de contenu (SPIP, etc.)

Environnement LINUX

Savoir-faire

Manipulation des outils et logiciels informatiques

Rédiger et actualiser les documents associés aux logiciels

Contribuer à une veille technologique et sécurité

Expérience souhaitée

Culture et suivi de projet, maîtrise d'un langage de programmation, pilotage de prestataires

L'agent assurera seul ou en équipe le suivi d'applications informatiques en environnement intranet/internet ou client/serveur

Des formations pourront être proposées pour développer les connaissances nécessaires.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-CE/SR/AG/PN INSPECTEUR DE SURVEILLANCE PN
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/CE DS-CE/SR/AG/PN Subdivision personnels navigants (COLOMBIER SAUGNIEU)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-CE/SR/AG/PN
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	SOUFFLET, Carole - 04 26 72 68 80 carole.soufflet@aviation-civile.gouv.fr LEFEBVRE, Sylvie - 04 26 72 68 86 sylvie.lefebvre@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert une licence "PN/ORG FOR" et "PN/LIC" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	FRANCOIS, Raphaël

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Gestionnaire des titres aéronautiques et des dossiers d'infractions et inspecteur de surveillance dans le domaine des organismes de formation.

Tâches :

Titres aéronautiques :

- Délivrance des licences du personnel navigant privé, prorogation, renouvellement et délivrance des qualifications liées aux licences de personnel navigant privé et professionnel.
- Assure la gestion des examens théoriques et pratiques des personnels navigants
- Organise les examens théoriques du personnel navigant en région Rhône Alpes
- Utilise les outils informatiques SIGEBEL et ARPEGE
- Participe au recouvrement des redevances aéronautiques en liaison avec la Régie

Surveillance des organismes de formation :

- Participe aux actions de surveillance des organismes de formation

Discipline :

- Dresse les PV d'infraction, gère leur suivi
- Est rapporteur pour la commission régionale de discipline des personnels navigants non professionnels.

Inscrit son action dans le cadre de la démarche qualité de la DSAC.

Missions secondaires EPI

Profil - Qualification :

- Connaissance de la réglementation relative aux licences du personnel navigant, y compris en matière de discipline
- Connaissance du Manuel du Contrôle technique PN
- Connaissance de la réglementation relative aux organismes de formation.

Savoir-faire :

- Savoir évoluer dans un domaine technique
- Savoir travailler en équipe
- Qualité d'ordre, de méthode et d'organisation
- Qualité de réserve et sens de la confidentialité
- Qualité relationnelle avec le public
- Savoir rédiger des courriers administratifs

Expérience dans le domaine des licences du personnel navigant et de l'environnement aviation légère souhaitée

Prestations :

Environnement technique, forte évolution réglementaire et dimension européenne grandissante.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

au niveau débutant pour les inspecteurs ;

au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/NE/EXPL/INST - Assistant de subdivision
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/NE K-NE/EXPL/INST SNA/NE - Subdivision instruction (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-NE/EXPL/INST
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	GRELET, Antoine - 0388596480 antoine.grelet@aviation-civile.gouv.fr MENIELLE, Gaëlle - 0388596320 gaelle.menielle@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	SAINDRENAN, Jean-Claude

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

- * Assiste le chef de subdivision dans l'organisation, le fonctionnement et le domaine sécurité/qualité
- * Organise et assure le suivi de la formation continue des contrôleurs de Strasbourg
- * Organise et assure le suivi du simulateur régional
- * Coordonne les actions de formation des aérodromes du groupe E

Tâches :

- * Assiste le chef de subdivision dans l'organisation, le fonctionnement et domaine sécurité/qualité de la subdivision et peut être amené à assurer l'intérim du chef de subdivision
- * Organise et assure le suivi de la formation continue des contrôleurs de Strasbourg, coordonne les actions de formation de MNL et de ST YAN
- * Assure la mise en oeuvre, le suivi et la coordination de l'application des exigences ESSARRS
- * Est responsable de l'exploitation opérationnelle du simulateur régional
- * Est responsable du suivi et de la mise à jour des supports de formation continue
- * Participe et/ou anime les (aux) instances prévues dans le manuel de prestataire SNA/NE
- * Organise et/ou anime les formations continues au bénéfice de contrôleurs de Strasbourg et/ou d'organismes extérieurs
- * Participe aux réflexions nationales dans son domaine de compétence

Responsabilités en matière de sécurité-qualité-sûreté-environnement

- * Est le correspondant de la subdivision QSS en termes d'analyse événements sécurité et de retour d'expérience, et est membre si besoin des CLS GLSE ou structures de concertation mixte du SNA/NE

Profil - Qualification :

Techniques de base

Maîtrise des outils informatiques

Expertise dans le domaine circulation aérienne

Bonne expérience opérationnelle et technique de la navigation aérienne

Maîtrise des logiciels associés au simulateur

Qualités requises

Rigueur

Goût pour le travail en équipe

Sens de l'organisation

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CESNAC SPECIALISTE TECHNIQUE INFORMATIQUE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CESNAC CESN/CQF/QS Subdivision qualité de service (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste technique et informatique*CESN/CQF/QS
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BEIJARD, Jean - 05 56 55 69 20 jean.beijard@aviation-civile.gouv.fr SAINT-PAUL, Michel - 05 56 55 69 15 michel.saint-paul@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	BOQUEHO, Pascal

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE INFORMATIQUE de la subdivision QS

Assure le suivi de la qualité de service exploitation et participe au suivi technique au sein de la subdivision qualité de service

1. Participe à l'analyse des dysfonctionnements liés à l'exploitation des systèmes CESNAC
2. Participe à l'organisation du retour d'expérience vers les contrôleurs multi-systèmes : documentation, contenu des formations.
3. Anime les réunions du groupe local de suivi d'exploitation et s'assure du suivi des actions décidées lors de ces réunions.
4. Participe au processus de traitement des événements sécurité technique et exploitation du CESNAC; prépare l'agenda des GLST et GLSE, participe aux réunions, s'assure du suivi des actions décidées en GLST et GLSE.
5. Suit la disponibilité opérationnelle et la qualité du service rendu : analyse des incidents techniques sur l'outil du superviseur, suivi des actions.
6. Assiste en tant qu'expert aux Commissions Locales de Sécurité.
7. Participe à l'élaboration du MANEX exploitation.
8. Participe à la démarche SMI du CESNAC.
9. Participe aux GT nationaux de son domaine de compétence.
10. Gère l'agenda des interventions programmées techniques et exploitation.
11. Met à jour la documentation opérationnelle sur SDO.
12. Notifie dans INCA les événements sécurité significatifs et les retours d'analyses des incidents PLN notifiés par les sub études des autres entités.
13. Participe à la gestion du réseau SFR.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT : Sécurité :

- Assure le recueil et le traitement des événements sécurité exploitation.
- Anime les réunions du groupe local de suivi exploitation et s'assure du suivi des actions décidées lors de ces réunions.
- Participe au processus de traitement des événements significatifs techniques.
- Notifie dans INCA les événements significatifs techniques et/ou exploitation.

Qualité:

- Participe aux revues de processus et audit

Sûreté

- Physique : se conforme aux mesures sûreté du site Cesnac.
- Logique : applique la politique DSNA sécurité informatique.

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- Connaissance des outils bureautiques de base (Word, Excel, Lotus note, Access)
- Connaissance du référentiel SMI

Qualités requises :

- Aptitude au travail en équipe
- Sens de l'organisation et de la méthode

- Facilité de communication, sens des relations humaines

FORMATION D'INTEGRATION :

- référentiel SMI
- Formation aux métiers des contrôleurs Multi systèmes du CESNAC

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CESNAC DIVISION EXPLOITATION SUB OPERATIONS
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CESNAC CESN/EXPL/OPS Subdivision opérations (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur multi systèmes*CESN/EXPL/OPS
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Concepteur de procédures circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	SZPAK, Romain - 05 56 55 79 50 romain.szpak@aviation-civile.gouv.fr OLANO, Frédéric - 05 56 55 79 75 frederic.olano@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	REMPLACEMENT DE Patrick PINTORI ICNA
Personne remplacée :	PINTORI, Patrick

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONTROLEUR MULTI SYSTEMES à la Division Exploitation / Subdivision Opérations

Traitement des plans de vol pour validation STIP et gestion de la messagerie fixe aéronautique

- Prise en compte et traitement des messages STIP (traitement initial des plans de vol et messages associés, fiches), exploitation et supervision de MESANGE (messagerie fixe aéronautique RSFTA, CIDIN, AMHS) et de DECLAM
- Modification en ligne des données d'environnement de ces systèmes
- Formation pratique des CMS en formation initiale

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Sécurité

- Appliquer le règlement N° 1033/2006 de la commission européenne « définissant les règles en matière de procédures applicables aux plans de vol durant la phase préalable au vol dans le ciel unique européen » ;
- Assurer le traitement des fiches contrôleur en moins de 3 minutes
- Garantir l'acheminement sans altération, sans perte et sans délai de la messagerie aéronautique RSFTA ;
- Notifier les événements relatifs à la sécurité dans SIAMOIS;
- Prendre en compte les résultats et les préconisations issus du REX;
- Maintenir ses compétences en assistant aux sessions de formation continue;
- Participer au Groupe Local de Sécurité Exploitation.

Qualité

- Participer aux revues de processus et audit

Sûreté

- Physique : se conformer aux mesures sûreté du site CESNAC
- Logique : appliquer la politique DSNA sécurité informatique

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- CAUTRA, messagerie fixe aéronautique
- Bonne compréhension de l'anglais parlé
- Aptitude à l'utilisation d'outils informatiques

Qualités requises :

- Savoir travailler en équipe
- Apte au travail de nuit

FORMATION D'INTEGRATION :

Formation métier MESANGE et CAUTRA

NB : poste à horaires permanents

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA/SO-SUB CONTROLE BTIV
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CRNA/SO C-SO/EXPL/CTRL/BTIV Entité traitement information en vol (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	2 Agent BTIV*C-SO/EXPL/CTRL/BTIV
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VERDIER, Monique - 05-56-55-62-50 monique.verdier@aviation-civile.gouv.fr GILLARD, Olivier - 05-56-55-62-40 olivier.gillard@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	En remplacement de Mme ETIENNE (mutation) et et départ à la retraite de M. Jarlot courant 2015.
Personne remplacée :	ETIENNE, Florence

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CRNA/SO - SERVICE EXPLOITATION - Subdivision Contrôle - Entité Traitement Information en Vol

AGENT BTIV

Collecter, traiter, analyser les informations aéronautiques - Assurer le Service d'alerte.

- Assure le service d'alerte (SAR) au profit des IFR et VFR (suite déclenchement de balises, non-clôture de PLN...) en étroite collaboration avec le Chef de la Salle de Contrôle
- Exploite les télécommunications et la messagerie aéronautique au bénéfice de la salle de contrôle
- Effectue le suivi des vols VFR (plans de vol, service d'alerte...)
- Assure le dépôt des plans de vol AFIL
- Est chargé d'établir le support quotidien de l'information aéronautique et technique au profit de la salle de contrôle
- Exploite et met à jour la documentation aéronautique (AIP - Cartes)
- Est chargé de collecter les strips en salle
- Participe à certains travaux pour la Subdivision Contrôle ou d'autres subdivisions
- Notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance.
- Prend en compte les préconisations issues du REX

Profil - Qualification :

Savoir-faire

- Savoir travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et de méthode
- Avoir le sens du relationnel

Connaissances

- Bonne connaissance de la réglementation en particulier dans le domaine du service d'alerte.
- Bonne connaissance de la structure de la documentation aéronautique.
- Maîtrise des outils informatiques et des systèmes nécessaires à la réalisation des missions
- Anglais

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CESNAC SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CESNAC CESN/EXPL/ETD Subdivision études (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*CESN/EXPL/ETD
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	SZPAK, Romain - 05 56 55 79 50 romain.szpak@aviation-civile.gouv.fr RAMON, Paul - 05 56 55 79 55 paul.ramon@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	EVRARD, Philippe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Participe aux activités d'études de la subdivision

Sous l'autorité du chef de subdivision et en collaboration avec les spécialistes de la subdivision, il participe :

- à la gestion de la base SATIN et au suivi de l'intégration hors ligne des données d'environnement des systèmes STIP et SYNOPSIS et de la diffusion de ces données vers les utilisateurs
- à la mise en oeuvre et au déroulement des essais nationaux CA
- à la mission de coordination de l'Environnement DNM
- à la gestion de l'environnement et des abonnés MESANGE
- à la coordination et à la gestion des tables de routage RSFTA/CIDIN/AMHS
- aux études d'évolution logicielle des systèmes (spécifications et validations)
- à l'étude d'optimisation des méthodes et outils
- au suivi des anomalies et au contrôle du service rendu
- aux études du traitement des vols spéciaux
- à l'élaboration de la documentation opérationnelle
- à l'élaboration de statistiques
- au suivi et la mise à jour de la documentation de l'entité Etudes
- à des réunions nationales et internationales

A la prise du poste, son domaine d'activités se limite à une partie des attributions listées ci-dessus, telle que définie à cette échéance par l'encadrement de la subdivision. Ce domaine s'élargit ensuite progressivement pour atteindre l'ensemble des activités.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Sécurité

- participe au GLSE (à la demande)
- participe au suivi sécurité/qualité
- fournit tous les éléments demandés par l'encadrement de la subdivision et de la division dans le cadre de ses fonctions

Qualité

- participe aux revues de processus et audits (à la demande)

Sûreté

- physique : se conforme aux mesures sûreté du site CESNAC
- logique : applique la politique DSNA sécurité informatique

Profil - Qualification :

COMPETENCES

Techniques de base :

- CA, CAUTRA, messagerie fixe aéronautique, Redevances et Réseaux
- Bonne compréhension de l'anglais écrit et parlé.
- Bonne maîtrise des outils bureautiques

Qualités requises :

- Savoir travailler en équipe
- Méthode, rigueur et esprit d'initiative

FORMATION D'INTEGRATION :

- Formations internes assurées par Sub. Formation et Sub. Etudes du CESNAC
- Formations bureautiques, si nécessaire
- Autres formations de complément métier, si nécessaire

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	crna/e-Adjoint Chef BTIV
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	CRNA/E C-E/EXPL/CTRL/BTIV Entité traitement information en vol (REIMS CEDEX 2)
Fonction / Poste :	1 Adjoint au chef BTIV*C-E/EXPL/CTRL/BTIV
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULAY, Nicolas - 03 26 84 62 01 nicolas.boulay@aviation-civile.gouv.fr BRIDE, Vital - 03 26 84 62 04 vital.bride@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Remplacement de A. Stenger, nommé chef du BTIV
Personne remplacée :	STENGER, André

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ADJOINT AU CHEF BTIV

Il seconde le Chef BTIV.

- encadrer les agents du BTIV
- assurer la formation des agents du BTIV
- participer à la formation des modules ICNA, des PC et Chefs de Salle pour le service d'alerte
- traiter les incidents opérationnels du BTIV
- participer aux réunions et GT relevant du BTIV
- établir des bilans et renseigner l'indicateur R1.3

En relation avec le Chef de la subdivision Contrôle en cas d'absence du Chef BTIV.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SÛRETE / ENVIRONNEMENT :

Procéder à la notification d'événements

Prendre en compte les résultats et les préconisations issus des démarches de retour d'expérience

S'assure au sein de son entité de la mise en oeuvre des actions préventives et correctives

APPORTS EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE, SÛRETE / ENVIRONNEMENT :

Participer aux audits

Profil - Qualification :

Techniques de base :

Très bonne connaissance de la réglementation et de la documentation aéronautique

Bonne connaissance du système de contrôle de la CA

Connaissance du fonctionnement du CRNA, des services de la NA française

Bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit

Connaissance de la réglementation aéronautique française et OACI

Qualités requises :

Anticiper, analyser et synthétiser les problèmes

Communiquer efficacement oralement et par écrit

Participer à l'animation d'une équipe

Se montrer disponible face à des sollicitations fréquentes

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/NE -EXPL - SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/NE K-NE/EXPL/ETUD SNA/NE - Subdivision études environnement (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*K-NE/EXPL/ETUD
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	GRELET, Antoine - 03 88 59 64 80 antoine.grelet@aviation-civile.gouv.fr DUPONT, Patrick - 03 88 59 64 81 patrick.dupont@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Renouvellement AVE de la précédente campagne (AVE - 13605)

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE EXPLOITATION

* Coordonne l'activité d'information aéronautique dans le périmètre du SNA/NE

Tâches :

* Réalise les études de procédures d'approche, d'atterrissage et de décollage, les créations d'espaces aériens ainsi que les dossiers associés pour les aérodromes contrôlés et non contrôlés du SNA/NE voire autres SNA

* Réalise les études d'environnement pour les aspects circulation aérienne des aérodromes contrôlés du SNA/NE

* Réalise des études d'impact obstacles sur les procédures d'approches, d'atterrissages et de décollages

* Réalise les demande de publications aéronautiques

* Participe aux réflexions nationales dans son domaine de compétence (ACADEMIC, bases de données obstacles)

* Est le correspondant de la DSAC/NE pour les aspects obstacles dans le cadre de l'analyse circulation aérienne (éoliens, permis de construire)

* Suit les évolutions du logiciel ACADEMIC, organise son installation et le suivi de formation pour le SNA/NE

Participe à la réalisation des REX relatifs à la mise en oeuvre des protocoles IA et des statistiques de la subdivision études du SNA/NE.

Au titre du management de la sécurité :

* Participe à l'élaboration des EPIS et des dossiers de sécurité

Profil - Qualification :

Techniques de base :

Connaissance de la réglementation nationale en matière de procédures pour les services de la navigation aérienne

Connaissance de l'organisation et de la réglementation de la circulation aérienne

Aptitude à l'utilisation de logiciels différents dans le cadre de ses fonctions (GéoTITAN, ACADEMIC, Géodeasy, AUTOCAD, SIG)

Qualités requises :

Aptitude pour le travail en équipe

Rigueur

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;

- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA-E- agent BTIV
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CRNA/E C-E/EXPL/CTRL/BTIV Entité traitement information en vol (REIMS CEDEX 2)
Fonction / Poste :	1 Agent BTIV*C-E/EXPL/CTRL/BTIV
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULAY, Nicolas - 03 26 84 62 01 nicolas.boulay@aviation-civile.gouv.fr BRIDE, Vital - 03 26 84 62 04 vital.bride@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Remplacement suite mutation M. Isierte
Personne remplacée :	ISIERTE, Guilhem-Vincent

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BTIV

Il assure le service d'alerte au profit des usagers, met à jour la documentation aéronautique, assure l'information aéronautique. Il participe à la formation pratique et théorique des nouveaux arrivants au BTIV.

Assurer le service d'alerte aux profits des usagers (suivi des plans de vols VFR, recherche des renseignements, déclenchement des phases d'urgence) en coopération avec le Centre de Coordination et de Sauvetage

Exploiter la messagerie RSFTA

Mettre à jour la documentation aéronautique nécessaire à la Salle de contrôle et au BTIV

Exploiter et gérer l'information aéronautique (NOTAM, AIC, Sup AIP)

Elaborer les protections aéronautiques journalières au profit de la Salle de contrôle

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/ SÛRETE / ENVIRONNEMENT :

Procéder à la notification d'événements

Prendre en compte les résultats et les préconisations issus des démarches de retour d'expérience

Contribuer à la protection et à la sauvegarde des personnes et des matériels

Participer aux commissions de sécurité

Participer aux audits

Profil - Qualification :

Techniques de base :

Connaissance des services de la Navigation Aérienne française

Connaissance approfondie de la langue anglaise parlé et écrit

Connaissance de la réglementation aéronautique française et OACI

Qualités requises :

Capacité de réaction à une situation critique

Communiquer efficacement

Se montrer disponible face à des sollicitations fréquentes des usagers

Grande adaptation à différentes tâches

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA-E- Spécialiste exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CRNA/E C-E/EXPL/CTRL Subdivision contrôle (REIMS CEDEX 2)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*C-E/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULAY, Nicolas - 03 26 84 62 01 nicolas.boulay@aviation-civile.gouv.fr BRIDE, Vital - 03 26 84 62 04 vital.bride@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	DENIS, Meggy

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE EXPLOITATION

Responsable du suivi des dossiers espace et opérations concernant la partie UIR Est ainsi que de l'élaboration de la documentation opérationnelle associée.

Correspondant des centres de contrôle adjacents (Zurich, Genève, Karlsruhe, Maastricht, Paris, Bruxelles, Francfort)

Cogestion du RAD (FMP)

Correspondant de différents organismes (DO, BEP-NE, DCC, ZAD, Liaison américaine, CEV)

Responsable du suivi des lettres d'accord (11. création, amendements...)

Responsable du Manuel Espace dans son domaine de compétence (création, mise à jour)

Responsable du traitement des FNE et de la gestion des urgences sur des spécificités

Intervient dans les briefings équipes

Responsable de la préparation et du suivi des activités particulières (exercice, missions CORONET EAST, « Block-level », SDA, calibrations, vols d'essais...)

Elabore les consignes d'exploitation et notes d'information dans son domaine de compétence

Elabore les dossiers de publication SIA dans son domaine de compétence

Organise et participe aux réunions locales et aux missions

Met à jour Manuel CDS dans son domaine de compétence (création, mise à jour)

Met à jour Manuel Exploitation dans son domaine de compétence (création, mise à jour)

Met à jour chaîne d'information CIGALE (création, mise à jour)

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SÛRETE / ENVIRONNEMENT

:

Procéder à la notification d'événements

Prendre en compte les résultats et les préconisations issus des démarches de retour d'expérience

Participer aux audits

Profil - Qualification :

-Techniques de base :

Savoir exploiter l'information aéronautique

Connaissances informatiques

Bonne maîtrise de l'anglais

Connaissance de la DGAC et des organismes adjacents

-Qualités requises :

Aimer travailler en équipe

Savoir gérer les échanges et les priorités

Avoir une bonne capacité d'analyse des dossiers

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,

- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/PN/FOR-CHEF DE PROGRAMME
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/PN/FOR Pôle formation, écoles et simulateurs (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*DS/PN/FOR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	HALLER, Bruno - 01 58 09 47 25
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/FORM-PN - Organismes de formation PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	THISSELIN, Jacques

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME

Effectue le traitement et le suivi des dossiers d'approbation des organismes de formation hélicoptères.
Qualifie des moyens de simulation avion et hélicoptère

Tâches :

SURVEILLANCE ORGANISMES DE FORMATION

Traiter les dossiers particuliers et principalement le suivi des écoles hélicoptères.

Vérifier le respect des procédures liées aux approbations des écoles.

Participer aux inspections de surveillance des écoles (FTO, TRTO, ATO, OD) en collaboration avec un personnel navigant et rédiger les rapports d'inspection.

QUALIFICATION DES MOYENS DE SIMULATION

Evalue et qualifie les moyens de simulation avion et hélicoptère inclus dans le plan de surveillance.

DIVERS

Répondre aux demandes des usagers sur l'application de la réglementation ;

Participer à l'évolution réglementaire en ce qui concerne les licences et la formation des navigants

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

Connaissance de la DSAC

Connaissance du milieu aéronautique

Connaissance dans le domaine de la formation des navigants

Connaissance en bureautique (WORD-EXCEL...)

Connaissance de la langue anglaise

Connaissance de la réglementation européenne Aircrew

Connaissance de la réglementation européenne CS-FSTD

Savoir agir

Esprit d'analyse et de synthèse

Avoir le sens des relations humaines

Aptitude à travailler en équipe

Etre disponible pour effectuer des déplacements fréquents

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DO/DEP1SG-Spécialiste Exploitation Confirmé
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DO DO/DEP1SG Subdivision 1SG - Suivi sécurité et exploitation des recom. (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation confirmé*DO/DEP1SG
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LE FABLEC, Yann - 01 69 57 72 40 yann.le-fablec@aviation-civile.gouv.fr GALLET, Gilbert - 01 69 57 71 97 gilbert.gallet@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GARANDEAU, Thierry

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION, en charge du suivi et de la mise en œuvre par la DO, de plans d'actions et de recommandations. En particulier :

- il assure le suivi de la mise en œuvre par la DO, pour ce qui la concerne, des recommandations issues de plans nationaux/européens, d'instances ou commissions ou du BEA.
- il contribue à l'élaboration des réponses de la DO aux demandes de la DSNA/MSQS et DSAC, dans le cadre de leur fonction de surveillance
- il contribue à l'analyse des causes et mesures
- il contribue au suivi et à l'analyse des indicateurs liés à la sécurité exploitation
- il peut être amené à animer des formations sécurité relatives au domaine de compétence de la subdivision
- il peut participer à des travaux dans le cadre de GT liés à la sécurité
- il peut apporter en tant que de besoin son expertise auprès de la subdivision 1SA

Profil - Qualification :

Bonne connaissance de l'environnement circulation aérienne et du domaine ATM

Qualités rédactionnelles

Sens des relations humaines et aptitude au travail en équipe

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/PN/FOR-CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/PN/FOR Pôle formation, écoles et simulateurs (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS/PN/FOR
Filière / Métier :	Formation aéronautique Enseignant
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	HALLER, Bruno - 01 58 09 47 86
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/SIMU" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	JACQUES, Jean

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES Spécialiste de la qualification des moyens de simulation de vol avion et hélicoptère.

Tâches :

QUALIFICATION DES MOYENS DE SIMULATION

Sous l'autorité du chef de pôle et du chef de programme simulation :

- réalise les évaluations initiales et récurrentes contenues dans le plan de surveillance annuel des moyens de simulation (FSTD) avions et hélicoptères, et rédige les différents documents (rapports et certificats de qualification) relatifs à ces évaluations.
- réalise les audits de surveillance de conformité FSTD et rédige les rapports d'audit.
- réalise certaines tâches administratives dédiées aux inspecteurs techniques concernés par cette activité.
- supervise le suivi des actions correctives des évaluations et audits auxquels il a participé.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

Connaissance de la réglementation européenne Aircrew

Maîtrise des techniques de contrôles et d'audits

Connaissance de l'organisation du contrôle technique

Maîtrise de l'anglais

Savoir agir

Esprit d'analyse et de synthèse

Avoir le sens des relations humaines

Aptitude à travailler en équipe

Etre disponible pour effectuer des déplacements fréquents

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/SUR/ASO-CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	ASSAC ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/SUR/ASO Pôle actions de surveillance opérationnelle (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS/SUR/ASO
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Expert technique
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	WIBAUX, Florence - 01 58 09 45 14
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SURETÉ" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	BITTOUN, Jean-Marc

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

- Assurer l'expertise technique au sein de la direction technique sûreté en matière d'équipements et systèmes de sûreté et coordonner les actions du STAC et de la DSAC dans ce domaine
- Participer à l'organisation, à l'exécution et au suivi des actions de surveillance opérationnelle
- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour des méthodes et outils

Tâches :

Expert pour la direction technique sûreté en matière d'équipements et systèmes de sûreté. A ce titre, il :

- assure la coordination avec le STAC sur les méthodes et actions de surveillance relatives aux équipements et systèmes de sûreté
- assure la coordination avec le STAC et la DTA sur les expérimentations et sur les évolutions réglementaires relatives aux équipements et systèmes de sûreté

Par ailleurs, il :

- réalise des missions d'inspection dans le cadre du programme national de contrôle qualité de la sûreté de l'aviation civile (inspections, tests)
- assure la validation qualité des rapports d'audits et le suivi des plans d'actions correctives
- participe à l'élaboration des indicateurs des actions de surveillance opérationnelle
- participe à divers groupes de travail avec les autres acteurs de la sûreté

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

- Connaissances techniques sur les équipements et systèmes de sûreté
- Connaissance de la méthodologie d'inspection
- Connaissance de la réglementation sûreté
- Connaissances des activités liées à la sûreté ou au transport aérien
- Maîtrise de l'anglais

Savoirs agir

- Sens des relations humaines
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Qualité d'organisation, de rigueur et de discrétion
- Autonomie et initiative
- Bonne connaissance des outils bureautiques

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/EC/SUR/MET-CHEF DE PROGRAMME
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/SUR/MET Pôle méthodes (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*DS/SUR/MET
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Auditeur sûreté
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	ALLAIN, Thierry - 01 58 09 37 22 thierry.allain@aviation-civile.gouv.fr VERNHESES, Cécile - 01 58 09 44 85
Personne remplacée :	ROCQUE, Emmanuel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME

- Participer à l'organisation de la formation et de la certification des personnels chargés de la surveillance
- Coordonner et superviser la certification des agents de sûreté
- Participer à l'élaboration des méthodes, procédures et outils nécessaires à la sûreté

Tâches :

- Coordonne et valide le contenu des cours délivrés aux personnels de la DSAC et des SCE en charge de la surveillance.
- Valide les sujets d'examens et participe à la correction des examens
- Est le référent DSAC pour la certification des agents de sûreté : coordonne avec l'ENAC, point focal pour les DSAC/IR, interlocuteur DSAC du SESA et des acteurs de la sûreté
- Participe à la rédaction des guides et procédures liées au domaine 11 formation
- Contribue à la mise à jour des cours de référence DGAC et fait le lien avec les examens de certification des ADS
- Effectue le suivi de l'approbation des cours déposés par les sociétés, organismes ou instructeurs en coordination avec les DSAC IR
- Effectue des inspections des acteurs de la sûreté

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

- Connaissance de la réglementation sûreté française et internationale
- Connaissance de la méthodologie normalisée de la surveillance de la qualité de la sûreté
- Connaissance de l'exploitation des opérateurs soumis à des obligations de sûreté
- Connaissance de l'organisation des services de l'aviation civile et des Organisations internationales
- Anglais

Savoirs agir

- Sens des relations humaines
- Qualités d'organisation, de rigueur et de discrétion
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Bonne connaissance des outils bureautiques (excel, word,...)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA/SE-Spécialiste à la subdivision qualité de service
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	CRNA/SE C-SE/EXPL/QUALS Subdivision qualité de service sécurité (AIX EN PROVENCE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 SPE exploitation*C-SE/EXPL/QUALS
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DUFOSSEZ, Jérôme - 04.42.33.78.39 Fax. 04.42.33.78.46
Remarque :	Poste à horaires de bureau
Personne remplacée :	BASTIDE, Jean

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION à la subdivision Qualité de Service au service exploitation du CRNA/SE

Profil - Qualification :

- Participe au traitement et à l'analyse des incidents de la circulation aérienne ayant une incidence sur la sécurité et la qualité du service rendu
- Participe à l'élaboration des dossiers nécessaires à la commission locale de sécurité
- Participe à l'évaluation et à la mise en oeuvre des systèmes mis à disposition de la qualité de service (INCA, SNER, ELVIRA...) et les exploite
- Participe au recueil des statistiques relatives à la qualité de service
- Participe aux actions de formation
- Peut participer à d'autres tâches du service Exploitation à la demande de son supérieur hiérarchique

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Une expérience « contrôle » en CRNA est vivement souhaitée.

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-CE/SR/SUR INSPECTEUR DE SURVEILLANCE SUR
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/CE DS-CE/SR/SUR Division sûreté (COLOMBIER SAUGNIEU)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-CE/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MAGOUTIER, Guilhem - 04 26 72 68 40 guilhem.magoutier@aviation-civile.gouv.fr BIOLLEY, Nadine - 04 26 72 68 41 nadine.biolley@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert une licence "sureté" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE sûreté.

Tâches :

Surveillance :

- Instruction et approbation des programmes sûreté des opérateurs et de leurs sous-traitants (exploitants d'aérodrome, compagnies aériennes) élaboration et suivi des plans d'actions correctives suite aux audits et inspections
- Participe au plan de surveillance (audits, inspections) des opérateurs.
- Elaboration des textes locaux (Programme de sûreté d'aérodrome, arrêté de police, mesures d'application).
- Suivi des travaux en cours ou prévus, des incidents de sûreté.
- Veille à la gestion de la base de données des opérateurs et à la diffusion de la réglementation

Titres d'accès :

- Participe à la gestion des titres de circulation, la fabrication des badges et au traitement des demandes d'habilitation relevant de la DSAC/CE.

Participe à l'organisation et au suivi des commissions sûreté.

Inscrit son action dans le cadre de la démarche qualité de la DSAC.

Profil - Qualification :

- Bonne connaissance de la réglementation sûreté
- Bonne connaissance des matériels techniques utilisés en sûreté
- Maîtrise des techniques d'inspection et d'audit
- Connaissance de l'anglais technique oral

Savoir faire :

- Faire preuve de rigueur et d'impartialité
- Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- Rédiger des rapports
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilité
- Licence de surveillance sûreté

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-CE/SR/SUR INSPECTEUR DE SURVEILLANCE SUR
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/CE DS-CE/SR/SUR Division sûreté (COLOMBIER SAUGNIEU)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-CE/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MAGOUTIER, Guilhem - 04 26 72 68 40 guilhem.magoutier@aviation-civile.gouv.fr BIOLLEY, Nadine - 04 26 72 68 41 nadine.biolley@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert une licence "sureté" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	THIERRY DE MAUGRAS, Adrien

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE sûreté .

Tâches :

Surveillance :

- Instruction et approbation des programmes sûreté des opérateurs et de leurs sous-traitants (exploitants d'aérodrome, compagnies aériennes) élaboration et suivi des plans d'actions correctives suite aux audits et inspections
- Participe au plan de surveillance (audits, inspections) des opérateurs
- Elaboration des textes locaux (Programme de sûreté d'aérodrome, arrêté de police, mesures d'application),
- Suivi des travaux en cours ou prévus, des incidents de sûreté.
- Veille à la gestion de la base de données des opérateurs et à la diffusion de la réglementation

Titres d'accès :

- Participe à la gestion des titres de circulation, la fabrication des badges et au traitement des demandes d'habilitation relevant de la DSAC/CE.

Participe à l'organisation et au suivi des commissions sûreté.

Inscrit son action dans le cadre de la démarche qualité de la DSAC.

Profil - Qualification :

- Bonne connaissance de la réglementation sûreté
- Bonne connaissance des matériels techniques utilisés en sûreté
- Maîtrise des techniques d'inspection et d'audit
- Connaissance de l'anglais technique oral

Savoir faire :

- Faire preuve de rigueur et d'impartialité
- Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- Rédiger des rapports
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilité
- Licence de surveillance "Sûreté"

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	Contrôleur tech d'exploitation qualifié*DS-NE/SR/OPA/TA
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/OPA/TA Subdivision transport aérien (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Contrôleur tech d'exploitation qualifié*DS-NE/SR/OPA/TA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Contrôleur technique d'exploitation
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BELLIARD, Alain - 03.88.59.63.68 alain.belliard@aviation-civile.gouv.fr AIT EL MAHJOUB, Lahouceine - 03.88.59.63.89 lahouceine.aitelmahjoub@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Personne remplacée : RANVIER, Cédric

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONTROLEUR TECHNIQUE D'EXPLOITATION

Inspection au sol des aéronefs de transport public, des entreprises françaises et étrangères au départ ou à l'arrivée des aéroports du ressort territorial de la DSAC/NE

Tâches :

- contrôle la préparation des vols, la documentation, les équipements, l'état général et le chargement des aéronefs dans le cadre de leur exploitation par des exploitants français ou étrangers
- le cas échéant, impose des mesures correctives sur les écarts constatés avant le départ du vol
- rédige un rapport à l'issue de chaque contrôle et saisit dans la base de données nationale
- contribue à la gestion des incidents notifiés par les opérateurs
- contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC/NE

Profil - Qualification :

Compétences techniques :

- suivi et réussite de la formation théorique (à l'ENAC) et pratique (en DSAC-IR), validée par le DSAC-EC
- maîtrise de la réglementation relative au domaine concerné (exploitation et entretien) et de la technologie aéronef
- maîtrise de l'anglais oral et écrit
- expérience de pilotage appréciée

Aptitudes professionnelles :

- Capacité à faire face à des situations conflictuelles et à prendre des décisions dans des délais limités
- Sens de l'initiative et de la prise de responsabilité
- Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
- faire preuve de qualités relationnelles et d'écoute

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Expert confirmé
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/EOS/CEO/M Consolidation des Exigences Opérationnelles - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/EOS/CEO/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Chargé de réaliser une étude
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BLET, Jacques - 05 62 14 56 51 jacques.blet@aviation-civile.gouv.fr MESTON, Yannick - 05 62 14 57 01 yannick.meston@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT CONFIRME

Consolidation des besoins pour les métiers MO / MS / Sub Etudes et QS.

Le pôle «Consolidation des exigences opérationnelles» au sein du domaine «Exigences Opérationnelle des Systèmes » est chargé de définir les exigences relatives aux besoins opérationnels pour les acteurs du système ATM.

Tâches :

L'agent conduira les travaux de consolidation des besoins pour l'ensemble des métiers de d'exploitation technique englobant les métiers MO, MS, Subdivisions études, et QS.

A ce titre il assurera la coordination des travaux des différents intervenants dans son domaine de responsabilité.

Il sera amené à intervenir au profit de l'ensemble des projets et programmes ATM de la DSNA, en particulier les programmes 4-Flight et SYSAT. Plus précisément, il travaillera d'une manière étroite avec les acteurs DO du projet et les sites opérationnels autant dans les phases de définitions systèmes que dans les phases d'accompagnement site pour les évaluations pré opérationnelles après déploiement.

Profil - Qualification :

- Goût pour les relations humaines et le travail en équipe.
- Sens de l'organisation et de la planification
- Capacités d'écoute et de communication
- Bonne connaissance des métiers de l'exploitation des systèmes opérationnels.
- Expérience opérationnelle souhaitée
- Bon niveau d'anglais

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-NE/SR PA SPECIALISTE REGALIEN
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/RDD/DD/PA Entité planification aéroportuaire (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste régalien confirmé*DS-NE/SR/RDD/DD/PA
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'instruction des autorisations administratives de l'Aviation Civile
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	ZETLAOUI, Aline - 03.88.59.63.46 aline.zetlaoui@aviation-civile.gouv.fr MALGARINI, Christian - 03.88.59.63.96 christian.malgarini@aviation-civile.gouv.fr
Remarque : Personne remplacée :	CERCLE, Ronan

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE REGALIEN

Gestion des dossiers relatifs aux infrastructures aéroportuaires

Tâches :

Est en charge de la création et de l'utilisation des aérodromes à caractéristiques spéciales (hélistation, hélisurfaces, hydrobases) et des aérodromes privés et plates-formes ULM préfectorales en Alsace
Participe à l'établissement des plans de servitudes aéronautiques de dégagement et est, à ce titre, le correspondant du STAC et du SNIA

Assure le contrôle de la conformité à la réglementation des documents de planification aéroportuaire et au suivi des aménagements des aérodromes

Assure le traitement des autorisations d'utilisation des aérodromes à usage restreint d'Alsace

Réalise le cas échéant des études de développement des infrastructures navigation aérienne

Contribue en tant que de besoin au traitement des dossiers relatifs aux obstacles et à leur balisage

Assure le traitement et le suivi de la publication aéronautique relative aux activités aériennes de loisirs en Alsace

Assure le cas échéant le traitement des informations aéronautiques relatives aux aérodromes

Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC/NE

Profil - Qualification :

Connaissance en informatique

Connaissances de réglementation aéroportuaire

Connaissance de la réglementation et des systèmes de la navigation aérienne

Connaissance des infrastructures aéronautiques

Savoir faire :

Savoir rédiger et exposer les contraintes aéronautiques aux tiers

REGLES D'AFFECTATION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;

- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/NE Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/ANA/NA Subdivision navigation aérienne (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-NE/SR/ANA/NA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	01/01/15
Renseignement complémentaire :	BURGUN, Christian - 03.88.59.63.19 christian.burgun@aviation-civile.gouv.fr BOILEAU, Patrick - 03.88.59.63.84 patrick.boileau@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert la détention (ou l'obtention) de la licence de surveillance selon les modalités précisées par l'arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	DURGEAT, Philippe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Auditeur Navigation Aérienne

Participe à la saisie et au suivi des évènements régionaux dans la base ECCAIRS

Participe aux actions de surveillance AFIS et SNA dans la zone de compétence de la DSAC NE

Participe à la définition des outils et méthodes de surveillance

Contribue au bon fonctionnement du système qualité de la DSAC Nord-est

Profil - Qualification :

Sens des responsabilités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à gérer les conflits et à la prise de décision sur les plans techniques et humains

Capacité à rédiger des rapports

Déplacements à prévoir

Qualifications :

Méthodes de certification des prestataires de service navigation aérienne

- Techniques d'audit

- Etudes de sécurité

- Connaissance des méthodes de gestion du trafic aérien

Prestations :

Conditions particulières :

Formations spécifiques des domaines concernés (référentiel NA, Techniques d'audit) souhaitées ou à effectuer dès affectation pour obtenir la licence et les qualifications nécessaires.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;

- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/NE Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/ANA/NA Subdivision navigation aérienne (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-NE/SR/ANA/NA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	01/01/15
Renseignement complémentaire :	BURGUN, Christian - 03.88.59.63.19 christian.burgun@aviation-civile.gouv.fr BOILEAU, Patrick - 03.88.59.63.84 patrick.boileau@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert la détention (ou l'obtention) de la licence de surveillance selon les modalités précisées par l'arrêté du 28 mars 2012

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Auditeur Navigation Aérienne

Participe à la saisie et au suivi des évènements régionaux dans la base ECCAIRS

Participe aux actions de surveillance AFIS et SNA dans la zone de compétence de la DSAC NE

Participe à la définition des outils et méthodes de surveillance

Contribue au bon fonctionnement du système qualité de la DSAC Nord-est

Profil - Qualification :

Sens des responsabilités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à gérer les conflits et à la prise de décision sur les plans techniques et humains

Capacité à rédiger des rapports

Déplacements à prévoir

Qualifications :

Méthodes de certification des prestataires de service navigation aérienne

- Techniques d'audit

- Etudes de sécurité

- Connaissance des méthodes de gestion du trafic aérien

Prestations :

Conditions particulières :

Formations spécifiques des domaines concernés (référentiel NA, Techniques d'audit) souhaitées ou à effectuer dès affectation pour obtenir la licence et les qualifications nécessaires.

REGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;

- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/NE Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/ANA/AER Subdivision aéroports (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	2 Inspecteur de la surveillance*DS-NE/SR/ANA/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BURGUN, Christian - 03.88.59.63.19 christian.burgun@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance selon les modalités précisées par l'arrêté du 28 mars 2012.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Participe aux actions de surveillance de la subdivision dans les domaines SSLIA, péril animalier, CHEA-TAC, hélistations et différents domaines aérodromes certifiés.

Auditeur national

Participe à l'instruction des demandes d'agrément des personnels SSLIA

Participe à la définition des outils et méthodes de surveillance

Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC/NE

Participe à la saisie des événements dans la base ECCAIRS

Participe à l'harmonisation des actions de surveillance avec les délégations

Profil - Qualification :

Sens des responsabilités

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à gérer les conflits et à la prise de décisions sur les plans techniques et humains

Disponibilité et aptitude à travailler en équipe

Savoir rédiger des rapports

Déplacements à prévoir

Prestations :

Conditions particulières :

Formations spécifiques des domaines concernés (SSLIA, SPPA, TAC/CHEA, Hélistations, EISA) souhaitées ou à effectuer dès affectation pour obtenir les habilitations nécessaires.

REGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/NE Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/OPA/AG Subdivision aviation générale (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-NE/SR/OPA/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BELLIARD, Alain - 03.88.59.63.68 alain.belliard@aviation-civile.gouv.fr LETT, Daniel - 03.88.59.91.15 daniel.lett@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance selon les modalités précisées par l'arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	LYSIAK, Patrick

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assiste le chef de subdivision dans les missions de relation avec les organismes extérieurs
Participe au suivi des organismes de formation
Participe à l'organisation et au suivi des examens théoriques du personnel navigant privé
Participe au suivi des examens pratiques des personnels navigants privés
Participe à la gestion des examinateurs de pilote privé (FE/PPL)
Chargé d'opérations licences du personnel navigant

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Maîtrise de la réglementation relative au domaine concerné
Maîtrise des techniques d'inspection et/ou d'audit
Maîtrise des outils informatiques
Expérience du pilotage appréciée pour les inspecteurs
Avoir suivi avec succès la formation et l'examen d'inspecteur s'il existe dans le domaine concerné

Savoir faire :

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans les délais limités
Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
Savoir rédiger des rapports

Prestations :

REGLES D'AFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/NE Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/NE DS-NE/SR/SUR Division Sécurité (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-NE/SR/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	ISNARD, Jacques - 03.88.59.63.51 jacques.isnard@aviation-civile.gouv.fr CHATEL, Catherine - 03.88.59.63.69 catherine.chatel@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	LANDES, Jean-Marie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE au sein de la division sûreté
Chargé d'études pour le corps des assistants

Instruit les demandes d'autorisations administratives et assure le contrôle des prestataires et exploitants dans le domaine de la sûreté :

- Informe les postulants sur les conditions de délivrance des agréments
- Examine les programmes de sûreté dans le cadre de la délivrance, du renouvellement et du suivi des agréments
- Vérifie sur site la mise en oeuvre des moyens et procédures décrits dans les programmes de sûreté
- Propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée
- Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés puis rédige les rapports associés
- Rôle d'expertise auprès des différents acteurs intervenant dans la sûreté du transport aérien
- Contribue à la rédaction des textes soumis à approbation préfectorale
- Sièges dans les instances de concertation locale
- Instruit, le cas échéant, les demandes de titres d'accès

Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC NE

Profil - Qualification :

- Maîtrise de la réglementation sûreté
- Maîtrise des techniques des inspections sur site
- Bonne connaissance de l'anglais technique écrit et parlé
- Faire preuve de qualité d'écoute et être force de propositions
- Savoir gérer des situations conflictuelles et savoir prendre des décisions
- Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
- Savoir rédiger des rapports

Prestations :

REGLES D'AFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DS-SE/SR/ANA/CH Subdivision certification et homologation (AIX EN PROVENCE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur débutant de surveillance*DS-SE/SR/ANA/CH
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	CHAMBROY, Eric - 04 42 33 76 09 eric.chambroy@aviation-civile.gouv.fr DELFOSSÉ, François - 04 42 33 16 39 francois.delfosse@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "Aer/CHEA/SGS/EISA " selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE chargé de la transition vers la certification européenne des exploitants d'aérodromes

Le candidat retenu sera principalement chargé, au sein de la subdivision Aéroports, des missions relatives à la coordination de la conversion des certificats de sécurité aéroportuaire des exploitants des aérodromes certifiés dans le cadre de la phase de transition pour la mise en oeuvre du règlement UE 139/2014.

Il apportera un soutien aux autres activités de la subdivision en tant que de besoin.

Sa compétence sera utilisée sur l'ensemble de la DSAC SE.

Profil - Qualification :

Connaissances approfondies :

- Des référentiels de certification nationale et européenne.
- Du référentiel technique TAC CHEA (aérodromes et hélistations)
- Des processus réglementaires d'homologation

Bonnes connaissances :

- Des dispositions de l'annexe 14 de l'OACI,
- Des outils bureautiques,
- Des outils SIGNAL et EPICEA,
- Aptitude au travail en équipe avec déplacements fréquents dans le ressort de la DSAC SE

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM - Chef de projet
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/COLLAB/MOESD Pôle maîtrise d'oeuvre des systèmes distribués (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de projet*SSIM/COLLAB/MOESD
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Chef de projet maîtrise d'oeuvre
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PAVET, Didier - 01.69.84.61.56 didier.pavet@aviation-civile.gouv.fr MAZZACCO, Michel - 01.69.84.60.25 michel.mazzacco@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	poste ouvert aux attachés analystes
Personne remplacée :	MONTGERMONT, Caroline

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

CHEF DE PROJET

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Application Collaborative » est chargé, en qualité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre de l'étude, du développement, de la maintenance et de la coordination des projets des applications et systèmes à l'usage de l'ensemble des agents de la DGAC et en coordination avec les directions et services de la DGAC.

Il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des applications collaboratives (portail d'entreprise la gestion de cycle de vie de l'information...) et des systèmes distribués (annuaires, messagerie)

Le pôle « systèmes distribués » est chargé de la maîtrise d'oeuvre des projets de modernisation des infrastructures des systèmes et réseaux. A ce titre, il définit l'architecture générale et les composants clés de l'infrastructure du SIGP, et développe et maintient les applications de ce domaine. Sont concernés notamment, l'infrastructure réseau (Internat), la messagerie (Amelia), l'annuaire/gestion identifié/identifiant (Angélique) , le portail web...

Tâches :

Sous l'autorité du Chef du pôle « systèmes distribués », le chef de projet :

- planifie et gère les projets et les ressources associées : organisation, coordination et suivi de la réalisation des projets de développement et de maintenance qui lui sont confiés, élaboration et suivi du budget alloué
- respecte et utilise les méthodes, normes et outils préconisés pour contrôler la mise en oeuvre de la qualité
- organise et conduit le recours à des prestataires : rédaction et/ou contrôle les clauses techniques essentielles à la bonne exécution de ses projets nécessitant le recours à des prestataires
- veille au suivi de l'exécution technique, des marchés passés en soutien à ses projets, garantit le respect du cahier des charges, des délais et des coûts,
- assure les vérifications techniques des applications développées et organise les vérifications fonctionnelles;
- organise les différents comités de suivi technique et participe aux comités de la maîtrise d'ouvrage

Profil - Qualification :

Savoir-faire

- Travailler en équipe, rendre compte
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources
- Proposer des décisions
- analyse et synthèse
- rédiger

Connaissances :

- bonne connaissance en informatique technique en environnement UNIX/LINUX
- connaissance des logiques de paquets RPM (en environnement RedHat ou Suse)
- bonne connaissance en méthodologie système : connaissance des cycles/phases de développement en V, en spirale/itératif
- démarche d'ingénierie système : gestion des exigences, pratiques de tests intensifs, suivi de la non régression des systèmes,
- pratique des méthodes Intégration Validation Systèmes développés par le monde et de Méthodologie d'Intervention sur Système Opérationnel

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DO/DEP2 RM - Chef de Subdivision
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DO DO/DEP2RM Subdivision 2RM - Méthode et outils (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DO/DEP2RM
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PAPIER, Corinne - 01 69 57 73 25 corinne.papier@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Au sein de la Division 2R, le candidat :

- est en charge, du suivi et de la coordination concernant les évolutions des « Méthodes et outils ATFCM »
- assure l'interface en ce qui concerne les spécifications techniques entre les systèmes centralisés de la CFMU et les systèmes ATFCM nationaux (SYNOPSIS)
- participe aux spécifications opérationnelles des systèmes ATFCM nationaux (SYNOPSIS) avec la DTI et les autres départements de la DSNA/DO afin de planifier les nécessaires évolutions et/ou adaptations face aux développements des systèmes CFMU
- anime le groupe national des utilisateurs des outils ATFCM afin de définir les priorités pour planifier les évolutions des systèmes nationaux ainsi que le recueil des évolutions souhaitées par l'ensemble des utilisateurs pour les systèmes CFMU
- participe à l'évaluation, la mise en oeuvre et le suivi des versions de logiciels des systèmes TFCM nationaux dans un cadre national et participe au besoin et sur demande de CFMU aux tests d'évaluation des nouvelles versions,
- participe en tant que représentant de DSNA/DO à un groupe de travail international coordonné par CFMU : ce groupe traite des évolutions opérationnelles et systèmes de l'ATFCM en Europe
- recueille et intègre les besoins de la CNGE en ce qui concerne les outils ATFCM
- s'assure que les acteurs nationaux de l'ATFCM sont informés et formés aux procédures en vigueur et à venir.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE / SURETE / ENVIRONNEMENT :

- s'assure de l'application des procédures d'évaluation et d'atténuation des risques
- propose et met en oeuvre les actions correctives et préventives relatives au SMQS
- participe à la mise en oeuvre de la démarche qualité et des processus qui concerne sa subdivision

Profil - Qualification :

Savoir-faire

- aptitude aux relations humaines pour le travail en équipe
- aptitude à l'autonomie et à l'initiative
- ouverture d'esprit
- capacité à faire face à des sollicitations imprévues ou à des situations d'urgence

Connaissances

- connaissance des missions de la DGAC
- bonne connaissance du domaine de la navigation aérienne, et en particulier de la Régulation du trafic
- connaissance des partenaires nationaux et européens ainsi que les usagers de l'espace
- bonne connaissance de la langue anglaise

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DO/DEP2RP-Assistant de subdivision
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DO DO/DEP2RP Subdivision 2RP - Régulation et planification (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*DO/DEP2RP
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PAPIER, Corinne - 01 69 57 73 25 corinne.papier@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	En remplacement de Monsieur Yves BENABEN.
Personne remplacée :	BENABEN, Yves

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Au sein de la Division 2R, le candidat :

- réalise les études d'impact de mesures ATFCM spécifiques,
- évalue l'efficacité des dispositifs espace en cours de développement, notamment leur impact en matière de capacité et d'efficacité des vols (écologique et économique), et vérifie a posteriori la validité des résultats obtenus ;
- participe à la spécification d'outils ATFCM nécessaires aux activités de la DO, notamment celles de la CNGE / CNGR (Cellule Nationale de Gestion de l'Espace / Cellule Nationale de Gestion du Réseau) ; et des FMPs.
- participe en tant qu'expert aux évolutions « outils ATFCM » dans le cadre des projets SESAR et FABEC ;
- participe aux différentes activités menées en coordination et coopération avec les CRNA (notamment les FMP), les SNA, les partenaires militaires, européens (Eurocontrol et autres ANSP) et les opérateurs aériens ;

Profil - Qualification :

Savoir-faire

- aptitude aux relations humaines pour le travail en équipe
- aptitude à l'autonomie et à l'initiative
- ouverture d'esprit
- capacité à faire face à des sollicitations imprévues ou à des situations d'urgence

Connaissances

- connaissance des missions de la DGAC
- bonne connaissance du domaine de la navigation aérienne, et en particulier de la Régulation du trafic
- connaissance des partenaires nationaux et européens ainsi que les usagers de l'espace
- bonne connaissance de la langue anglaise écrite et orale
- intérêt pour l'informatique

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Expert confirmé
Poste offert aux :	IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/DSO/INS/M Installations - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/DSO/INS/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Responsable de la fourniture des équipements de navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PREUX, Francis - 05.62.14.59.91 francis.preux@aviation-civile.gouv.fr JONQUIERE, Jean-Louis - 05.62.14.59.73 jean-louis.jonquiere@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GRANDIN, Hubert

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT CONFIRME - Le pôle INS assure :

- les installations des équipements et systèmes, dans toutes les salles opérationnelles,
- les installations énergie au sein des salles techniques,
- l'étude, la conception, la réalisation des mobiliers opérationnels.

Tâches :

Le titulaire fera partie d'une équipe de 15 agents. la coordination de ses tâches et le soutien technique seront assurés par les quatre experts seniors du pôle. Le chef de pôle et son adjoint veilleront à sa formation et à l'évolution de ses activités.

Le titulaire du poste sera plus particulièrement chargé de la préparation des installations relatives aux grands programmes 4 FLIGHT et SYSAT et VCS :

- Nouvelle Urbanisation des salles opérationnelles,
- Définition des nouveaux mobiliers opérationnels,
- Etablissement des cahiers des charges de l'opération,
- Elaboration des marchés associés et suivi des chantiers sur site.

Installations dans les 5 CRNA, les 11 grandes approches, le CESNAC, le SIA, la DTI et les Territoires d'outre-mer.

Profil - Qualification :

- Expérience du milieu opérationnel ;
- Motivation pour acquérir des compétences sur les nouveaux systèmes ;
- Qualité de rédaction et de synthèse ;
- Goût pour les contacts humains ;
- Intérêt et aptitude pour l'animation de groupes de travail ;
- Veille technologique ;
- Déplacements fréquents de courte durée (métropole) et moyenne durée (outre-mer).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM- SPECIALISTE TECHNIQUE INFORMATIQUE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SSIM SSIM/SIM/ATA Pôle applications du transport aérien (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*SSIM/SIM/ATA
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Concepteur développeur d'application
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DJAFARIAN, Réza - 01 69 84 60 21 reza.djafarian@aviation-civile.gouv.fr BOURBOTTE, Nicolas - 01 69 84 61 58 nicolas.bourbotte@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	RICHARD, Guillaume

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE INFORMATIQUE

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, domaine « Système d'information métiers » est chargé, de l'étude, de l'évolution et le cas échéant de l'acquisition des composants, des systèmes d'information de gestion des directions métiers et des métiers du secrétariat général de la DGAC .

Le pôle « applications transports aériens » est chargé des projets dédiés à l'informatisation des processus métiers de la DTA, notamment le système de gestion des immatriculations d'aéronefs au registre français (IMMAT), le système de traitement informatisé des titres de circulation et des habilitations (STITCH), les systèmes de gestion du niveau de bruit des aéronefs (NBA) ...

Tâches :

Sous l'autorité du chef de pôle, le titulaire du poste est en charge de

- Piloter des micro-projets
- Rédiger les documents du projet
- Paramétrer des progiciels, prototype, adapte, installe
- Assister les utilisateurs à la mise en oeuvre
- Gérer la maintenance corrective et évolutive
- Peut participer à la gestion des contrats concernant la tierce maintenance applicative (TMA)
- Assurer le lien avec les éditeurs pour la veille technologique et le suivi de version

Profil - Qualification :

Savoir-faire :

- Analyser les besoins et les traduire en spécifications fonctionnelles
- Programmer dans différents environnements informatiques
- Rédiger et actualiser les documents associés aux logiciels
- Animer des réunions
- Veille technologique et sécurité

Connaissances :

- Méthodes de modélisation, normes et outils qualité de développement
- Langages de programmation (HTML, CSS, PHP, Javascript, Windev/Webdev, SQL, ...)
- Gestion de projets

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM - Chef du Pôle Centre de Service
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/PROD/CSC Pôle centre de service et communauté des AIG (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de pôle*SSIM/PROD/CSC
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Responsable d'exploitation
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULENT, Stéphane - 01 69 84 60 81 stephane.boulent@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	PERRIN, Isabelle

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SSIM - PROD - Pôle Centre de Service et Communauté des AIG - CHEF DE POLE

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Production et Exploitation » est garant, de la disponibilité opérationnelle, de la continuité de service et de la sécurité, de la performance des environnements de production.

Le pôle « Centre de service et communauté des administrateurs d'informatique de gestion » est principalement chargé de coordonner et animer les relations entre le SSIM et les AIG des directions et services de la DGAC, leur apporter le support second niveau. Il assure également le support de premier niveau aux utilisateurs du SSIM et du siège de la DGAC.

Il apporte également le support aux utilisateurs des entités ayant signé une convention de service avec le SSIM.

Tâches :

Sous l'autorité du chef de domaine, le chef de pôle :

- anime et pilote les équipes de maintenance bureautique et du Centre de Service National
- apporte le support technique de second niveau à la communauté des Administrateurs d'Informatique de Gestion.
- manage les équipes d'exploitation en charge du support bureautique
- manage l'équipe du Centre de service National
- mets en oeuvre et suit les dispositifs contractuels de l'entité
- définit les niveaux de services offerts aux utilisateurs et suivi du service rendu
- mets en place les bonnes pratiques « ITIL »

Profil - Qualification :

Savoir-faire

- Manager une équipe
- Définir et suivre des budgets
- Gérer les priorités et les situations d'urgence
- Prendre des décisions, proposer des décisions
- Piloter un système opérationnel
- Faire preuve de sens relationnel
- Méthode et organisation

Connaissances

- Architecture fonctionnelle et technique du système d'information de l'entité
- Méthodes de test et de recette technique
- Politique de sécurité des systèmes informatiques
- Technique de communication
- Gestion de projet
- Pratiques de gestion des systèmes d'information (ITIL)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/S - Inspecteur de surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/S DS-S/SR/ANA/NA Subdivision navigation aérienne (BLAGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-S/SR/ANA/NA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BRUGEL, Maxime - 05.67.22.91.10 maxime.brugel@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Nécessite l'obtention de la licence de surveillance dans le domaine navigation aérienne avec les qualifications d'inspecteur NA et auditeur AFIS et si possible ATS-AIS-CNS
Personne remplacée :	LOUZE, Pierre-Henri

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Instruire les demandes d'autorisations administratives et assurer le contrôle des prestataires et exploitants

Tâches :

- Participe aux actions de certification et de surveillance des prestataires navigation aérienne AFIS et le cas échéant des prestataires nationaux (DSNA et Météo France) selon ses qualifications (audits et surveillance continue) ,et au suivi des prestataires STAP/PCL
- Participe aux actions de suivi des licences de fréquences et de l'interopérabilité
- Participe à l'approbation des procédures de vol aux instruments
- Peut se voir confier des études de sécurité dans les domaines couverts par la division
- Contribue à la préparation et au suivi des dossiers relatifs aux activités aériennes et modifications d'espace aérien temporaires ou permanents (CRAGGALS et CRG) aérien et réalise les études de sécurité associés (ASU).
- Participe aux processus R6, R2 et contribue aux actions du PSE

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

- Techniques d'audit
- Réglementation technique navigation aérienne
- Procédures navigation aérienne
- Réglementation technique d'aérodrome
- Equipements de radionavigation
- Règles de l'air et réglementation relative aux activités aériennes
- Maîtrise de l'utilisation des outils bureautiques

Savoirs faire :

- Méthode, rigueur et esprit d'initiative
- Communication efficace orale et écrite
- Sens du relationnel interne et externe
- Aptitude à travailler en équipe
- Niveau en langue anglaise
- Rigueur, organisation du travail, capacité à faire face à des sollicitations fréquentes et imprévues

Expérience antérieure dans un domaine technique en lien avec l'aviation souhaitée.

Connaissances de la réglementation relative à l'espace aérien et aux prestataires de service de navigation aérienne souhaitée.

Sens de la diplomatie avec les organismes surveillés en cas de désaccord sur les constats réalisés.

Déplacements sur plusieurs jours dans le cadre des audits.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI -Spécialiste techn informatique confirmé
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC
Affectation :	DTI DTI/EEI/EEE/M Environnement des Etudes et Expérimentation - La Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*DTI/EEI/EEE/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Chargé de réaliser une étude
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	RILBA, Guy - 05 62 14 55 36 guy.rilba@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	en remplacement de Gabriel GUILLORY

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE CONFIRME

Le pôle EEE est chargé d'offrir à ses clients (autres pôles du domaine, d'autres domaines de la DTI, partenaires extérieurs) les moyens, outils et compétences dont ils ont besoin pour mener leurs études et expérimentations ou mettre en oeuvre leurs applications de simulation ou d'expérimentation.

Le pôle EEE assure également des prestations de support bureautique et prend en charge les aspects logistiques nécessaires aux expérimentations.

Tâches :

Il assurera des activités de support technique et d'administration Windows.

Il sera amené à assurer des activités de support de premier niveau sur des systèmes Unix-Linux.

Il pourra être sollicité pour participer à des développements permettant d'améliorer les services et outils de la plateforme d'expérimentation exploitée par le domaine.

Profil - Qualification :

Goût pour le travail en équipe, organisation et planification.

Connaissance générale informatique.

Bonne connaissance de développement logiciel.

Bonnes connaissances Windows.

Bonne connaissance de développement logiciel.

Connaissances Unix/Linux.

Connaissance des systèmes opérationnels d'information et de communication de la DSNA.

Connaissance de la langue anglaise.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-O/SR/AG/ INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/AG/AA Subdivision Aéronefs et Activités (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-O/SR/AG/AA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAMY, Serge - 02.98.32.02.28 serge.lamy@aviation-civile.gouv.fr FARCY, Anne - 02.98.32.02.03 anne.farcy@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "TAAG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	HELT, Sophie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure la surveillance des activités liées à l'aviation générale (aéronefs et activités)

Tâches :

Participe aux tâches relevant des activités de tutelle d'aviation générale dans les domaines suivants

- Assure le suivi des sociétés de travail aérien et participe aux actions de surveillance associées
- Assure la délivrance des dérogations de survol
- Instruit les demandes relatives aux manifestations aériennes
- Rapporteur à la commission de discipline
- Informe les usagers sur la réglementation dans les domaines concernés
- Gestion des évènements sécurité (domaine AG) : réception et examen des notifications d'évènements, traitement des éventuelles demandes de compléments vers les opérateurs, enregistrement des évènements dans la base de données ECCAIRS
- Enquêteur de 1ère information pour le compte du BEA

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

- Connaissance de la réglementation relative à l'aviation générale et à la formation aéronautique
- Expérience dans la conduite d'audits
- Maîtrise des outils informatiques (gestion de bases de données)
- Expérience du pilotage appréciée

Savoirs faire :

- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs et les usagers
- Disponibilité et déplacements fréquents
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude pour communiquer efficacement par oral et écrit

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-O/SR/AG/AA CHEF DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/AG/AA Subdivision Aéronefs et Activités (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-O/SR/AG/AA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAMY, Serge - 02.98.32.02.28 serge.lamy@aviation-civile.gouv.fr FARCY, Anne - 02.98.32.02.03 anne.farcy@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "TAAG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	LAMY, Serge

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Anime et encadre les activités de la subdivision (Aéronefs et Activités)

Tâches :

Anime, coordonne et supervise les activités de l'entité, en particulier dans les domaines suivants:

Domaine aéronefs et activités aériennes

- ULM
- Agrément des Unités d'Entretien Agréées
- Travail Aérien (dont gestion des Manuels d'Activités Particulières et dérogations de survol)
- Manifestations aériennes (hors partie Espace Aérien)

Promotion de la sécurité, accidents, incidents

- En lien avec le BEA, gestion des enquêteurs de première information de la DSAC-Ouest.
- Renseignement et exploitation de la base ECCAIRS.
- Participation à la boucle locale PSE

A titre personnel :

- Définit le plan de formation des agents de la subdivision, et veille en particulier au respect des conditions de délivrance et de maintien de leurs qualifications.
- Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC/O
- Est responsable de la validation des indicateurs, du suivi de son activité
- Dans le cadre de la démarche qualité, peut être référent ou co-référent local de processus (R5, R8)
- Prend des décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait d'autorisations administratives (certificats, agréments, etc.)
- Planifie et coordonne les actions de surveillance
- Met en oeuvre la réglementation en concertation avec la DSAC-EC et participation à l'élaboration des procédures

Participe aux enquêtes de première information pour le compte du BEA

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

- Maîtrise de la réglementation et des procédures dans le domaine opérations aériennes d'aviation générale
- Connaissance de l'exploitation des opérateurs surveillés
- Maîtrise des procédures de délivrance des autorisations administratives
- Sensibilisation au domaine juridique

Savoirs faire :

Savoir gérer des priorités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Qualité de management et d'organisation

Capacité de travail en équipe

Aptitude pour communiquer efficacement par oral et par écrit

Aptitude à gérer des conflits et à la prise de décision sur les plans techniques et humains

Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs

Aptitude à assurer l'intérim de son supérieur

Conditions particulières d'exercice :

Gestion d'agents situés sur des sites distants.

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSO/SR/AG/PN CHEF DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/AG/PN Subdivision Personnel Navigant (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-O/SR/AG/PN
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAMY, Serge - 02.98.32.02.28 serge.lamy@aviation-civile.gouv.fr FARCY, Anne - 02.98.32.02.03 anne.farcy@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "LIC-PN et FORM-PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Anime et encadre les activités de la division

Tâches :

Anime, coordonne et supervise les activités de l'entité, en particulier dans les domaines suivants:

Domaine Personnel Navigant

- Licences PN (dont bureaux des Licences),
- Organismes de formation aéronautique (agrément, surveillance ou suivi)
- Centres d'Examens
- Gestion des pilotes examinateurs
- Commission de discipline des Personnels Navigants non-professionnels

Promotion de la sécurité, accidents, incidents

- Renseignement et exploitation de la base ECCAIRS.
- Participation à la boucle locale PSE

A titre personnel :

- Définit le plan de formation des agents de la subdivision, et veille en particulier au respect des conditions de délivrance et de maintien de leurs qualifications.
- Contribue au fonctionnement du système qualité de la DSAC/O
- Est responsable de la validation des indicateurs, du suivi de son activité
- Dans le cadre de la démarche qualité, peut être référent ou co-référent local de processus (R4)
- Prend des décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait d'autorisations administratives (certificats, agréments, etc.)
- Planifie et coordonne les actions de surveillance
- Met en oeuvre de la réglementation en concertation avec la DSAC-EC et participation à l'élaboration des procédures

Participer aux enquêtes de première information pour le compte du BEA

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

- Maîtrise de la réglementation et des procédures dans les domaines personnels navigants et opérations aériennes d'aviation générale
- Connaissance de l'exploitation des opérateurs surveillés
- Maîtrise des procédures de délivrance des autorisations administratives
- Sensibilisation au domaine juridique

Savoirs faire :

Sens des responsabilités
Savoir gérer des priorités
Aptitude à rendre compte

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Qualité de management et d'organisation
Capacité de travail en équipe
Aptitude pour communiquer efficacement par oral et par écrit
Aptitude à gérer des conflits et à la prise de décision sur les plans techniques et humains
Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs
Aptitude à assurer l'intérim de son supérieur

Conditions particulières d'exercice :

Gestion d'agents situés sur des sites distants.

Multiplicité des correspondants et sollicitations fréquentes.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG SERVICE EXPLOITATION SPE EXPL
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/AG K-AG/EXPL SNA/AG - Service Exploitation (LE LAMENTIN)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*K-AG/EXPL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	AMODEO, Jean-Luc - 0596 422 489 jean-luc.amodeo@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Données Redevances

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

SPECIALISTE EXPLOITATION

En collaboration avec le Service Technique et la subdivision Recette, vérifie et corrige les Données de route, paramètres avion et données aéronautiques nécessaires à la facturation des redevances (ROC et RSTCA) ;

- Est le correspondant SAR de l'organisme ;
- Contribue au traitement de la documentation et des dossiers CA ;
- Informateur local AIS

SECURITE-QUALITE-SURETE-DEVELOPPEMENT DURABLE

- Notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;
- Prend en compte les résultats et les préconisations des REX ;
- Peut participer aux réunions de suivi de sécurité ou aux CLS.

Profil - Qualification :

- Connaissance générale de la CA ;
- Connaissance générale des mécanismes de la diffusion de l'information aéronautique ;
- Connaissance générale en matière de SAR ;
- Capacité d'initiative et d'esprit de décision ;
- Savoir faire face aux sollicitations fréquentes et imprévues ;
- Avoir de bonnes connaissances des outils informatiques comme Word, Access, Excel, etc..

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/AG-Inspecteur de la surveillance aéroports
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/AG DS-AG/SR/ANA Division aéroports et navigation aérienne (FORT DE FRANCE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-AG/SR/ANA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	TARJON, Dominique - 05.96.55.63.16 dominique.tarjon@aviation-civile.gouv.fr MARIE-APPOLINE, Patrick - 05.96.55.60.35 patrick.marie-appoline@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER-CHEA/TAC-HELI" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	MERLIN, Maryse

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure des missions de surveillance dans le cadre de l'homologation des pistes et de la certification des exploitants d'aérodrome.

Tâches :

- Prépare et réalise les contrôles CHEA-TAC et TAC hélicoptères,
- Participe au suivi de la réalisation des plans d'actions correctives des exploitants d'aérodrome,
- Participe à l'analyse de dossiers dans le domaine de l'homologation et de la certification,
- Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait des certificats de sécurité aéroportuaire et des décisions d'homologation des pistes,
- Possibilité d'être auditeur national en certification aéroportuaire selon les modalités de la licence d'inspecteur de surveillance,
- Analyse des notifications d'évènement et saisie dans la base ECCAIRS.

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques

- Maîtrise du référentiel réglementaire national et européen relatif à la sécurité aéroportuaire, notamment CHEA/TAC et CS
- Maîtrise des techniques d'inspections et d'audit
- Connaissance de l'exploitation aéroportuaire
- Maîtrise des outils informatiques

Savoir-faire

- Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- Esprit d'analyse, de synthèse et rédaction
- Applique le processus R3 en respectant les procédures locales
- Disponibilité

Conditions particulières d'exercice : déplacements régionaux fréquents (inférieurs à 5 jours)

Evolution du poste : en fonction de la répartition des spécialités

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-OUEST/SR/RDD ASSISTANT SUBDIVISION
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/RDD/DD Subdivision développement durable (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 ASSISTANT DE SUB*DSAC/O-SR-RDD-DD
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'instruction des autorisations administratives de l'Aviation Civile
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PEYRO, Charles - 03.98.32.02.72 charles.peyro@aviation-civile.gouv.fr PAYN, Sylvie - 02.98.32.02.52 sylvie.payn@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	KERVAREC, Emmanuel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Tâches :

- Représente le DSAC/O aux réunions organisées par les services centraux dans le domaine de l'environnement
- Participe à l'établissement des plans d'exposition au bruit, des cartes de bruit stratégique et des plans de gêne sonore
- Etudie la compatibilité des évolutions des plates-formes au regard de l'environnement
- Participe à la concertation entre les acteurs concernés par l'environnement aéroportuaire stratégique et des plans de gêne sonore
- Participe à l'élaboration des avis de la DGAC sur les grands documents de planification relevant du domaine « développement durable »
- Assure un rôle de conseiller technique auprès des préfetures dans le domaine de l'environnement
- Suit en collaboration avec les préfetures de département la création ou la modification des Commissions Consultatives de l'Environnement et organise, en concertation avec elles et les exploitants d'aérodromes, les réunions.
- Participe aux réunions des Commissions Consultatives de l'Environnement et d'aides aux riverains
- Coordonne l'élaboration des chartes de l'environnement
- Participe à la démarche qualité et seconde le référent R2

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Réglementation :

- Connaissance de la réglementation Aviation Civile et OACI (annexe 16 vol 1 et 2)
- Connaissance de la réglementation en matière d'environnement (code de l'environnement)

Documents PEB, PGS et Cartes de bruit :

- Savoir contrôler le respect des documents de planification (PEB, SCOT...)
- Comprendre l'élaboration technique (INM, Mapinfo,...)
- Savoir argumenter un avis technique

Savoirs faire :

- Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs (gestionnaires, usagers, élus et associations)
- Capacité de travail en équipe

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/TA/Sub Controle Technique d'Exploitation - CTE
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/TA/CTE Subdivision CTE (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 CTE*DSAC/O-SR-TA-CTE
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Contrôleur technique d'exploitation
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PLASSART, Michel - 02.98.32.02.94 michel.plassart@aviation-civile.gouv.fr KERMARREC, Michel - 02.98.32.04.87 michel.kermarrec@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "CTE" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	DUFOUR, Christian

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONTROLEUR TECHNIQUE D'EXPLOITATION

Assurer le contrôle au sol des aéronefs étrangers (suivi du programme SAFA) et français au départ ou à l'arrivée d'un aéroport du ressort territorial de la DSAC/Ouest

Tâches :

- Les contrôles portent sur la préparation des vols, les équipements embarqués, les documents réglementaires (aéronef et équipage), l'état général de l'aéronef et le chargement de l'appareil. Ils sont programmés en fonction de l'activité des compagnies contrôlées. Ces contrôles peuvent également porter sur des aéronefs exploités en aviation générale. Le CTE peut être amené à imposer des mesures correctives avant le départ voire l'interdire. A l'issue de chaque contrôle, il rédige un rapport et renseigne la base de données nationale.
- Participe aux astreintes CTE

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

- Suivi et réussite de la formation théorique (d'une durée approximative de 6 semaines à l'ENAC) et pratique (en DSAC/IR) qui est validée par la DSAC/EC.
- Connaissance de l'exploitation des aéronefs et de la documentation associée.
- Connaissance de la technologie aéronef
- Maîtrise de l'anglais oral et écrit
- Expérience pilotage appréciée

Savoirs faire :

- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- Sens des relations humaines, aptitude à gérer des situations conflictuelles
- Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
- Capacité d'analyse et de prise de décision dans des délais limités

Savoir rédiger des rapports

Conditions particulières d'exercice :

Risque de tension avec les exploitants en cas de désaccord sur les décisions à prendre, complexité des domaines supervisés Déplacements fréquents sur un vaste territoire (5 régions administratives)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Expert confirmé - Pôle XPE
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) IEEAC IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/EOS/XPE/M Expérimentations - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/EOS/XPE/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Spécialiste du système d'assistance automatisé au contrôle de la circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GARDEISEN, Franck - 05 62 14 59 39 franck.gardeisen@aviation-civile.gouv.fr MESTON, Yannick - 05 62 14 57 01 yannick.meston@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GALICE, Philippe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Expert confirmé : « Conduite d'évaluations et préparation de données d'expérimentation »

Le Pôle XPE est responsable de l'organisation de processus d'expérimentation visant à l'évaluation opérationnelle des systèmes ATM.

Ces processus ont pour but de mesurer l'adéquation entre les caractéristiques fonctionnelles et techniques de systèmes industriels - « sur étagère » ou en cours de développement - et les besoins opérationnels, méthodes de travail et pratiques existantes ou futures des utilisateurs (contrôleurs aériens etc.).

Tâches :

L'EXPERT CONFIRME « Conduite d'évaluations et préparation de données d'expérimentation » sera chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi de processus d'expérimentation : activités de gestion de projet, mise en place des tâches de préparation opérationnelle et technique des dispositifs d'évaluation, coordination des intervenants (DTI, DO, centres de contrôle, industriels, sous-traitants), organisation des campagnes d'évaluation, supervision des activités d'évaluation ergonomique, gestion des livrables, validation des résultats, mais aussi de la préparation des données d'expérimentation.

Ce dernier point est d'une importance vitale pour le pôle XPE qui a la responsabilité de mettre en oeuvre les simulateurs temps réels indispensables aux évaluations. Les données peuvent être aussi bien opérationnelles que techniques (environnement ATC, échantillons de trafic, scénarios opérationnels, paramètres systèmes).

L'agent pourra être amené à intervenir dans le cadre des programmes majeurs de la DSNA.

Profil - Qualification :

- Aptitude au travail en équipe et à l'encadrement,
- Sens de l'organisation et de la planification, aptitude à respecter un calendrier,
- Goût pour la gestion de projet,
- Bonne connaissance de l'organisation du contrôle aérien en-route et approche,
- Bonne connaissance des systèmes techniques ATC et des données qu'ils utilisent, et faculté d'adaptation à de nouveaux systèmes,
- Bonne connaissance des systèmes de simulation et de leur exploitation,
- Capacité à travailler tant avec des personnels opérationnels que techniques,
- Compétences informatiques : systèmes d'exploitation (linux), langages de programmation (xml, perl),
- **Connaissance** du métier de contrôleur aérien,
- Connaissances en Ergonomie et Facteurs Humains,
- Bon niveau d'anglais

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Spécialiste tech informatique confirmé
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC
Affectation :	DTI DTI/DSO/IVD/M Intégration, Validation et Déploiement - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*DTI/DSO/IVD/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAY, Jean-Luc - 05.62.14.54.07 jean-luc.lay@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	VERBARD, Gabriel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE CONFIRME

Chargé de tests au sein du Service Tests du pôle Intégration, Validation et Déploiement.

Le poste est défini au sein du Service Tests du pôle IVD.

Ce service assure les activités techniques de tests de validation et d'essai des systèmes ATM à la DTI et sur les sites opérationnels de la DSNA : CRNAs, Approches, CESNAC et ENAC.

Tâches :

L'activité de Tests couvre l'ensemble des expertises métier : définition de la stratégie et de la méthodologie de tests, définition et mise en oeuvre des plates-formes de tests, exécution des tests et essais opérationnels.

En fonction du profil du candidat retenu, le candidat pourra exercer des fonctions assimilables à un ATSEP d'essai ou contrôleur d'essai dont le rôle est de tester le domaine de fonctionnement du système mais aussi son utilisabilité en contexte opérationnel.

Il aura l'opportunité de participer à la création d'une activité et pourra exprimer son esprit d'initiative et son savoir-faire au sein d'une équipe de spécialistes à profil technique.

Le titulaire évoluera au sein d'une équipe de 7 agents placée sous la responsabilité de 2 experts seniors qui assurent le cadrage puis le suivi des activités des agents du service tests et le soutien technique de ces agents.

Le chef du pôle IVD et son adjoint veilleront au suivi des formations nécessaires, ainsi qu'à l'évolution des activités au sein du pôle.

Cette activité permettra au titulaire du poste de travailler en coopération régulière avec les pôles de la DTI et les centres opérationnels et d'évoluer dans un environnement de travail riche et très varié, tant sur le plan technique que humain.

Profil - Qualification :

- Connaissance des composants du système ATM,
- Connaissance du milieu opérationnel,
- Goût pour les contacts humains, le travail en équipe,
- Aptitude à la gestion de dossiers techniques, à la conduite de réunion et à la rédaction de comptes-rendus et de rapports de synthèse,
- Rigueur.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE CHEF DE SUBDIVISION
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/SE DS-SE/AGPN/AG Subdivision Aviation Générale (AIX EN PROVENCE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*DS-SE/AGPN/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	FULCRAND-VINCENT, Valérie - 04 42 33 75 58 GORIOT, Raphaël - 04 42 33 11 60
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "OPA/TA-AG" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE SUBDIVISION

Encadre et anime la subdivision chargée de :

- surveiller les activités de travail aérien avec des aéronefs pilotés ou télé-pilotés et instruire les demandes de travail aérien avec des aéronefs étrangers,
- instruire les demandes relatives aux activités aériennes particulières, aux dérogations de survol, aux manifestations aériennes, aux vols à sensations,
- instruire les demandes d'accès aux aérodromes à usage restreint,
- délivrer les cartes d'identification et les licences de station d'aéronef des ULM,
- instruire les demandes d'agrément des associations,
- organiser les actions de promotion de la sécurité de l'aviation légère,
- en lien avec le BEA, gérer les enquêteurs de première information de la DSAC-Sud Est.

Participation souhaitée à l'astreinte d'enquêteur de première information (EPI) pour le compte du BEA.

Profil - Qualification :

Sens de la communication et du contact, aptitudes à travailler en équipe. Esprit d'initiative.

Rigueur dans les procédures et méthodes,

Connaissance des techniques d'audit/inspection

Maîtrise des référentiels réglementaires du domaine Opérations Aériennes / Aviation Générale

Maîtrise des outils bureautiques, aptitudes rédactionnelles

Déplacements ponctuels à prévoir sur le territoire de la DSAC SE.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Admin INTERNAT Spécialiste Tech/Informat
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SSIM SSIM/PROD/ER Pôle exploitation des réseaux - Athis Mons (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	3 Spécialiste technique et informatique*SSIM/PROD/ER
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Administrateur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PERRU, Philippe - 01.69.84.61.13 philippe.perru@aviation-civile.gouv.fr BOULENT, Stéphane - 01.69.84.61.33 stephane.boulent@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	RHINAN, Christophe

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Spécialiste Technique/Informatique - Administrateur INTERNAT

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Production et Exploitation » est garant, de la disponibilité opérationnelle, de la continuité de service et de la sécurité, de la performance des environnements de production.

Le pôle « exploitation des réseaux » est principalement chargé de l'exploitation des réseaux dédiés à l'informatique de gestion et des applications de communication associées, de surveiller le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques de centre de production.

Tâches :

Système exploitation : LINUX

- Administration à plusieurs échelons (local, régional et national) les infrastructures et les réseaux du périmètre de responsabilité du SSIM
- Administrer les systèmes d'infrastructure du système d'information pour son maintien en conditions opérationnelles et participer à l'évolution de l'infrastructure.

A ce titre, sous l'autorité du chef du pôle « exploitation des réseaux », le Spécialiste Technique/Informatique (administrateur Internat) est chargé de:

- Administration (configuration supervision...) et suivi opérationnel des systèmes
- Maintenance préventive : mise en oeuvre des actions de protection des systèmes
- Maintenance corrective : prise en compte, résolution et/ou suivi des incidents
- Participation à la résolution des problèmes
- Gestion des changements pour ce qui concerne les systèmes dont il a la charge
- Sécurité des systèmes dont il a la charge
- Procédure d'exploitation : création des nouvelles procédures, maintien et évolution de l'existant, FAQ...
- Participation active aux projets d'évolution de l'infrastructure du SI.

Profil - Qualification :

Savoir-faire :

- Travailler en équipe
- Historiser les interventions
- Corriger les incidents sur les différents équipements
- Modifier et/ou créer les documents d'exploitation (procédures, schémas...)

Connaissances :

- Architecture des différents composants du système d'information (réseau, messagerie, accès vers l'extérieur, annuaire..)
- Systèmes d'exploitation utilisés
- Services et protocoles réseau (DNS, proxy, pare-feu, LDAP, http, IP,..)
- Pratique d'exploitation (procédures diverses, ITIL...)
- Politique de sécurité

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI -Spécialiste techn informatique confirmé
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/CNS/NAV/M Navigation - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*DTI/CNS/NAV/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	KERLIRZIN, Philippe - 05.62.14.54.30 philippe.kerlirzin@aviation-civile.gouv.fr DEHAYNAIN, Christophe - 05.62.14.58.66 christophe.dehaynain@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Spécialiste technique et informatique, chargé du Soutien au Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements de mesure et des matériels de Navigation.

Tâches :

L'agent est chargé :

- d'une part d'assurer la mise en oeuvre et le suivi des activités de gestion des appareils de mesure de la DSNA. A partir des besoins recueillis auprès des centres, il met en oeuvre la politique d'acquisition (cahier des charges, cadres d'achat, évaluations, recettes techniques), de déploiement et de maintenance des appareils de mesure (MCO) pour les besoins CNS.

Il sera amené à assurer des tâches de support aux centres, de formation sur l'utilisation des appareils de mesure et participera aux divers groupes de travail définissant les outils et les procédures de maintenance des équipements dans le domaine CNS.

- D'autre part, d'assurer la mise en oeuvre et le suivi des activités de maintenance des matériels de navigation.

Profil - Qualification :

Autonomie et sens des responsabilités.

Rigueur, méthode et organisation.

Goût pour les contacts humains, le travail en équipe.

Connaissance des systèmes de la Navigation Aérienne et si possible dans le domaine de la maintenance.

Une sensibilisation sur les aspects règles budgétaires et code des marchés public.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI -Spécialiste techn informatique confirmé
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC
Affectation :	DTI DTI/CNS/FRS/M Fréquences et Servitudes - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*DTI/CNS/FRS/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	KERLIRZIN, Philippe - 05 62 14 54 30 philippe.kerlirzin@aviation-civile.gouv.fr PELISSIER, Philippe - 05 62 14 53 44 philippe.pelissier@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LIBERAL, Claude

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE CONFIRME

Intégré dans une équipe chargée de la gestion des fréquences utilisées au sein de l'Aviation Civile.

Tâches :

Il (elle) aura à s'occuper de :

- L'instruction des plans de servitudes radioélectriques (PSR) ;
- L'étude des dossiers de compatibilité radioélectriques en relation avec les services experts du domaine CNS ;
- Les relations avec les services instructeurs de dossiers d'urbanisme ;
- Les relations avec l'Agence National des Fréquences notamment en commission COMSIS ;
- La gestion, suivi et mise à jour des enregistrements ANFR.

Profil - Qualification :

- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Rigueur, méthode et organisation ;
- Goût pour les contacts humains, le travail en équipe ;
- Connaissance des systèmes de la Navigation Aérienne appréciée ;
- Bonne connaissance de l'utilisation des outils informatiques
- Aptitude au travail en équipe ;
- Sens des relations humaines.

RÈGLES D'AFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI - Expert confirmé
Poste offert aux :	IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/CNS/ITR/M Infrastructure de Télécommunications et Réseaux - Mounède (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/CNS/ITR/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Spécialiste du système d'assistance automatisé au contrôle de la circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	KERLIRZIN, Philippe - 05 62 14 54 30 philippe.kerlirzin@aviation-civile.gouv.fr GOUVINE, Bernard - 05 62 14 87 40 bernard.gouvine@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT CONFIRME Services opérateurs

Le pôle ITR est chargé de la définition, la fourniture et le MCO des liaisons télécom opérationnelles, fournies par les opérateurs télécom.

Tâches :

Le titulaire sera chargé d'assister l'expert sénior responsable de l'activité « Service Opérateurs ».

En particulier, il participera à la définition et la passation des marchés avec les opérateurs.

Il assurera le suivi de la mise en oeuvre et la validation des prestations des opérateurs, ainsi que le suivi de la qualité de service des opérateurs.

Profil - Qualification :

- Connaissances des opérateurs télécom.
- Bonne connaissance des marchés publics.
- Bonne connaissances des systèmes de télécommunications.
- Sens de l'organisation et du travail en équipe.
- Connaissance des systèmes opérationnels de la navigation aérienne.
- Capacité à négocier.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG - MARTINIQUE ASSISTANT DE SUB CONTROLE
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) IEEAC TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/AG K-AG/EXPL/CTRL SNA/AG - Subdivision contrôle (LE LAMENTIN)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-AG/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PUBELLIER, Jean-Michel - 0596 422 488 jean-michel.pubellier@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	GAMESS, Raphaël

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

- Assiste le Chef de Subdivision Contrôle ;
- Définit toute action relative à la subdivision en accord avec le chef de subdivision ;
- Est en charge de dossiers dans les domaines impliquant la subdivision ;
- Est en charge de groupes de travail dans les domaines impliquant la subdivision ;
- Participe à des projets ou gère des projets dans les domaines impliquant la subdivision ;
- Rédige les comptes rendu des groupes de travail et réunions qu'il anime ;
- Assure la liaison avec les autres subdivisions du service exploitation, d'autres sites ou services pour les dossiers et projets dont il a la charge ;
- Peut être amené à participer aux autres groupes de travail et réunions de la subdivision, et du Service Exploitation ;
- En accord avec le chef de subdivision :
 - . élabore les COP,
 - . participe à l'élaboration des lettres d'accord et en assure le suivi ;
 - . assure la mise à jour et le suivi du MANEX ;
- Assure la gestion avec la division Technique, des interventions sur les moyens et systèmes concerné,
- Assure le suivi des plans d'actions nationaux (EAPPRI, ...) ;
- Assure l'intérim du chef de subdivision ;
- Peut participer à l'astreinte opérationnelle ;
- Peut maintenir ses mentions d'unité du centre.

Profil - Qualification :

- Connaître le fonctionnement d'un aéroport et d'un centre de contrôle d'approche
- Connaître la réglementation de la CA
- Connaître les méthodes de travail et les outils de contrôle
- Connaître les méthodes d'élaboration des procédures

Qualités requises

- Savoir exposer avec aisance, écouter et rédiger
- Savoir animer une équipe
- Savoir déléguer
- Savoir conduire une négociation
- Savoir faire face aux sollicitations fréquentes et imprévues
- Etre dynamique
- Faire preuve de sang froid et de mesure

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Dans son domaine et sous l'autorité de son chef de subdivision :

- Il participe au suivi sécurité ;
- Il peut être amené à participer aux CLS exploitation ;
- Il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;
- Il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX ;
- Il participe aux procédures de retour d'expériences.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/NE/EXPL/CTRL - Assistant de subdivision
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) IEEAC TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/NE K-NE/EXPL/CTRL SNA/NE - Subdivision contrôle (ENTZHEIM)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-NE/EXPL/CTRL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	GRELET, Antoine - 0388596480 antoine.grelet@aviation-civile.gouv.fr WITTIG, Etienne - 0388596321 etienne.wittig@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	BUFFRY, Romain

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

Assiste le chef de subdivision dans l'organisation, le fonctionnement et le domaine sécurité/qualité de la subdivision

Tâches :

"* Assiste le chef de subdivision dans l'organisation, le fonctionnement et le domaine sécurité/qualité de la subdivision, et peut être amené à assurer l'intérim du chef de subdivision

* Anime ou participe aux instances locales ou nationales relevant de son domaine de compétence

* Emet ou donne des avis sur l'amélioration du service opérationnel

* Tient à jour et diffuse les manuels exploitations de Strasbourg

* Tient à jour et diffuse les LOA

* Participe au tour de service IPO

* Peut être amené à assurer la tenue à jour, le recueil et la diffusion des informations opérationnelles vers la tour

* Gestion du tour des services

* Suivi opérationnel des systèmes

* Contribue pour ce qui le concerne au fonctionnement du SMI"

Responsabilités en matière de sécurité-qualité-sûreté-environnement

"* Vérifie les MISO pour la partie exploitation

* Elabore les études sécurité

* Participe aux instances de traitement des évènements sécurité (GLSE, CLS LRST/CPS) et aux réunions de la CLS ou structures de concertation mixte du SNA/NE"

Profil - Qualification :

Techniques de base

Connaissance de l'organisation et de la réglementation de la circulation aérienne

Qualités requises

Sens de l'organisation

Goût pour le travail en équipe

Rigueur

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG-MARTINIQUE-ASSISTANT SUB INSTRUCTION
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) IEEAC TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNA/AG K-AG/EXPL/INST SNA/AG - Subdivision instruction (LE LAMENTIN)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*K-AG/EXPL/INST
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PUBELLIER, Jean-Michel - 0596 422 488 jean-michel.pubellier@aviation-civile.gouv.fr AMODEO, Jean-Luc - 0596 422 492 jean-luc.amodeo@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	BOUTILLIER, Thierry

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Tâches :

ASSISTANT DE SUBDIVISION

- Assure le suivi :
 - . documentaire
 - . des supports pédagogiques
 - . des enregistrements de formation
 - . des compétences des contrôleurs
 - . des formations initiale et continue :
 - coordonne le travail des instructeurs détachés
 - planifie et programme la formation des stagiaires en fonction des moyens disponibles
 - établit le tableau de service hebdomadaire pour les formations
- Est responsable de la gestion du simulateur, du suivi de la conception et de l'actualisation des simulations
- Participe à l'élaboration des projets et des plans de formations du centre
- Participe à la formation au permis de piste au sein du SNA Martinique
- Assume les activités de suivi de l'assistant instruction en son absence
- Assure l'intérim du chef de subdivision
- Peut participer aux tests de vérification des connaissances et d'aptitude à la conduite sur l'aire de manoeuvre pour la plate forme
- Peut participer aux formations théoriques initiale et continue
- Peut participer à l'astreinte opérationnelle

Profil - Qualification :

- Connaître les règles de fonctionnement global d'un aéroport
- Connaître la réglementation de la CA
- Connaître les systèmes et équipements de la navigation aérienne
- Pratiquer l'anglais couramment
- Savoir écouter
- Avoir une élocution claire
- Savoir rédiger
- Savoir exploiter les outils bureautiques.

QUALITES REQUISES :

- Sens des responsabilités
- Gérer les sollicitations fréquentes et imprévues
- Dynamisme
- Disponibilité
- Ouverture d'esprit

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités :

- notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance
- prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX
- participe aux commissions locales de sécurité si nécessaire
- participe au suivi de sécurité si nécessaire

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG CAYENNE SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/AG SOCA/CA Cayenne / Félix Eboué - Circulation aérienne (MATOURY)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*SOCA/CA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PUBELLIER, Jean-Michel - 0596 42 24 88 jean-michel.pubellier@aviation-civile.gouv.fr ARENO, Michel - 0594 35 93 95 michel.arena@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Possibilité de logement dans le parc immobilier de l'Etat.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

- Assure le traitement des événements sécurité et autres incidents d'exploitation
- Assure la coordination locale avec le SNA/AG en matière de SMI
- Réalise les audits internes destinés à maintenir la certification ISO 9001
- Produit pour l'OACI les statistiques relatives à la sécurité de l'espace RVSM

RESPONSABILITES

° EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

- Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités
- assure le recueil et le traitement des événements sécurité ;
- assure la mise à jour de la base de données ICNA pour son service ou sa division ;
- renseigne les indicateurs sécurité pertinents pour son domaine ;
- assure la réalisation et/ou la diffusion des bilans et publication ;
- prépare, anime et assure le secrétariat des CLS Exploitation ;

° EN MATIERE DE SMI :

- produit le bilan annuel de sécurité du centre
- met à jour le tableau des indicateurs des processus
- est chargé de la production des indicateurs CA et de l'affichage de tous les indicateurs
- est chargé de la remontée vers le siège des indicateurs CA du centre
- est le responsable sécurité pour la CCIG dans le cadre de son SGS

° EN MATIERE D'AUDIT INTERNE

- intervient, avec les autres membres de l'équipe d'audit, dans toutes les phases de la réalisation de l'audit depuis sa préparation jusqu'à la production du rapport final

EN MATIERE DE STATISTIQUES RVSM

- assure le recueil et le traitement des incidents survenus dans l'espace RVSM
- transmet les LHD à la CARSAMMA
- produit sur demande de la CARSAMMA les statistiques relatifs à l'espace RVSM.

Profil - Qualification :

- Savoir proposer des actions correctives et d'amélioration
- Connaître la réglementation de la CA
- Connaître le MANEX
- Connaître la norme ISO 9001
- Connaître les LOA
- Savoir écouter
- Savoir faire preuve de qualités relationnelles
- Connaître l'anglais aéronautique
- Savoir rédiger des documents administratifs
- Savoir rédiger en anglais
- Savoir utiliser les outils informatiques

Qualités requises

- Esprit d'analyse et synthèse
- Sens des relations humaines
- Faire preuve de méthode et de rigueur
- Discrétion.

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG CAYENNE AGENT BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/AG SOCA/CA/BRIA Cayenne / Félix Eboué - BRIA (MATOURY)
Fonction / Poste :	2 Agent BRIA*SOCA/CA/BRIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LEUILLY, Marie-Line - 0594359307 marie-line.leuilly@aviation-civile.fr ARENO, Michel - 0594359395 michel.arena@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Possibilité de logement dans le parc immobilier de l'Etat.
Personne remplacée :	TROUDART, André

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BRIA

- Assure les fonctions de chef de quart BRIA en l'absence de celui-ci ;
- Accueille les pilotes et les assiste lors de la préparation des vols : vérifie et transmet les plans de vols et messages associés, fournit toutes les documentations concernant la circulation aérienne.
- Assure la mise à jour de la documentation aéronautique civile de l'aérodrome et toute la zone de couverture aéronautique du BRIA (nationale et internationale) ;
- Diffuse les messages d'alerte pour la zone de responsabilité du BRIA ;
- Peut participer aux opérations de recherche et sauvetage au sein du RCC ;
- Assure les inspections de l'aire de manoeuvre et les convoys ;
- Emet, contrôle et diffuse les NOTAM ;
- Effectue les recherches de balises sur l'aérodrome ou à proximité ;
- Recueille et transmet toute information relative aux incidents plateformes ;
- Assure le suivi et le traitement utile des messages RSFTA reçus.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT

Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités notamment :

- Notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;
- Prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX ;
- Participe aux commissions locales de sécurité si nécessaire.

Missions :

- Collecter, traiter, analyser les informations aéronautiques et les mettre à disposition des pilotes et des services concernés.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-SPECIALISTE TECH/INF CONFIRME
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	ENAC ENAC/ER/ATM/EOS/ES Subdivision Exploitation des simulateurs (TOULOUSE CEDEX 4)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatique confirmé*ENAC/ER/ATM/EOS/ES
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	TORRES, Félicien - 06.62.17.42.97 felicien.torres@enac.fr DELPIERRE, Sabine - 06.62.17.45.48 sabine.delpierre@enac.fr
Personne remplacée :	SINCA, Richard

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE/INFORMATIQUE CONFIRME (DER/ATM/EOS/ES)

Participe à l'ensemble des activités de la cellule Support/Applicatif sous la responsabilité de l'assistant de subdivision.

Participe à un projet d'étude, une expertise ou une expérimentation.

Collecte les besoins, analyse, spécifie et développe des outils informatiques pour les besoins de la subdivision.

Assure des expertises sur les systèmes utilisés.

Participe à la formation des agents de la subdivision.

Effectue une veille technologique.

Rédige des documents techniques.

Profil - Qualification :

Connaissances :

- Connaissances dans le domaine ATC,
- Connaissances en gestion de projet,
- Connaissance de langages informatiques,
- Connaissance du VBA pour les développements bureautiques,
- Connaissance de l'anglais.

Savoir-faire / Savoir être :

- Communiquer, travailler en équipe et rendre compte,
- Agir rigoureusement et méthodiquement,
- Être réactif.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/NO/NAV-Chef de programme
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/NO/NAV Pôle certification, suivi navigabilité et aviation générale (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*DS/NO/NAV
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Superviseur entretien et navigabilité
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PINON, Benoît - 01 58 09 40 94
Personne remplacée :	KLINKA, Jean-Marie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME

DSAC-EC/NO/NAV - Pôle Certification, Suivi de Navigabilité et Aviation Générale

En charge d'études techniques dans le domaine de l'avionique et de certification des aéronefs d'aviation générale et des programmes de recherche industriels. Participe aux évolutions réglementaires nationales et internationales.

Tâches :

- Expert avionique au profit des dossiers alloués à la DGAC par l'agence européenne pour la sécurité aérienne et des dossiers du ressort de la DSAC ;
- Responsable de certification et étude de dossiers techniques de navigabilité au profit de l'agence européenne pour la sécurité aérienne et des dossiers du ressort de la DSAC en collaboration avec les autres experts techniques de l'AESA ou de la DSAC ;
- Approuver les dossiers techniques de navigabilité du ressort de la DSAC ;
- Etre responsable du suivi de navigabilité d'aéronefs (dont enquête après accidents) de constructeurs français ;
- Participer à des groupes de travail réglementaires nationaux et internationaux ;
- Participer à la définition des procédures du pôle.

Profil - Qualification :

Au moins 6 ans d'expérience dans le milieu aéronautique dont 2 dans la certification avionique
Règlements techniques internationaux avionique et avions
Procédures de qualification d'équipement et certification d'aéronefs
Anglais aéronautique écrit et parlé

Savoirs agir :

Savoir gérer des dossiers complexes de façon autonome
Etre apte au travail en équipe et savoir animer un groupe
Gestion des relations avec des organismes, des experts ou des personnes extérieures
Objectivité et rigueur dans l'analyse
Avoir le sens des relations
Avoir le sens des responsabilités
Avoir l'esprit d'analyse et de synthèse

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/RP ORY/SE Spécialiste exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPO/EXPL/SOL Organisme Orly-AG - SE - Subdivision Sol Opérations (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*LFPO/EXPL/SOL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAURAIN, Gwenaël - 01.49.75.65.59 gwenael.laurain@aviation-civile.gouv.fr ROCHEREAU, Dominique - 01.49.75.65.52 dominique.rochereau@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	AGOUTIN, Sylvie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION

Support au contrôle d'aérodrome, sécurité
Interface Tour de contrôle , partenaires de la plate forme

Profil - Qualification :

Assure, en s'appuyant sur les visites d'exploitation, la coordination opérationnelle entre le gestionnaire ADP et la Tour relative à toute modification de l'opérabilité de la plate forme, notamment lors de la réalisation d'interventions contraignant son exploitation Circulation Aérienne ; Assiste la Tour dans sa mission de contrôle d'aérodrome par le suivi des véhicules circulant sur l'aire de manoeuvre (Orly Manoeuvre) ;

Participe au contrôle du respect de l'arrêté relatif à la police sur la plate-forme et du règlement d'exploitation de l'aire de mouvement ;

Assure les tests relatifs à l'obtention et au renouvellement de l'autorisation de conduire sur l'aire de manoeuvre (permis M) ;

Assure la familiarisation à la conduite sur les aires de trafic (permis T) pour les agents du SNA ;
Correspondant aéronautique local du SIA pour l'information temporaire non prévisible (demande de NOTAM) ;

Participe, dans le cadre du PSSA, à la diffusion au titre des SNA-RP du message d'alerte vers les services publics et le gestionnaire de l'aéroport et à la collecte d'information ;

Recueille l'information suite aux incidents/accidents aéronautiques et s'assure de sa communication vers l'encadrement local et selon les cas le BEA, la DSAC, la DSNA ;

Participe aux échanges collaboratifs, notamment en renseignant la page paramètres plateforme du site CDM@ORY et en participant aux audioconférences avec le gestionnaire ;

Participe à l'information du gestionnaire et des partenaires (environnement) relative aux modifications des conditions d'exploitation CA de la plate forme ;

Assure la composante pratique du stage plate-forme PLA aux contrôleurs stagiaires (PFU)

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Dans le domaine de la gestion de la sécurité :

il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance,
il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX,
il participe aux commissions locales de sécurité auxquelles il est convié.

COMPETENCES

Techniques de base :

Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne et aéroportuaire ;
Connaissance du fonctionnement opérationnel d'un aéroport international.

Qualités requises :

Aptitude à s'adapter à des situations imprévues et à réagir rapidement en présence d'un événement soudain.

FORMATION D'INTEGRATION :

Formation locale à la tenue du poste ;
Formation conduite sur les aires (permis T et M) ;
Stage d'échange avec l'exploitant d'aérodrome ;
Bureautique.

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/RP-Orly- Assistant Sub Sol Opérations
Poste offert aux :	ICNA - 5 ans d'exercice des fonctions (art 7) TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNAS/RP LFPO/EXPL/SOL Organisme Orly-AG - SE - Subdivision Sol Opérations (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Assistant de subdivision*LFPO/EXPL/SOL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LAURAIN, Gwenaël - 01.49.75.65.59 gwenael.laurain@aviation-civile.gouv.fr ROCHEREAU, Dominique - 01.49.75.65.52 dominique.rochereau@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	KHERIS, Serge

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ASSISTANT DE SUBDIVISION Sol Opérations - Travaux ORLY :

Est chargé des coordinations avec l'exploitation aéroportuaire notamment en application des processus « information aéronautique » (processusR3) et « prise en compte de l'état de la plate forme » (processus S3), participe également à la formation des agents du service (processus S2) de la charte qualité du SNA.

Profil - Qualification :

- Seconde le chef de subdivision et assure son intérim ;
- Assure pour le service l'interface avec l'exploitant d'aérodrome relative à la mise en oeuvre des travaux et intervention de maintenance sur l'exploitation de l'aire de manoeuvre.
- Elabore pour le service les consignes d'exploitation afférant ces opérations.
- Assure l'expertise NA des projets d'aménagement de l'aire de mouvement
- S'assure de la mise à jour du plan opérationnel synoptique du terrain utilisé par l'ensemble du service.
- Est le correspondant local du gestionnaire de l'aéroport pour le recueil, la mise en forme de l'information aéronautique relative à l'infrastructure de l'aéroport.
- Participe à la mise à jour de l'information aéronautique disponible au BDP
- Participe à l'élaboration ou la validation des procédures d'intervention sur l'aire de manoeuvre
- Participe à l'élaboration et au suivi des protocoles avec l'exploitant d'aérodrome
- Participe à la gestion et mise à jour du MANEX;
- Participe à l'élaboration et la mise en oeuvre des consignes du BDP visant notamment l'opérabilité de la plate forme, l'information aéronautique, la sécurité de l'exploitation de l'aire de mouvement
- Participe à la formation initiale et continue des personnels du service dans le domaine SOL
- Participe à l'encadrement des agents en opérationnel
- Participe aux LRST

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE / QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT :

Dans le domaine de la gestion de la sécurité :

Il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance ;

Il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX ;

Il participe à l'analyse des événements SOL et aux commissions locales de sécurité auxquelles il est convié ;

Coordonne ou participe à l'élaboration des études de sécurité relative aux changements impactant l'exploitation de l'aire de manoeuvre.

COMPETENCES

Techniques de base :

Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne et aéroportuaire ;

Connaissance du fonctionnement opérationnel d'un aéroport international ;

Connaissances en bureautique ;

Connaissance de la langue anglaise.

Qualités requises :

Capacité de management et de motivation d'une équipe ;

Capacité à négocier, sens du contact et de la communication, aptitude au dialogue ;

Capacité d'organisation, esprit d'initiative ;

Capacité d'analyse et de synthèse.

FORMATION D'INTEGRATION :

Diplôme TSEEAC classe E ou P ;

Expérience dans le domaine de la circulation aérienne et de l'exploitation d'une plate forme aéronautique ;

Formation conduite sur les aires (permis T et M) ;

Stage d'échange avec l'exploitant d'aérodrome ;

Bureautique ;

Formation management ;

Conduite de projet ;

Audit ;

Informateur aéronautique ;

Coordonnateur études de sécurité.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA-RP ORLY AG SE SUB INST SPECIALISTE EXP
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNAS/RP LFPO/EXPL/INST Organisme Orly-AG - SE - Subdivision Instruction (ORLY AEROGARE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*LFPO/EXPL/INST
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DROMA, Christiane - 01 49 75 65 32 christiane.droma@aviation-civile.gouv.fr LAURAIN, Gwenaël - 01 49 75 65 59 gwenael.laurain@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LAPIERRE, Mathieu

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE D'EXPLOITATION INSTRUCTION «Outils de Simulation »

Administrer les simulateurs utilisés dans le cadre des formations initiale et continue
Assurer la part de maintenance définie dans la répartition des rôles entre les interfaces subdivision instruction, CMIT et service technique
Planifier au prestataire les besoins en Pilotes Echo Radar selon les programmes de formation
Effectuer le suivi de la prestation Pilote Echo Radar

Profil - Qualification :

Est responsable du fonctionnement des simulateurs SIMORLY et SIMULOC (administrateur des données opérationnelles et des exercices) ;
Est le correspondant du service technique dans le cadre du Maintien en Conditions Opérationnelles du simulateur SIMORLY ; participe à la maintenance des outils ;
Est le correspondant de la DTI et de l'industriel sur les aspects techniques, en liaison avec le service technique ;
Participe au développement et à la mise à jour des supports pédagogiques associés au fonctionnement et à la maintenance des simulateurs ;
Assure la cohérence des données C.A. sur les outils de simulation ;
Participe en coordination avec le PC détaché « outils simulation » à la mise à jour et à la réalisation des exercices dans leurs aspects faisabilité technique ;
En cas de besoin, en coordination avec la subdivision ETU, propose des EB au service technique ;
Coordonne avec le service technique pour actualiser les données cartes radar (IRMA) des terrains extérieurs (LFPM - LFPT - LFPB) ayant un protocole de formation sur SIMORLY ;
Se tient informé des projets nationaux en cours dans son domaine d'activité (ex : Scantower).

COMPETENCES

Techniques de base :

a des notions de base sur la réglementation de la Circulation érienne
a des notions de base sur le Contrôle aérien
connaissance des procédures et des consignes locales
connaissance de la phraséologie
notions des objectifs pédagogiques des étapes de la formation en Unité
notions des différents types de guidage pédagogique en fonction de la progression dans une séance
connaissance du fonctionnement des simulateurs SIMORLY - (SIMULOC)
connaissance en informatique et bureautique
connaissance du fonctionnement bureautique en réseau
connaissance des logiciels de "création d'exercices et bases de données associées"
goût pour le travail en équipe et sens des relations humaines

Qualités requises :

savoir identifier les processus de base
savoir suivre un dossier technique
savoir s'adapter aux diverses évolutions
sens du travail en équipe

savoir faire preuve d'anticipation, d'analyse, d'initiative, de réactivité

FORMATION D'INTEGRATION :

Formations complémentaires sur les systèmes d'administration de SIMORLY et SIMULOC obligatoires

Formation aux systèmes en réseaux obligatoire

REGLES D'AFFECTION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	Concepteur de procédures confirmé*K-N/EXPL/PROC
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/N K-N/EXPL/PROC SNA/N - Subdivision études environnement (LESQUIN CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Concepteur de procédures confirmé*K-N/EXPL/PROC
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Concepteur de procédures circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	ENGEL, Marc - 03 20 16 49 10 marc.engel@aviation-civile.gouv.fr BERTRAND, Michel - 03 20 16 19 00 michel.bertrand@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	CROUZAT, Yoann

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CONCEPTEUR DE PROCEDURES

- Assure la prise en compte de l'environnement dans les projets
- Réalise les dossiers d'impact environnemental
- Effectue les analyses environnementales
- Élabore des éléments de réponse aux sujets environnementaux
- Instruit les dossiers de manquement pour l'ACNUSA
- Coordonne les services du SNA dans le domaine de l'environnement
- Représente le SNA auprès de l'ACNUSA, des gestionnaires d'aérodrome et des associations de riverains
- Participe aux études et à l'élaboration des chartes environnementales et des codes de bonne conduite
- Collabore au processus m1
- Gère les dossiers d'obstacles
- Renseigne les bases de données informatisées des obstacles artificiels
- Suit les évolutions du logiciel BOA et du logiciel TATOO
- Répercute un avis CA sur les autorisations de permis de construire et sur les avant-projets d'implantation d'obstacles (éoliennes, châteaux d'eau, lignes EDF)
- Suit les dossiers ANFR
- Assure la coordination des études CA relatives aux obstacles
- Met en oeuvre les actions préventives et correctives dans son domaine
- Applique les procédures d'évaluation et d'atténuation des risques
- Participe aux procédures de retour d'expérience
- Effectue sur demande la sortie sous ELVIRA des tracés radar permettant le traitement d'un dossier environnement
- Peut participer aux revues de processus du SNA/N
- Participe aux études de procédures

Profil - Qualification :

- Connaissance de la Réglementation de la circulation aérienne
- Programmation d'activité
- Rédaction de comptes-rendus et de courriers
- Conduite de réunions
- Savoir appliquer la réglementation au contexte
- Savoir exploiter les outils bureautiques
- Gérer efficacement les informations à communiquer
- Concevoir des procédures CA

- Être rigoureux
- Savoir s'adapter, savoir décider
- Savoir communiquer, savoir écouter, avoir un bon sens relationnel
- Savoir rédiger, savoir rendre-compte

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/AG - CHEF DE PROGRAMME RSMI
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNA/AG K-AG/DIR SNA/AG - Direction Antilles Guyane (LE LAMENTIN)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*K-AG/DIR
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Chargé de programme SMI
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	JOUANS, Olivier - 0596 422 487 olivier.jouans@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LEZIN, Patricia

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME

Anime et coordonne la mise en oeuvre du système de management dans son entité et vérifie son bon fonctionnement.

- Rattaché directement au chef du SNA/AG, indépendant de la hiérarchie opérationnelle ;
- Rôle transversal large pour les domaines sécurité-sûreté-environnement-qualité ;
- Sert de référent en matière de processus et documentation ISO, pour les audits internes et externes et pour les études de sécurité .
- Rôle d'alerte et de conseil auprès du Chef SNA/AG.

ACTIVITE DU POSTE :

Sous l'autorité du Chef SNA/AG

- Anime et coordonne la mise en oeuvre et le fonctionnement du SMI ;
- S'assure que les dispositions relatives au SMI sont appliquées, notamment pour la gestion de la documentation ;
- Recueille et propose au niveau décisionnel approprié les modifications à apporter pour améliorer le fonctionnement du SMI ;
- S'assure que la fonction de suivi sécurité est assurée au SNA/AG ;
- Organise les revues de direction de l'entité et en assure le secrétariat ;
- Organise les revues de processus et les audits internes en coordination avec les services;
- Est le point d'entrée de tous les audits externes se déroulant au SNA/AG ;
- Gère le tableau ACAP (actions correctives/actions préventives) de niveau SNA/AG, en relation avec les services et la DSNA/DO ;
- S'assure de la mise en oeuvre des actions d'évaluation et d'atténuation de risques, en apportant aux services le soutien méthodologique nécessaire ;
- Correspondant privilégié des services de la DSNA/DO pour les questions relatives au fonctionnement SMI ;
- Participe au réseau du système de management intégré de la DSNA et peut effectuer des audits SMI ;
- Peut se voir confier des missions ad hoc au niveau local, comme au niveau national ou international après accord de son chef de service.

RESPONSABILITES EN MATIERE DE SECURITE/QUALITE/SURETE/ENVIRONNEMENT

- Pilote le processus m3 "Evaluer et améliorer le système de management" pour le SNA/AG .
- Met en oeuvre les procédures systèmes de management s'appliquant à ses activités.

COMPETENCES :

- Connaître le référentiel relatif au système de management intégré et à la surveillance ;
- Connaître le contexte opérationnel et humain ;
- Connaître les techniques d'animation de réseau de correspondants
- Maitrise des outils bureautiques (Word, Excel..)

QUALITES REQUISES :

- . Sens des relations humaines et du travail en réseau ;
- . Aptitude à l'anticipation et à l'initiative ;
- . Capacité d'écoute, d'analyse, de synthèse, de conseil ;

. Capacité à motiver.

Profil - Qualification :

COMPETENCES :

- Connaître le référentiel relatif au système de management intégré et à la surveillance ;
- Connaître le contexte opérationnel et humain ;
- Connaître les techniques d'animation de réseau de correspondants
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel..)

QUALITES REQUISES :

- . Sens des relations humaines et du travail en réseau ;
- . Aptitude à l'anticipation et à l'initiative ;
- . Capacité d'écoute, d'analyse, de synthèse, de conseil ;
- . Capacité à motiver.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI -Spécialiste techn informatique confirmé
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC
Affectation :	DTI DTI/DSO/SLI/M Soutien logistique intégré (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste tech et informatiq confirmé*DTI/DSO/SLI/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PREUX, Francis - 06.24.06.51.70 francis.preux@aviation-civile.gouv.fr SECHER, Claude - 05.62.14.59.97 claud.secher@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE, en charge de la définition et la production des outils de gestion des matériels opérationnels et du soutien logistique associé.

Le pôle SLI est responsable de l'achat, du suivi des réparations et des études de soutien logistique associées aux matériels informatiques et réseaux ainsi que certains équipements spécifiques tels que les chaînes horaires, les automates ou certains matériels électroniques.

Ces différentes missions requièrent de nombreux outils en particulier pour assurer la gestion des configurations matérielles, la gestion de parc, les analyses de soutien logistique, la gestion des licences COTS, le suivi des indicateurs de MCO matériel, la gestion des obsolescences. Compte tenu des nombreuses dépendances entre ces activités, il est nécessaire que les outils associés soient appréhendés globalement par un même expert pour en garantir une cohérence d'ensemble.

Tâches :

Dans cette perspective, l'agent travaillera en étroite collaboration avec les 3 experts seniors du pôle (achat/déploiement, étude SLI, maintenance) sur la base des processus en vigueur pour chacun de ces métiers. Il aura en charge en particulier les tâches suivantes :

- Assurer la capture et la consolidation des besoins relatifs aux outils évoqués ci-dessus,
- Participer à consolidation des processus internes,
- Réaliser ou conduire le développement et les évolutions des différents outils,
- Accompagner la prise en main et l'utilisation de ces outils (formation, documentation, support),
- Mener les coordinations externes (autres pôles DTI, DO, sites opérationnels) et le suivi des déploiements pour les outils dont la portée dépasse le périmètre du pôle SLI (e.g. OSMOSE GMAT).

Profil - Qualification :

Autonomie et sens des responsabilités.

Rigueur, méthode et organisation.

Goût pour les contacts humains, le travail en équipe.

Connaissance des processus d'ingénierie de la DTI.

Connaissance des méthodologies de soutien logistique intégré.

Connaissance sur la conception de modèles d'informations et la gestion de base de données.

Connaissance de la gestion de marchés publics.

Sensibilisation à la méthodologie de soutien logistique intégré.

Notions sur les ERP (Entreprise Ressource Planning) et les logiciels de gestion de données techniques.

RÈGLES D'AFFECTATION DES SPÉCIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI-EXPERT CONFIRME
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - Poste à profil TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	DTI DTI/DSO/SLI/M Soutien logistique intégré (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/DSO/SLI/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Responsable du support opérationnel
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PREUX, Francis - 06.24.06.51.70 francis.preux@aviation-civile.gouv SECHER, Claude - 05.62.14.59.97 claud.secher@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT CONFIRME en charge de toutes les activités d'expertise et de gestion associées aux matériels composant les positions de contrôle opérationnelles

Le pôle SLI est responsable de l'achat, du suivi des réparations et des études de soutien logistiques associés aux matériels informatiques et réseaux ainsi que certains équipements spécifiques tels que les chaînes horaires, les automates ou certains matériels électroniques.

Parmi ces matériels, ceux entrant dans la composition des positions de contrôle opérationnel présentent une criticité particulière en termes de spécifications, de qualification, de suivi des déploiements et des obsolescences. Cette spécificité nécessite d'être appréhendée globalement sur l'ensemble des métiers du pôle par un même expert.

Tâches :

Dans cette perspective, le titulaire sera rattaché directement au chef de pôle et adjoint et mènera sa mission en étroite collaboration avec les 3 experts seniors du pôle (Achat/Déploiement, Etude SLI, Maintenance) conformément aux processus propres à chacun des métiers du pôle.

Sur le périmètre décrit ci-dessus, l'agent sera chargé de :

- Réaliser la veille technologique sur ces types de matériels (écrans, machine graphique...),
- Mener un suivi précis des obsolescences (achat et de maintenabilité) potentielles ou avérées,
- Assurer le suivi des achats et des déploiements,
- Réaliser la définition, l'acquisition et le suivi d'un soutien logistique approprié,
- Mener les coordinations internes et externes sur cette thématique,
- Participer à la mise en place, recueillir et exploiter des métriques pertinentes pour le suivi des coûts et des moyens de maintenance,
- Conduire les projets de remplacement matériel au titre du MCO (e.g. MCO Grands écrans),
- Apporter son expertise sur cette thématique dans le cadre des programmes 4F et SYSAT.

Profil - Qualification :

Autonomie et sens des responsabilités,
Rigueur, méthode et organisation,
Goût pour les contacts humains, le travail en équipe,
Connaissance des systèmes techniques de la Navigation Aérienne et des composants « visu contrôleur » en particulier,
Gestion de projet,
Connaissance des processus d'ingénierie de la DTI,
Connaissance de la gestion et la passation de marchés publics,
Sensibilisation à la méthodologie de soutien logistique intégré,
Connaissance des technologies d'affichage en contexte opérationnel (écran, machine graphique...) serait un plus.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Chef de Pôle ASA
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/SIM/ASA Pôle applications de la sécurité aérienne (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de pôle*SSIM/SIM/ASA
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Cadre maîtrise d'oeuvre systèmes d'information
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Eventuelle
Renseignement complémentaire :	DJAFARIAN, Réza - 01.61.84.60.21 reza.djafarian@aviation-civile.gouv.fr DA SILVA-KOSKAS, Elisabeth - 01.69.84.61.74 elisabeth.dasilva-koskas@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LEVREL-LOURY, Jérôme

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE POLE

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Système d'information métiers » est chargé, de l'étude, de l'évolution et le cas échéant de l'acquisition des composants, des systèmes d'information de gestion des directions métiers et des métiers du secrétariat général de la DGAC .

Le pôle ASA est chargé des projets liés à l'informatisation des processus métiers de la DSAC, notamment

le SGISAC (système de gestion intégré de la sécurité de l'aviation civile) la suite logicielle communautaire ECCAIRS d'enregistrement, d'échange et de diffusion des informations relative aux accidents et incidents aériens, la maintenance applicative des systèmes d'examen des personnels navigants (OCEANE), de gestion de leurs licences et qualifications (SIGEBEL), du suivi de leurs aptitudes médicales (SICOMED) et du pilotage des objectifs de performance de la DSAC.

Tâches :

Sous l'autorité du chef de domaine, le chef de pôle :

- anime, encadre les agents qui lui sont rattachés, planifie et coordonne les activités du pôle,
- suit le portefeuille de projets et les ressources associées et rend compte de leur avancement,
- veille au suivi de l'exécution technique, des marchés passés en soutien aux projets du pôle
- prépare les budgets correspondant aux projets du pôle
- met à jour les fiches de poste des agents du pôle
- participe à l'élaboration du plan de formation

Profil - Qualification :

Savoir faire :

- Coordonner, animer, organiser,
- Travailler en équipe, déléguer, rendre compte, manager
- Travailler en réseau
- Piloter un portefeuille de projets, planifier des délais et des ressources
- Proposer et/ou prendre des décisions
- Faire preuve de qualités de synthèse et rédactionnelles

Connaissances :

- Management d'une équipe
- Méthode de gestion d'un portefeuille de projets,
- Technologies de l'information et de la communication
- Référentiels et normes qualité applicables aux activités du domaine (CMMI, ISO)
- Référentiels et normes de sécurité applicables aux activités du domaine
- Marchés publics

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/MEAS/AG Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/MEAS/AG Division programme sécurité de l'Etat en aviation générale (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/MEAS/AG
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	WELTERLIN, Georges - 01 58 09 47 23 georges.welterlin@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MOSTEFAI, Zohra

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Au sein de la Division PSE aviation générale, participe à la coordination, et l'animation du retour d'expérience en aviation générale

Tâches :

Dans le cadre des activités de la MEAS cet agent :

- participe à la définition et à la mise en oeuvre du système de recueil d'incidents en aviation générale.
- revoit les événements « aviation générale » collectés conformément aux procédures fixées par le système de recueil évoqué ci-dessus.
- participe à l'exploitation opérationnelle de la base de données incidents plus particulièrement sur les thèmes « aviation générale » : à travers notamment de l'analyse des événements et de leur récurrence, il pourra identifier des thèmes susceptibles de faire l'objet de mesures de prévention ou de retour d'expérience.
- participe à la réalisation du volet aviation générale du rapport sécurité annuel de la DGAC.

Coordonne étroitement les activités correspondantes avec la mission aviation légère, les représentants des fédérations et le BEA.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Connaissance de la DGAC

Connaissances techniques et opérationnelles sur l'aviation générale

Connaissances bureautiques

Anglais courant et aéronautique écrit et parlé

Savoirs agir :

Etre ouvert au changement et savoir remettre en cause les acquis.

Sens des contacts, du dialogue et de l'organisation Savoir coordonner des actions faisant intervenir un nombre important d'acteurs.

Savoir travailler en réseau

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/ANA/PNA Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/ANA/PNA Pôle aptitudes des personnels de la navigation aérienne (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/ANA/PNA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	ALVAREZ, Marc - 01 58 09 48 22 marc.alvarez@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "NA/NA" & "NA/FORM-NA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012
Personne remplacée :	OPPENLANDER, Johann

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Homologuer les fournisseurs de formation destinée aux contrôleurs de la circulation aérienne et aux personnels de maintenance ATSEP

Tâches :

- organiser les audits
- effectuer l'homologation initiale puis le suivi d'homologation des fournisseurs de formation
- participer aux revues documentaires des plans de formation
- effectuer la surveillance des prestataires hors DSNA (Outre mer)
- intervenir dans les groupes de réflexion au niveau international
- gestion et suivi des outils de gestion des licences

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

- Connaissance du milieu circulation aérienne (réglementation, Procédures d'exploitation, système de gestion de la sécurité, etc ..)
- Connaissance en matière de pédagogie

Savoirs agir :

- Réaliser des audits formation (responsable et/ou auditeur) ;
- maîtriser les procédures d'exploitation des prestataires circulation aérienne

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/ANA/CNA Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/ANA/CNA Pôle certification des prestataires des services de la NA (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/ANA/CNA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	TEJEDOR, Fanny - 01 58 09 37 26 fanny.tejedor@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "NA/NA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	MARTIN, Bernard

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Coordination de l'audit et du suivi AFIS
Administration bases des événements de sécurité

Tâches :

Participer au suivi des événements de sécurité
Gérer les bases de données des événements de sécurité
Participer à la coordination des DSAC pour la certification et la surveillance continue des AFIS

Mener des audits ou conduire des audits

Participer potentiellement à toute activité du bureau

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques :

Référentiel réglementaire de sécurité et de conformité, applicable aux prestataires de services de la navigation aérienne.

Systèmes de gestion de la sécurité et de la qualité.

Connaissances ATM, MET

Anglais lu et parlé

Savoirs agir :

Pratique de l'audit

Analyse et synthèse

Capacité rédactionnelle

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/SDFI - Spécialiste Exploitation
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSNA DSNA/FIN/RCG/COMPT Division comptabilité analytique (PARIS)
Fonction / Poste :	1 SPE exploitation*DSNA/FIN/RCG/COMPT
Filière / Métier :	Finances Responsable de la comptabilité générale
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	NAUDIN-ROY, NICOLAS - 01 58 09 47 62
Remarque :	Remplacement de M. Didier MEIMOUN.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION comptes/reporting.

Assure la production des comptes de la navigation aérienne et coordonne les reportings de données.

Tâches :

-Participe à la production des comptes du prestataire de services de navigation aérienne et en suit la certification par un commissaire aux comptes, sous la supervision du chef de département et de son adjoint,

-Améliore la construction et la présentation des comptes de la navigation aérienne,

-Coordonne la récolte des données de la DSNA, en particulier pour le rapport ACE (ATM Cost Efficiency) publié par Eurocontrol et pour le CCM (Common Cost Management) du FABEC et participe aux réunions de concertation le cas échéant,

-Assure le support technique pour l'exploitation des données statistiques économiques.

Profil - Qualification :

-Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur),

-Notion de comptabilités générale et analytique,

-Notions d'analyse économique,

-Anglais,

-Méthode et rigueur,

-Prise d'initiatives.

REGLES D'AFFECTION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;

- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA-N/EXPL SPECIALISTE EXPLOITATION
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/N K-N/EXPL/PROC SNA/N - Subdivision études environnement (LESQUIN CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation confirmé*K-N/EXPL/PROC
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BERTRAND, Michel - 03 20 16 19 00 michel.bertrand@aviation-civile.gouv.fr CROZAT, Alexandre - 03 20 16 49 01 alexandre.crozat@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

SPECIALISTE EXPLOITATION

- Collationne et vérifie les demandes de publication aéronautique permanente dans la zone couverte par le SNA/N
- Coordonne, supervise et réalise les demandes de NOTAM et de SUP AIP
- Coordonne, supervise et réalise les demandes de publication aéronautique dans la zone couverte par le SNA/N
- Assure les fonctions de coordonnateur information aéronautique, telles que définies dans le MANUEL de production de l'Information Aéronautique
- Participe à l'élaboration de protocoles
- Est le correspondant du SIA pour le WGS84
- Est le correspondant du SIA pour le logiciel « Academic »
- Est le correspondant Mission de l'Information Géographique (MIG) et de l'IGN pour les données géo-référencées (SIG)

- Sécurité / Qualité / Sûreté / Environnement :
- Met en oeuvre les actions préventives et correctives dans son domaine
- Applique les procédures d'évaluation et d'atténuation des risques
- Participe aux procédures de retour d'expérience
- Est pilote de processus du SNA/N
- Peut participer aux revues de processus du SNA/N
- Peut être amené à faire des audits internes locaux
- Participe aux revues de processus de son domaine du SIA
- Participe au suivi du traitement des avis BEP/CRG
- Participe aux études « espace »
- Participe à la préparation des dossiers espaces et activités pour les CCRAGALS et CRG

Profil - Qualification :

Techniques de base :

- Connaître la réglementation de la Circulation aérienne
- Savoir appliquer la réglementation au contexte
- Savoir exploiter les logiciels Academic et Geodeasy
- Savoir exploiter les outils bureautiques
- Gérer efficacement les informations à communiquer

Qualités requises :

- Être rigoureux
- Avoir un bon sens relationnel
- Savoir rédiger

RÈGLES D'AFFECTION DES SPÉCIALISTES :

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés "Spécialiste en formation".

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes son nommés :

- "Spécialiste en formation" pour les Spécialistes,
- "Spécialiste" pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/PN/LIC -Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/PN/LIC Pôle licences (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/PN/LIC
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	CORBOLIOU, Martine - 01 58 09 44 49 martine.corboliou@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "PN/LIC" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	RAVELOMANANTSOA, Michel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Gestion des titres des navigants techniques professionnels
Préparation des audits OACI et EASA ; suivi des résultats de ces audits

Tâches :

- Participation au processus des audits OACI et EASA.

A ce titre l'agent sera notamment chargé de :

- préparer l'audit en collaboration avec les agents du pôle et des DSAC/IR, afin de les sensibiliser et d'identifier les points sur lesquels un effort particulier devra être consacré ;
- renseigner les formulaires transmis avant les audits par ces autorités
- organiser les visites au sein du pôle LIC ou sur d'autres sites des DSAC/IR en charge des licences
- assurer le suivi des remarques faites lors des audits, jusqu'à leur clôture.
- Délivrance initiale des licences des navigants techniques professionnels (en collaboration avec les autres agents du pôle également chargés de ces dossiers ainsi qu'avec le pôle Examens de DSAC/EC/PN) et suivi du paiement des redevances correspondantes
- Participation à la mise en oeuvre de la réglementation européenne en matière de gestion des licences des personnels navigants (IR « Aircrew ») et intervention lors des stages de formation initiale ou continue ;

- En cas de besoin le titulaire de ce poste pourra être ponctuellement appelé à participer à d'autres tâches du pôle. En effet une certaine polyvalence des agents est indispensable, compte tenu des obligations liées à activités opérationnelles.

Profil - Qualification :

Connaissances :

Réglementation propre aux titres des navigants

Anglais

Notions de base de droit administratif et communautaire

Maîtrise des outils bureautiques

Savoir-faire / savoir-être :

Rigueur et méthode, organisation, capacité d'analyse, sens des relations humaines et du travail en équipe, goût pour le domaine réglementaire.

Qualités rédactionnelles.

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-CHARGE PROJET DEV SIMULATEURS DE VOL
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	ENAC ENAC/FPV/T/SIM/DEV Subdivision développement simulateurs (MURET CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*ENAC/FPV/T/SIM/DEV
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Concepteur développeur d'application
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DELESSE, Nathalie - 05.62.14.79.86 nathalie.delesse@enac.fr KRUK, Laurent - 05.62.14.79.78 laurent.kruk@enac.fr
Personne remplacée :	HAMON, Georges

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE DE PROJET SIMULATEURS DE VOL (DFPV/T/SIM)

Réalise des études et des prototypes en vue de nouveaux simulateurs ou parties de simulateurs.

Planifie et organise les tâches de fabrication, lance les approvisionnements en pièces détachées et matériel.

Assure la veille technologique dans le domaine de la simulation.

Participe à la fabrication et à la maintenance des simulateurs de vol de l'ENAC.

Participe aux renouvellements de qualification des FSTD ENAC.

Forme les techniciens chargés de la maintenance locale.

Profil - Qualification :

Connaissances :

- Informatique, mécanique, électronique, systèmes de projection (visuels panoramiques),
- Systèmes avion (électricité, avionique, systèmes de navigation),
- Réglementation applicable (Air Crew/FSTD),
- Souhaitable : électricité générale (bâtiment).

Capacité d'animation d'une équipe en partie non placée sous son autorité hiérarchique ni dédiée à cette seule activité.

Rigueur et autonomie.

Fréquents déplacements dans les centre ENAC.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/SO-MERIGNAC-SE-Chef de Subdivision Etudes/Environnement
Poste offert aux :	ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNA/SO K-SO/EXPL/ETUD SNA/SO - Subdivision études environnement (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de subdivision*K-SO/EXPL/ETUD
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	GUERER, Christian - 05.57.92.83.41 christian.guerer@aviation-civile.gouv.fr FERNANDEZ DE GRADO, Jean-Marc - 05.57.92.81.14 jean-marc.fernandez-de-grado@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	OUILLADE, Marie-Christine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

CHEF DE SUBDIVISION

- . Anime et encadre sa subdivision
- . Assure les missions qui lui sont confiées avec les moyens disponibles
- . Identifie les objectifs et les besoins associés
- . Assure un fonctionnement coopératif avec les autres subdivisions et les autres sites
- . Participe à la veille réglementaire dans son domaine de compétence
- . Peut être amené à assurer l'intérim de fonctions supérieures
- . Participe à la permanence opérationnelle

Espaces et procédures

- . Définit, planifie, coordonne (notamment au travers des consultations) et assure la réalisation des dossiers relatifs aux procédures IFR des aérodromes du SNA (Création et maintenance)
- . Définit, planifie et assure la réalisation des dossiers relatifs aux structures d'espace aérien
- . Définit, coordonne et assure la réalisation des dossiers relatifs aux VFR et fait réaliser les levées d'obstacles associées (cheminements VFR arrivée et départ, transit, classes d'espace)
- . Définit l'impact CA des dossiers et les présente auprès des CRG et des CRAGGALS

Environnement

- . Assure la prise en compte de l'environnement dans les projets, réalise les dossiers d'impact environnemental
- . Elabore des éléments de réponse aux sujets environnementaux, en coordination avec la subdivision qualité de service

Information aéronautique

- . Coordonne, supervise et réalise les demandes de NOTAM et de SUP AIP
- . Coordonne, supervise (coordonnateur information aéronautique) et réalise les demandes de publication aéronautique dans la zone couverte par le SNA (correspondant du SIA également pour le WGS84)

Statistiques et tableaux de bord

- . Définit, coordonne et assure la réalisation des statistiques et tableaux de bord CA

Systèmes

- . Participe à l'élaboration de spécifications et à leur mise en place et à leur évolution
- . Propose et suit les paramétrages locaux des différents systèmes
- . Participe au suivi et à l'analyse des dysfonctionnements en relation avec le service technique

Responsabilités en matière de sécurité/qualité/sureté/environnement :

Dans son domaine et sous l'autorité du Chef du service Exploitation, s'assure que la politique sécurité qualité et les procédures sont mises en oeuvre. A ce titre :

- . Participe au suivi sécurité / qualité
- . Propose et met en oeuvre les actions préventives et correctives
- . S'assure de l'application des procédures d'évaluation et d'atténuation des risques
- . Gère les indicateurs sécurité / qualité pertinents
- . S'assure de la compétence des personnels qui lui sont rattachés

Compétences :

Techniques de base :

- . Connaître la réglementation de la circulation aérienne
- . Connaître l'utilisation des systèmes et outils du contrôle
- . Suivre les évolutions techniques et proposer des améliorations
- . Concevoir des procédures CA
- . Animer une équipe
- . Faire vivre un réseau de partage d'expérience

Qualités requises :

- . Savoir concilier innovation et réalités du terrain, être rigoureux
- . Savoir synthétiser des problèmes complexes

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-ENSEIGNANT CONFIRME CENTRE MURET
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	ENAC WMUR/INST Centre ENAC Muret - Division instruction (MURET CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Enseignant confirmé*
Filière / Métier :	Formation aéronautique Enseignant
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOUGES, Christian - 05.62.14.78.21 christian.bouges@enac.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

ENSEIGNANT CONFIRME (DFPV/CENTRE/MURET)

Les missions de tout enseignant sont de délivrer, sous la responsabilité d'un professeur référent, de façon autonome des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et d'encadrer des projets d'élèves, seuls ou en groupe. L'enseignant participe également à des jurys de projet, de mémoire de fin d'études ou de concours d'admission.

Les tâches attendues de l'enseignant sont :

- en contact direct avec les étudiants, la délivrance du cours magistral, du travail dirigé ou l'encadrement du projet,
- la participation à l'élaboration des programmes, l'étude des questions à traiter, la mise au point du scénario des séances, le développement initial et la mise à jour du contenu de la séance,
- la préparation et la mise à jour des supports pédagogiques rédigés et le cas échéant des supports visuels,
- la coordination avec d'autres enseignements, si nécessaire,
- la révision du sujet et du scénario de la séance et l'adaptation au rythme propre des élèves, si nécessaire,
- l'élaboration et le renouvellement des épreuves de contrôle de connaissances et des corrigés correspondants,
- la correction des contrôles écrits, les contrôles oraux,
- l'évaluation et le suivi des méthodes pédagogiques,
- dispenser des séances de simulateur,
- créer des cours pour base de données.

Les compétences attendues de l'enseignant sont de :

- savoir élaborer une progression pédagogique tenant compte d'acquis, d'objectifs et de durée,
- savoir rédiger des supports de cours et élaborer des supports visuels utiles à sa prestation, en langue française et éventuellement en langue anglaise,
- savoir concevoir des évaluations qui participeront à la certification des aptitudes des élèves ou des stagiaires,
- être capable de s'exprimer face à un groupe, en langue française et éventuellement en langue anglaise,
- savoir faire réaliser des travaux à un ou plusieurs élèves ou stagiaires,
- savoir gérer un groupe.

Profil - Qualification :

- Avoir exercé une activité conséquente d'enseignement ou d'expertise à l'ENAC, dans un centre de la DGAC ou dans toute entité de formation sur une durée minimum de 3 années,
- Avoir exercé des responsabilités dans la mise en place ou l'organisation de stages ou d'enseignements ou avoir des capacités à enseigner dans des contextes nouveaux (en langue anglaise, à l'étranger, sous des formes de type « e-learning », ...),
- Outils bureautique classique,
- Sens des relations humaines et pédagogiques,
- Expérience du travail en équipe dans la DI,
- Sens de la relation avec les élèves,
- Aptitude à structurer et mettre en place des cours,
- Disponibilité et réactivité.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-ENSEIGNANT CONFIRME CARCASSONNE
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	ENAC WCAR/INST Centre ENAC Carcassonne - Division instruction (CARCASSONNE CEDEX 9)
Fonction / Poste :	1 Enseignant confirmé*WCAR/INST
Filière / Métier :	Formation aéronautique Enseignant
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VILLEMONT, Bruno - 04.68.11.50.41 bruno.villemont@enac.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

ENSEIGNANT CONFIRME (DFPV/CENTRE CARCASSONNE)

Les missions de tout enseignant sont de délivrer, sous la responsabilité d'un professeur référent, de façon autonome des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et d'encadrer des projets d'élèves, seuls ou en groupe. L'enseignant participe également à des jurys de projet, de mémoire de fin d'études ou de concours d'admission.

Les tâches attendues de l'enseignant sont :

- dispenser de l'instruction théorique et de l'instruction simulateur "hors crédit FCL" aux élèves pilotes en vue de l'obtention de licences et/ou de qualifications de pilote ou d'instructeur et la réactualisation des compétences techniques,
- en contact direct avec les étudiants, la délivrance du cours magistral, du travail dirigé ou l'encadrement du projet,
- la participation à l'élaboration des programmes, l'étude des questions à traiter, la mise au point du scénario des séances, le développement initial et la mise à jour du contenu de la séance,
- la préparation et la mise à jour des supports pédagogiques rédigés et le cas échéant des supports visuels,
- la coordination avec d'autres enseignements, si nécessaire,
- la révision du sujet et du scénario de la séance et l'adaptation au rythme propre des élèves, si nécessaire,
- l'élaboration et le renouvellement des épreuves de contrôle de connaissances et des corrigés correspondants,
- la correction des contrôles écrits, les contrôles oraux,
- et l'évaluation et le suivi des méthodes pédagogiques.

Les compétences attendues de l'enseignant sont de :

- savoir élaborer une progression pédagogique tenant compte d'acquis, d'objectifs et de durée,
- savoir rédiger des supports de cours et élaborer des supports visuels utiles à sa prestation, en langue française et éventuellement en langue anglaise,
- savoir concevoir des évaluations qui participeront à la certification des aptitudes des élèves ou des stagiaires,
- être capable de s'exprimer face à un groupe, en langue française et éventuellement en langue anglaise,
- savoir faire réaliser des travaux à un ou plusieurs élèves ou stagiaires,
- savoir gérer un groupe.

Profil - Qualification :

- Avoir exercé une activité conséquente d'enseignement ou d'expertise à l'ENAC, dans un centre de la DGAC ou dans toute entité de formation sur une durée minimum de 3 années,
- Avoir exercé des responsabilités dans la mise en place ou l'organisation de stages ou d'enseignements ou avoir des capacités à enseigner dans des contextes nouveaux (en langue anglaise, à l'étranger, sous des formes de type « e-learning », ...),
- Maîtrise de la réglementation et notamment des règlements aéronautiques applicables,
- Maîtrise et respect des règles, méthodes et procédures d'exploitation,
- Maîtrise des techniques aéronautiques,

- Maîtrise des techniques pédagogiques et méthodes d'instruction,
- Maîtrise des supports et logiciels d'aide à l'enseignement,
- Pratique de la langue anglaise.

- Rigueur, méthode, organisation et expertise,
- Qualités pédagogiques et sens du contact humain,
- Adhésion complète aux méthodes définies par l'école,
- Sens de l'organisation.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNA/OI - AGENT BRIA
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SNA/OI K-OI/EXPL/BRIA SNA/OI - BRIA (ST DENIS CEDEX 9)
Fonction / Poste :	1 Agent BRIA*K-OI/EXPL/BRIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Agent chargé de l'assistance aux pilotes, du traitement et de la fourniture de l'information aéronautique et de la gestion des données
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	VADIVELOU, Siva - 02 62 72 88 30 siva.vadivelou@aviation-civile.gouv.fr BESNARD, Pascal - 02 62 72 88 50 pascal.besnard@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	HOARAU, Jean-Yves

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

AGENT BRIA

Gestion et traitement de l'information aéronautique, des systèmes de traitement des vols, des statistiques et information des usagers pour tout le SNA-OI.

Participation à la mise en oeuvre du centre secondaire de recherches et sauvetage (RSC) de l'aérodrome Réunion Rolland Garros.

Tâches :

Assure le fonctionnement en temps réel du BRIA

- Accueille les pilotes et les assiste lors de la préparation des vols : vérifie et transmet les plans de vols et messages associés, fournit toutes les documentations concernant la circulation aérienne
- Assure la mise à jour de la documentation aéronautique civile de l'aérodrome et toute la zone de couverture aéronautique du BRIA (nationale et internationale)
- Diffuse les messages d'alerte pour la zone de responsabilité du BRIA. Peut participer aux actions de recherche et sauvetage au sein du RSC
- Emet, contrôle et diffuse les NOTAM
- Effectue les recherches de balises sur l'aérodrome ou à proximité
- Recueille et transmet toute information relative aux incidents plateforme
- Assure le suivi et le traitement utile des messages RSFTA reçus
- Elabore les statistiques des mouvements aériens de l'organisme de contrôle à transmettre à l'exploitant et au Service Administratif.

Tenu du Procès verbal journalier :

- MEDEVAC
- veille HF en cas de cyclone ou éruption volcanique
- standard après 17H local
- enquête FOD

Profil - Qualification :

Navigation Aérienne

Connaître les règles de fonctionnement et d'Organisation des services de la circulation aérienne

Expliquer les procédures

Gestion aéroportuaire :

Connaître la réglementation aéroportuaire

Communication :

Langues : Connaissances élémentaire de l'anglais

Gérer efficacement les informations à communiquer

Qualités requises :

esprit d'équipe

faire preuve de réactivité

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Chef de projet MOE gestion de l'information
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/COLLAB/MOEP Pôle maîtrise d'oeuvre du portail (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*SSIM/COLLAB/MOEP
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Chef de projet maîtrise d'oeuvre
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PAVET, Didier - 01 69 84 61 56 didier.pavet@aviation-civile.gouv.fr MORVAN, Bertrand - 01 69 84 60 86 bertrand.morvan@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MORVAN, Bertrand

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROJET

Au sein du SSIM, service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine "Applications Collaboratives" est chargé, en qualité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre de l'étude, du développement, de la maintenance et de la coordination des projets des applications et systèmes à l'usage de l'ensemble des agents de la DGAC et en coordination avec les directions et services de la DGAC.

Il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des applications collaboratives (portail d'entreprise la gestion de cycle de vie de l'information...) et des systèmes distribués (annuaires, messagerie)

Tâches :

Sous l'autorité du chef de pôle et en liaison avec le pôle MOE portail, le chef de projet :

- planifie et gère les projets et les ressources associées : organisation, coordination et suivi de la réalisation des projets de développement et de maintenance qui lui sont confiées, élaboration et suivi du budget alloué
- conduit le projet d'industrialisation des fonctions SMID (GED et archivage de la DGAC) et de la maintenance applicative de l'application GEODE (DSNA).
- respecte et utilise les méthodes, normes et outils préconisés pour contrôler la mise en oeuvre de la qualité
- organise et conduit le recours à des prestataires : rédaction et/ou contrôle des clauses techniques essentielles à la bonne exécution de ses projets nécessitant le recours à des prestataires.
- veille au suivi de l'exécution technique, des marchés passés en soutien à ses projets ; garantit le respect du cahier des charges, des délais et des coûts,
- assure les vérifications techniques des applications développées et organise les vérifications fonctionnelles;
- organise les différents comités de suivi technique et participe aux comités de la maîtrise d'ouvrage

Profil - Qualification :

- Coordonner, animer, organiser
- Travailler en équipe et/ou en réseau,
- Gérer un projet, planifier des délais et des ressources
- Savoir négocier, proposer des décisions
- Etre intéressé par les nouvelles technologies de l'information -méthodologie de gestion d'un portefeuille de projets informatiques
- Connaissance des processus de développement et des méthodes de formalisation des besoins métiers
- Connaissances solides et élargies des techniques informatiques, en particulier dans le domaine de l'analyse et de la conception d'architecture des applications, des technologies web et des solutions d'intégration.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/ANA/AER-CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC DS/ANA/AER Pôle aéroports (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS/ANA/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Expert technique
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DE JULIEN DE ZELICOURT, Solenne - 01 58 09 42 67
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER/Hélistation" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES

Pilotage et surveillance des activités relatives aux hélistations
Animation et consolidation du réseau des coordinateurs hélistations

Tâches :

- Pilote la mise en oeuvre de la réglementation relative aux hélistations
- Responsable du développement des méthodes et outils de surveillance (dont chapitre du MSA correspondant et guides)
- Assure la supervision de l'application des méthodes et outils de surveillance par les DSAC IR
- Anime et organise les retours d'expérience dans le domaine des hélistations et pilote les formations afférentes
- Participe aux audits dans ce domaine et participe aux audits nationaux de certification (conduite d'audit et audit).
- Participe à la démarche qualité (processus R3)
- Intègre les actions issues du PSE correspondantes à son domaine d'activité et notamment le suivi des événements dans ce domaine.

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

Connaissance de la réglementation concernant les aérodromes et les hélistations

Techniques d'audit maîtrisées

Bonne connaissance du SGS

Connaissance des techniques bureautiques

Bon niveau d'anglais

Savoirs agir

Conduite de projets multi acteurs

Esprit d'analyse et de synthèse

Aptitude à la rédaction de documents

Sens de l'organisation

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	ENAC-SPECIALISTE EXP
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	ENAC ENAC/FPV/OP/AHC/OC Bureau des opérations centralisées (Toulouse) (TOULOUSE CEDEX 4)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*ENAC/FPV/OP/AHC/OC
Filière / Métier :	Exploitation des aéronefs Chargé de gestion opérationnelle dans le cadre de l'exploitation des aéronefs
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Eventuelle
Renseignement complémentaire :	GELMINGER, Laure - 05.62.14.78.22 laure.gelminger@enac.fr ORSSAUD, Olivier - 05.62.14.78.49 olivier.orssaud@enac.fr
Personne remplacée :	LALEVE, Nathalie

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION (DFPV/OP/AHC/Bureau opérations centralisées)

Assure par ordre de priorité :

- la préparation des vols de missions ministérielles,
- la préparation des vols de calibration,
- l'assistance des équipages ENAC le nécessitant.

Contribue à la sécurité et à la régularité de l'exploitation.

Horaires variables.

Travail week-end régulier sous le régime d'astreintes.

Profil - Qualification :

Connaissances :

- Maîtrise des règlements opérationnels, de la CA, du TA et de l'information météo,
- Maîtrise des moyens de transmission,
- Maîtrise des règles, méthodes et procédures d'exploitation définies par l'exploitant,
- Anglais général,
- Bureautique.

Savoir-faire / Savoir être :

- Rigueur, méthode, organisation, esprit de décision, réactivité, diplomatie, disponibilité,
- Sens du service et du contact, capacité d'accueil et d'écoute, capacité à expliquer et à transmettre des connaissances.

REGLES D'AFFECTION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/AG - CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/AG DS-AG/SR/RDD Division régulation et développement durable (FORT DE FRANCE CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*DS-AG/SR/RDD
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'instruction des autorisations administratives de l'Aviation Civile
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BALLAND, Marc - 05.96.55.60.25 marc.balland@aviation-civile.gouv.fr DODE, Christophe - 05.96.55.63.81 christophe.dode@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

CHARGE D'AFFAIRES

Pilotage des actions de planification. Assure la coordination des dossiers liés à l'environnement pour l'ensemble de la DSAC/AG. Seconde le chef de division sur l'ensemble de ses fonctions et est amené à assurer son intérim

Tâches :

- Assure le suivi des actions de développement durable au sein de la DSAC/AG ;
- Pilotage des procédures d'élaboration et d'instruction administrative des documents de planification des aérodromes (notamment PEB, PGS, PSA) en liaison avec l'administration centrale, les services locaux de l'Etat. Coordination et assistance des délégations pour la conduite de ces procédures et suivi direct des procédures au niveau de la Martinique ;
- Instruit les dossiers liés à l'application des servitudes aéronautiques en liaison avec le SNIA ;
- Participe aux commissions consultatives de l'environnement et à leur suivi (NB : pas de commission en DSAC AG) ;
- Participe à l'élaboration et au suivi des chartes d'environnement et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (NB : pas de charte de l'environnement en DSAC AG) ;
- Est le correspondant des exploitants d'aérodrome en matière de plaintes des riverains ;
- Participe à la rédaction des conventions « L 6321-3 » du code des transports prises entre l'Etat et le créateur de l'aérodrome ;
- Est amené à assister le chef de division dans les domaines transversaux de la division (taxe d'aéroport, assistance en escale, aides d'Etat...).

Qualité :

Assiste le pilote du processus R2 dans les activités liées à la gestion du processus.

Profil - Qualification :

Connaissances :

- connaissances juridiques sur les procédures de planification aéroportuaire code de l'aviation civile [niveau 2]
- réglementation spécifique au domaine développement durable [niveau 2]
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement des services de l'Etat et des organismes participants au fonctionnement des aérodromes [niveau 2]
- Circulation aérienne [niveau 2]
- Pratique des outils informatiques et bureautiques traditionnels [niveau 2]

Savoir-faire :

- aptitude à la communication
- esprit de synthèse, aptitude à la rédaction et à la reformulation, notamment pour s'adresser à des non-spécialistes
- Savoir s'organiser et prendre des décisions

Expérience souhaitée

Activité précédente dans le domaine du développement durable.

Conditions particulières d'exercice

Faire preuve de qualité rédactionnelle et de discrétion (caractère sensible de certains dossiers). Poste nécessitant des déplacements.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Chef de Pôle
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/MOD/PPQ Pôle méthodes, qualité et portefeuille de projet (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chef de pôle*SSIM/MOD/PPQ
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Cadre maîtrise d'oeuvre systèmes d'information
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DESBENOIT, Jean-Pierre - 01.69.84.60.07 jean-pierre.desbenoit@aviation-civile.gouv.fr LABILLE, Jean-Philippe - 01.69.84.61.70 jean-philippe.labille@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE POLE

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Modernisation » est chargé d'apporter un support à l'ensemble des domaines du SSIM en assurant la cohérence des systèmes d'information conformément aux orientations du schéma directeur des systèmes d'information et des décisions du comité SIGP. Il apporte un support en terme de méthodologie et de respect des standards définis et/ou promus par la DSI tant aux MOA qu'aux MOE.

Sous l'autorité du Chef de domaine Modernisation, le chef de pôle est chargé du support aux pilotages des portefeuilles de projets qui lui seront confiés. Il contribue à diffuser et faire partager les bonnes pratiques retenues à la DGAC en matière de méthodes, qualité et gestion de projets et de portefeuilles de projets au sein de la DSI.

A ce titre il apporte un support méthodologique aux chefs de projet des entités de la DSI, ce support concerne :

- L'aide à la planification et au contrôle des ressources,
- L'aide à la mise en place des outils de pilotage de projets
- L'aide sur l'usage des bonnes pratiques de pilotage de projets et de gestion des portefeuilles de projet mises en oeuvre à la DSI.

Il apporte soutien sur les méthodes, normes et outils préconisés pour contrôler la mise en oeuvre de la qualité

Il maintient, coordonne et contrôle la mise à jour des référentiels métiers de la DSI (normes, architecture, applications, processus).

Profil - Qualification :

Savoir faire :

- Manager une équipe
- Rigueur
- Travailler en équipe, rendre compte
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources, identifier les risques projet
- Instruire des décisions
- Rédiger

Connaissances :

- Conduite et gestion de projets,
- Outils de gestion de projets
- Architecture des SI
- Technologie de l'information et de la communication
- Pratique de l'anglais (compréhension des ouvrages techniques, des supports, de la presse professionnelle et du langage de la profession).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Chef de projet
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/SIM/ASA Pôle applications de la sécurité aérienne (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*SSIM/SIM/ASA
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Chef de projet maîtrise d'oeuvre
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	DJAFARIAN, Réza - 01.69.8.60.21 reza.djafarian@aviation-civile.gouv.fr LEVREL-LOURY, Jérôme - 01.69.84.60.37 jerome.levrel-loury@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	PACINI, Alexandre

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROJET

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Système d'information métiers » est chargé, de l'étude, de l'évolution et le cas échéant de l'acquisition des composants, des systèmes d'information de gestion des directions métiers et des métiers du secrétariat général de la DGAC .

Le pôle applications sécurité aérienne (ASA) est chargé des projets liés à l'informatisation des processus métiers de la DSAC, notamment le SGISAC (système de gestion intégré de la sécurité de l'aviation civile) la suite logicielle communautaire ECCAIRS d'enregistrement, d'échange et de diffusion des informations relative aux accidents et incidents aériens, la maintenance applicative des systèmes d'examen des personnels navigants (OCEANE), de gestion de leurs licences et qualifications (SIGEBEL), du suivi de leurs aptitudes médicales (SICOMED) et du pilotage des objectifs de performance de la DSAC.

Tâches :

Sous l'autorité du Chef du pôle «applications sécurité aérienne (ASA)», le chef de projet :

- pilote en coûts qualité le portefeuille de projets de développement de maintenance corrective et évolutive d'applications qui lui sera confié
- élabore et suit le budget alloué à ses projets
- respecte et utilise les méthodes, normes et outils préconisés par le service
- rédige le cahier des charges et/ou contrôle les clauses techniques essentielles à la bonne exécution de ses projets nécessitant le recours à des prestataires
- veille au suivi de l'exécution technique, des marchés passés en soutien à ses projets, garantit le respect du cahier des charges, des délais et des coûts,
- assure les vérifications techniques des applications développées et organise les vérifications fonctionnelles;
- organise les différents comités de suivi technique et participe aux comités de la maîtrise d'ouvrage
- effectue si besoin et en fonction de son profil des actes de maintenance corrective et perfective et/ou des développements informatiques ponctuels
- rend compte de ses activités de l'avancement de ses projets et produit les indicateurs de performance associés
- assure la coordination sur ces projets avec la maîtrise d'ouvrage, les titulaires des marchés de réalisation, d'intégration au SIGP et/ou de maintenance des applications, le domaine production et exploitation « PROD » (planification et gestion des déploiements, aide au diagnostic dans la détection des origines des erreurs applicatives, etc.), le domaine applications collaboratives « COLLAB » (gestion des intégration d'applications au SIGP : utilisation des outils collaboratifs de messagerie, d'agenda, de gestion électronique de documents, etc.) et le domaine gestion des ressources « DGR » (rédaction et suivi des marchés, gestion budgétaire, etc.) du SSIM et tout autre acteur dont l'intervention s'avèrerait nécessaire,
- qualifie et veille à la bonne correction des anomalies,

Profil - Qualification :

- Travailler en équipe, rendre compte
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources
- Proposer des décisions
- analyse et synthèse

- rédiger
- impulser une dynamique de travail en réseau

Connaissances :

- Conduite et gestion d'un portefeuille de projets, Méthode de formalisation des besoins métiers
- Technologie de l'information et de la communication
- Proiciel intégré
- Marchés publics

A défaut motivation pour acquérir les compétences manquantes et suivre les actions de formation spécifiques (marchés publics, PGI)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/MSQS/SSYS - Chef de programme
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - IESP depuis 3 ans ou IESD - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSNA DSNA/MSQS/SSYS/F Division sécurité des systèmes (Farman) (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chargé de programmes*DSNA/MSQS/SSYS/F
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne confirmé
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOUTEILLE, Alain - 01 58 09 47 20
Personne remplacée :	LASSERRE, Christine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME études de sécurité techniques.

Pilote ou participe aux activités de contrôle, d'études, d'assistance méthodologique et de formation sur les études de sécurité.

Tâches :

- Vérifie des dossiers de sécurité identifiés en termes de méthodologie appliquée,
- Est le point de contact de la DSAC pour le suivi des dossiers de sécurité identifiés,
- Assiste méthodologiquement les coordonnateurs des études de sécurité,
- Organise et participe à la formation/communication dans le domaine des études de sécurité,
- Pilote ou participe à la rédaction de guides et référentiels techniques,
- Pilote ou participe à des groupes de travail en interne DSNA,
- Pilote ou participe à des études dans la division en vue de définir de nouvelles méthodologies conformes aux réglementations européennes,
- Peut être amené à participer à des projets ou groupes de travail au niveau national ou européen,
- Pilote ou participe à l'évaluation ou la mise en oeuvre d'outils relatifs aux études de sécurité,
- Peut être amené à piloter la réalisation de marchés publics en support aux activités susmentionnées,
- Participe aux audits internes de la DSNA en tant que responsable d'audit ou auditeur.

Responsabilité en matière de sécurité/qualité/sureté/environnement :

- Vérifie les études de sécurité qu'il a suivies (du point de vue de la méthodologie appliquée),
- Valide les rapports d'audit en tant que responsable d'audit,
- Donne un avis formel sur les réponses aux écarts et observations de son domaine de compétence (projets de réponse aux audits externes et réponses aux audits internes).

Profil - Qualification :

- Techniques et méthodes de sureté de fonctionnement,
- Initiation au contrôle aérien,
- Connaissance du contexte règlementaire international et national en matière de gestion de la sécurité,
- Bon niveau d'anglais,
- Outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, etc),
- Esprit de synthèse,
- Sens de l'organisation et méthode,
- Bon relationnel,
- Autonomie.

Formation d'intégration :

- Etudes de sécurité,
- Techniques d'audit.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM - Spécialiste Technique et Informatique
Poste offert aux :	IESSA TSEEAC
Affectation :	SSIM SSIM/PROD/ER Pôle exploitation des réseaux - Athis Mons (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste technique et informatique*SSIM/PROD/ER
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Administrateur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BOULENT, Stéphane - 01.69.84.61.33 stephane.boulent@aviation-civile.gouv.fr PERRU, Philippe - 01.69.84.61.13 philippe.perru@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	LUNE, Patrick

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Production et Exploitation » est garant, de la disponibilité opérationnelle, de la continuité de service et de la sécurité, de la performance des environnements de production.

Le pôle « exploitation des réseaux » est principalement chargé de l'exploitation des réseaux dédiés à l'informatique de gestion et des applications de communication associées, de surveiller le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques de centre de production.

Tâches :

Sous l'autorité du chef du pôle « exploitation des réseaux », le Spécialiste Technique et Informatique "administrateur réseau" est chargé de:

- Administration (configuration supervision...) et suivi opérationnel des systèmes
- Maintenance préventive : mise en oeuvre des actions de protection des systèmes
- Maintenance corrective : prise en compte, résolution et/ou suivi des incidents
- Participation à la résolution des problèmes
- Gestion des changements pour ce qui concerne les systèmes dont il a la charge
- Sécurité des systèmes dont il a la charge
- Procédure d'exploitation : création des nouvelles procédures, maintien et évolution de l'existant, FAQ...
- Participation active aux projets d'évolution de l'infrastructure du SI.

Système exploitation : LINUX

- Administrer à plusieurs échelons (local, régional et national) les infrastructures et les réseaux du périmètre de responsabilité du SSIM
- Administrer les systèmes d'infrastructure du système d'information pour son maintien en conditions opérationnelles et participer à l'évolution de l'infrastructure.

Profil - Qualification :

Savoir-faire :

- Travailler en équipe
- Historiser les interventions
- Corriger les incidents sur les différents équipements
- Modifier et/ou créer les documents d'exploitation (procédures, schémas...)

Connaissances :

- Architecture des différents composants du système d'information (réseau, messagerie, accès vers l'extérieur, annuaire..)
- Systèmes d'exploitation utilisés:
- Services et protocoles réseau (DNS, proxy, pare-feu, LDAP, http, IP,..)
- Pratique d'exploitation (procédures diverses, ITIL...)
- Politique de sécurité

REGLES D'AFFECTATION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/OUEST/SR/ANA/Sub Navigation Aérienne - Chargé de projet
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSAC/O DS-O/SR/ANA/NA Subdivision navigation aérienne (GUIPAVAS)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*DS-O/SR/ANA/NA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Cadre contrôle et surveillance
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	KERHASCOET, Alain - 02.98.32.85.65 alain.kerhascoet@aviation-civile.gouv.fr SIMON, Alain - 02.98.32.02.61 alain.simon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence surveillance domaine "NA" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE DE PROJET

Participe aux missions régaliennes et de surveillance dans le domaine navigation aérienne, en charge de l'expertise en matière de formation/Qualification AFIS

Tâches :

Domaine Navigation Aérienne :

- Participe aux audits nationaux dans son domaine de compétence
- Participe à la surveillance continue des AFIS DSAC/Ouest
- Assure la fonction d'évaluateur AFIS
- Participe à la transformation des services de contrôle d'aérodrome en prestations AFIS sur les terrains concernés
- Participe à l'application de la réglementation sur les dispositifs d'Espaces Aériens et à la coordination de l'information aéronautique

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques :

Très bonne connaissance de la réglementation relative au domaine concerné

Maîtrise des techniques d'inspection et/ou audit

Bonne connaissance des outils bureautiques

Anglais recommandé

Savoir faire :

Savoir gérer les priorités

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse

Aptitude à rendre compte

Aptitude à gérer des conflits et à la prise de décision

Aptitude aux relations avec les partenaires extérieurs

Aptitude pour communiquer efficacement par oral ou par écrit

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions

Expérience souhaitée :

Expérience acquise en service de la circulation aérienne

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/AG - Inspecteur de surveillance aéroports
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/AG DEL/GUY/SURV Délég. Guyane - Section surveillance (MATOURY)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DEL/GUY/SURV
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BIENVENU, Yves - 05.94.35.93.20 yves.bienvenu@aviation-civile.gouv.fr BALLAND, Marc - 05.96.55.60.25 marc.balland@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER-CHEA/TAC-HELI" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	BERNAD, Georges

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Assure des missions de surveillance dans le cadre de l'homologation des pistes et de la certification des exploitants d'aérodrome.

Tâches :

- Prépare et réalise les contrôles CHEA-TAC et TAC hélicoptères,
- Participe au suivi de la réalisation des plans d'actions correctives des exploitants d'aérodrome,
- Participe à l'analyse de dossiers dans le domaine de l'homologation et de la certification,
- Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait des certificats de sécurité aéroportuaire et des décisions d'homologation des pistes,
- Possibilité d'être auditeur national en certification aéroportuaire selon les modalités de la licence d'inspecteur de surveillance,
- Analyse des notifications d'évènement et saisie dans la base ECCAIRS.

Profil - Qualification :

Savoir généraux et pratiques

- Maîtrise du référentiel réglementaire national et européen relatif à la sécurité aéroportuaire, notamment CHEA/TAC et CS
- Maîtrise des techniques d'inspections et d'audit
- Connaissance de l'exploitation aéroportuaire
- Maîtrise des outils informatiques

Savoir-faire

- Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- Capacité de travail en équipe
- Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- Esprit d'analyse, de synthèse et rédaction
- Applique le processus R3 en respectant les procédures locales
- Disponibilité

Conditions particulières d'exercice : déplacements régionaux fréquents (inférieurs à 5 jours)

Evolution du poste : en fonction de la répartition des spécialités

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CHARGE D'AFFAIRES
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SNA/N K-N/EXPL SNA/N - Service exploitation (LESQUIN CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé d'affaires*K-N/EXPL
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	BERTRAND, Michel - 03 20 16 19 00 michel.bertrand@aviation-civile.gouv.fr CROZAT, Alexandre - 03 20 16 49 01 alexandre.crozat@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE D'AFFAIRES auprès du chef du service Exploitation.

Participe à la gestion opérationnelle des personnels de la subdivision (tableaux de service, congés, stages, heures de nuit, opérations technique...).

Assure le suivi et la mise à jour de la documentation aéronautique, et à ce titre prépare la rédaction des modifications concernant les manuels de référence (MANEX, fiches réflexe) utilisés par les contrôleurs.

Elabore les consignes temporaires en temps réel.

Participe à la définition des besoins de la tour en termes d'outils et de configuration système.

Profil - Qualification :

Sens des relations humaines

Esprit d'analyse et de synthèse

Rigueur et méthode

Bonne connaissance des outils informatiques

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DS-N/SR2/AG/PN INSPECTEUR DE SURVEILLANCE
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR2/AG/PN Subdivision licences PN et examens théoriques (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR2/AG/PN
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	01/07/15
Renseignement complémentaire :	BOUNIOL, Franck - 01 69 57 74 50 franck.bouniol@aviation-civile.gouv.fr LUNEAU, Michèle - 01 69 57 74 58 michele.luneau@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "licences PN" selon les modalités précisées par arrêté du 28 mars 2012.
Personne remplacée :	ARNAUD, Franciane

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Instruire les demandes d'autorisations administratives
Etablir les titres aéronautiques sollicités

informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation)
délivre les licences et titres aéronautiques,
examine la documentation fournie par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'autorisation administrative sollicitée (agrément, certificat, homologation, approbation, autorisation),
propose la décision relative à l'autorisation administrative sollicitée,
assure la gestion des examens théoriques et supplée la gestionnaire en titre dans cette activité

Profil - Qualification :

Réglementation relative au domaine concerné
connaissance de l'exploitation des fournisseurs de formation ou des opérateurs soumis à des obligations
Anglais écrit et oral
Outils bureautiques

Faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions,
Savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décision dans des délais limités,

Esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
Aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
Disponibilité et aptitude à travailler en équipe
Savoir rédiger des rapports

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-Chargé de projet gestion des identités
Poste offert aux :	TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SSIM SSIM/COLLAB/MOASD Pôle maîtrise d'ouvrage des systèmes distribués (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*SSIM/COLLAB/MOASD
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Chef de projet maîtrise d'ouvrage d'information
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	PAVET, Didier - 01.69.84.61.56 didier.pavet@aviation-civile.gouv.fr PEZZETTA, Isabelle - 01.69.84.60.28 isabelle.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE DE PROJET « gestion des identités »

Au sein du SSIM (DSI), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Application Collaborative » est chargé, en qualité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre de l'étude, du développement, de la maintenance et de la coordination des projets des applications et systèmes à l'usage de l'ensemble des agents de la DGAC et en coordination avec les directions et services de la DGAC. Il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des applications collaboratives (portail d'entreprise la gestion de cycle de vie de l'information) et des systèmes distribués (annuaires, messagerie) Le pôle « maîtrise d'ouvrage des systèmes distribués » est chargé de la messagerie AMELIA et de l'annuaire d'entreprise ANGELIQUE et des annuaires locaux d'identification

Tâches :

Sous l'autorité du chef du pôle « des systèmes distribués », le chargé de projet :

- gère les activités d'organisation, de recueil et de définition des besoins relatifs à l'identification, la gestion des droits et l'authentification des personnes ayant accès au SIGP.

Les systèmes couverts regroupent : l'annuaire d'entreprise Angélique, les annuaires locaux d'authentification sur les systèmes de gestion des ressources (Novell, Active Directory, samba...), le futur méta-système de coordination de tous les annuaires (IAM)

A ce titre il :

- pilote et valide des études de faisabilité, de réingénierie des processus, d'organisation du travail
- est le garant de la pertinence et de l'opportunité du développement du projet
- gère les projets et les ressources associées : coût, délais, qualité, atteinte des résultats, sécurité
- met en place et anime l'équipe projet (organisation du travail)
- rédige les cahiers de charges
- Communique sur le projet, gère la conduite du changement et la formation des utilisateurs
- Organise la recette fonctionnelle
- Conçoit et suit le déploiement

Profil - Qualification :

- Coordonner, animer, organiser
- Travailler en équipe, déléguer, rendre compte
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources
- Proposer des solutions
- Faire preuve de sens relationnel

Connaissances :

- Processus de développement et des méthodes de formalisation des besoins métiers
- Méthode et conduite de projet,
- Ingénierie des processus
- Droit des systèmes d'information
- Sécurité des systèmes d'information
- Marchés publics

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SG/SDP/MGPEEEC EXPERT
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	SG SG/SDP/MGPEEC Mission GPEEC (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Expert*SG/SDP/MGPEEC
Filière / Métier :	Ressources humaines Chargé des ressources humaines
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	LEFEBVRE-GUILLAUD, SANDRINE - 0158094904
Personne remplacée :	FAUGER, Laure

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

EXPERT chargé d'études au sein de la mission « gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences » de la sous direction des personnels

La Mission GPEEC est chargée, en coordination notamment avec les bureaux de la sous direction des personnels, de mettre en oeuvre, en liaison avec les autres services compétents, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la DGAC. Elle comprend 3 chargés de corps (IPEF, IEEAC, Attachés) ainsi que 5 conseillers mobilité carrière compétents géographiquement et localisés à Aix en Provence, Lyon, Nantes, Paris et Toulouse.

Tâches :

Sous l'autorité du chef de la mission GPEEC, l'agent est plus particulièrement chargé de tâches de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH), à ce titre, il (ou elle) :

- participe aux travaux liés à la démarche métiers de la DGAC (refonte du répertoire DGAC, constitution du référentiel des compétences, liaison avec le bureau de la formation continue pour les impacts formation de la démarche métiers, travaux sur la non discrimination , travaux protocolaires sur les managers experts...);
- réalise les études en matière de GPRH en se basant sur le SIRH et sur le système paie (impact des CAP, pyramides des âges, évolutions qualitatives et quantitatives affectant les métiers, fichiers de suivi des réorganisations de services, statistiques pour alimenter le comité RH (photographie des effectifs DGAC au 1er janvier de l'année et perspectives d'évolution) et renseigner le dossier GPRH de la DGAFP, pour le suivi des indicateurs de performance,)
- est chargé des aspects communication concernant la mission et en particulier de promouvoir l'action des conseillers mobilité carrière ; à ce titre, préparation de documents de publications dématérialisés ou papier
- peut également intervenir en appui du fonctionnement de la mission (travaux préparatoires aux campagnes de mobilité notamment, organisation des réunions de mission, élaboration de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion, alimentation des tableaux de bord?).

Profil - Qualification :

- Intérêt pour les questions de GPRH (GPEEC, formation)
- Connaissance des statuts
- Rigueur, méthode, autonomie et sens de l'organisation
- Capacités d'analyse, d'anticipation et de réactivité
- Discrétion
- Qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe
- Maîtrise des outils bureautiques (Powerpoint, EXCEL bon niveau et ACCESS)

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SGTA/DIR Chargé de projet MOA
Poste offert aux :	IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	SGTA SGTA/DIR Service de gestion des taxes aéroportuaires (AIX EN PROVENCE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Chargé de projet*SGTA/DIR
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Chef de projet maîtrise d'ouvrage d'information
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	SOLER, Christian - 04 42 33 11 11 christian.soler@aviation-civile.gouv.fr SEDANO, Michèle - 04 42 33 11 13 Michele.sedano@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHARGE DE PROJET « MOA DOMAINE APPLICATIONS TAXES ET RECETTES DGAC »

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a créé en 2012, un Guichet Fiscal Unique (GFU) à Aix-en-Provence en regroupant en un seul lieu, la gestion, le contrôle et le recouvrement des 4 taxes aéronautiques :

- . Taxe de l'aviation civile ;
- . Taxe de solidarité sur les billets d'avion ;
- . Taxe d'aéroport ;
- . Taxe sur les nuisances sonores aériennes.

Les activités de gestion et de contrôle de ces taxes sont exercées par le SGTA (service à compétence nationale rattaché au Secrétariat Général (SG) de la DGAC) et celles du recouvrement, par l'agence comptable secondaire d'Aix-en-Provence (rattachée à l'agence comptable principale).

Pour assurer dans les meilleures conditions les missions fiscales qui lui ont été confiées, la DGAC a lancé une démarche d'amélioration de ces outils, impliquant une réingénierie complète des processus informatiques actuellement utilisés.

Ce projet regroupe l'ensemble des fonctions des applications "métier" dans un outil unique et modernisé.

Cette démarche relative aux outils « métier » doit être complétée par la construction d'outils de téléprocédures qui seront proposés aux usagers. Elle vise la refonte complète de la télédéclaration, en matière de taxes aéronautiques, la création de la téléfacturation pour les redevances et la création d'un service de télépaiement pour les taxes aéronautiques et redevances.

Pour ces dernières, seules sont concernées les redevances de surveillance et de contrôle (RSC) et la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne (RSTCA), à l'exclusion de la Redevance de Route.

Sous l'autorité du chef du SGTA, le chargé de projet est responsable de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'informations du SIF dans le domaine des taxes et recettes :

A ce titre, le chargé de projet :

- maintient à jour la description des processus métiers liés à la gestion des taxes et recettes de la DGAC ;
- formalise les besoins d'informatisation de ces processus, d'évolution des applications financières concernées et précise les règles de gestion, de droits d'accès détaillés et les contraintes particulières de sécurité ;
- participe à la définition des spécifications générales et détaillées ;
- participe à l'analyse des solutions par rapport à l'expression des besoins et aide au choix des scénarios ;
- assure le pilotage et la coordination des activités des différents acteurs des projets ;
- valide les dossiers et solutions présentées par la maîtrise d'oeuvre des applications financières concernées ;
- prépare les tests fonctionnels : définition de la stratégie de tests, jeux de tests, réalisation de cahiers de recette fonctionnelle,...
- participe aux recettes fonctionnelles et prononce la validation et la réception des solutions ;
- assure la production de la documentation utilisateurs ;

- maintient à jour le référentiel clients et pilote les chantiers de mise en qualité des données financières relevant du domaine des taxes et des recettes ;
- participe au choix de l'équipement matériel des utilisateurs ;
- assure la maîtrise d'usage des applications relevant du domaine des taxes et des recettes ;
- définit et pilote les actions de la conduite du changement via notamment un plan de communication et de formation..

En collaboration avec la DSI :

- pilote la mise en place des livraisons en recette et en production des applications touchant les taxes ;
- propose des paramétrages ou des corrections de données ;
- participe aux réunions de spécifications du domaine recette du SIF ;
- organise les recettes des modifications du SIF pour le domaine recette ;
- assure le support pour le domaine recette du SIF ;
- assure le support pour les interfaces SIF et les applications taxes.

Profil - Qualification :

Savoir-faire :

- Coordonner, animer, organiser ;
- Travailler en équipe et/ou en réseau, déléguer, rendre compte ;
- Piloter un projet stratégique, planifier des délais et des ressources ;
- Savoir négocier, proposer des décisions ;
- Faire preuve de sens relationnel ;
- Savoir paramétrer et effectuer des développements spécifiques dans le respect des normes ou standards applicables sous différents modules de SAP ;
- Savoir développer sous SQL des requêtes de sélection, de mise à jour ;
- Savoir mener un audit fonctionnel ou technique sur les applications taxes ou le SIF ;
- Participer ou réaliser des projets de reprise de données.

Connaissances :

- Méthode et conduite de projet ;
- Processus de développement et des méthodes de formalisation des besoins métiers ;
- Connaissances techniques en informatique de gestion et d'information ;
- Connaissances fonctionnelles et techniques des différentes applications taxes existantes ;
- Connaissance du progiciel SAP : en particulier les modules recette et budget et connaître les points d'intégration avec les autres modules (comptabilités financière et analytique) ;
- Connaissance des bases de données relationnelles telles qu'ORACLE ou POSTGRE ;
- Sécurité des systèmes d'information ;
- Marchés publics.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/ENV/PAQS - CHEF DE PROGRAMME
Poste offert aux :	ATTAAC IEEAC TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DSNA DSNA/ENV/PAQS Division plan d'action, qualité de service et communication (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Chef de programme*DSNA/ENV/PAQS
Filière / Métier :	Economie et développement durable Chargé de l'évaluation environnementale des activités de navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	CHAPEAU, Laurent - 01 58 09 49 18 laurent.chapeau@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	HERVY, Alexandra

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DE PROGRAMME en charge de la communication environnementale de la DSNA.
En lien avec le cabinet de la DSNA et le cabinet de la DGAC et sous l'arbitrage du chef de division DSNA/ME/PAQSC et du chef de mission DSNA/ME, l'agent a pour missions de participer à la définition de la politique de communication environnementale de la DSNA, mener des actions d'information et de communication vers les élus, les riverains et le grand public, permettre la déclinaison du concept "collaborative environment management" sur les principaux aéroports français, suivre les projets environnementaux liés à la navigation aérienne au niveau du FABEC et au niveau européen.

Tâches :

- Aide au développement du concept "collaborative environment management" sur les principaux aéroports français,
- Suit les activités liées à l'environnement réalisées avec nos partenaires du FABEC,
- Suit les projets environnementaux liés à la navigation aérienne au niveau européen,
- S'assure de la tenue à jour des informations communiquées à travers le site internet de la DGAC, dans l'espace dédié aux aspects "navigation aérienne et environnement",
- Conçoit des documents de communication sur l'environnement (fascicules et divers supports de présentation),
- Prépare et met à jour, en tant que de besoin, tout document d'information sur le trafic aérien à destination des associations de riverains et du grand public.
- Participe en tant que de besoin aux rencontres et réunions publiques,
- Assure le recrutement et le suivi de vacataires ICNA dans les maisons de l'environnement d'Aéroports de Paris à Orly et à Roissy,
- Anime en tant que de besoin, des actions de formation et de sensibilisation sur l'environnement.

Les activités du poste s'inscrivent dans le cadre du système de management intégré de la DSNA.

Profil - Qualification :

- Expertise de la navigation aérienne,
- Communication écrite et orale,
- Maîtrise de l'anglais écrit et oral,
- Connaissances juridiques,
- Maîtrise des outils bureautique (word, excel, powerpoint),
- Qualités relationnelles,
- Qualités rédactionnelles,
- Sens de la pédagogie,
- Esprit d'initiative, autonomie.

Formation d'intégration : notions de base en acoustique, bruit et gêne, politique environnementale de la DGAC.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSNA/SARSAT Spécialiste Exploitation FMCC
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSNA DSNA/PLAN/SAR/SARSA Entité SARSAT Toulouse (TOULOUSE CEDEX 9)
Fonction / Poste :	1 Spécialiste exploitation*DSNA/PLAN/SAR/SARSA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Assistant technique navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	THIRY, Olivier - 01 58 09 46 01 olivier.thiry@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MOREAU, Thierry

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

SPECIALISTE EXPLOITATION faisant fonction d'Adjoint au chef du Centre de Contrôle et de Mission Français (FMCC) COSPAS-SARSAT.

Le FMCC est implanté au sein du C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales) situé à Toulouse.

Le Spécialiste Exploitation faisant fonction d'Adjoint au chef du FMCC, sous la responsabilité hiérarchique du chef du FMCC, participe à la gestion et à l'animation des équipes (opérationnelle et technique) du centre.

En l'absence du chef du FMCC, son adjoint est en charge d'exercer les fonctions de chef de centre et d'assumer les responsabilités liées à la fonction.

LA MISSION DU FMCC

COSPAS-SARSAT est une organisation intergouvernementale fondée en 1982 qui a pour objectif de fournir aux organismes de recherche et de sauvetage, de façon gratuite et non discriminatoire, des alertes de détresses et des données de localisation obtenues à partir de balises émettant un signal sur la fréquence 406MhZ.

Le Centre de Contrôle et de Mission COSPAS-SARSAT Français est l'un des trente centres opérationnels constituant le segment sol de l'organisation COSPAS-SARSAT. Il est en outre centre nodal de l'une des six régions COSPAS-SARSAT, en charge de la coordination de l'action de cinq MCC (Mission Control Centre) de la région « Centrale ».

Exploité conjointement par la Direction des Services de Navigation Aérien (DSNA) et la Direction des Affaires Maritimes (DAM), bénéficiant par ailleurs du support et de l'expertise technique du C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales), le FMCC est responsable de la réception des données issues des balises de détresse 406 MHz et de leur distribution aux centres de recherche et de sauvetages mondiaux via le réseau COSPAS-SARSAT. Cette distribution s'effectue conformément à des procédures internationales et locales, selon des logiques géographiques et nationales.

Au titre de ses fonctions, le Spécialiste Exploitation, en poste sur le Centre Spatial de Toulouse (CST) du C.N.E.S. faisant fonction d'Adjoint au chef du Centre de Contrôle et de Mission Français (FMCC) de COSPAS-SARSAT, est chargé de la mise en oeuvre de l'exploitation opérationnelle du service.

A ce titre, il est particulièrement en charge de :

1. La partie Opérationnelle

- La supervision du travail effectué par les techniciens d'exploitation de la société soustraitante, qui au titre du marché public pour l'exploitation des données d'alerte COSPASSARSAT, assurent la veille opérationnelle au sein du FMCC ;
- La représentation de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au sein du FMCC ;
- La participation, en tant qu'expert opérationnel et adjoint au chef du MCC Nodal de la région Centrale, aux réunions nationales et internationales de l'organisation ;
- La supervision des actions entreprises sur le Registre Français des Balises de Détresse (RFBD), notamment le suivi des enregistrements et des évolutions de la base de données.

2. L'entretien des relations

- Le suivi des relations avec les points de contact SAR étrangers, dont la zone de responsabilité est incluse dans la zone de service du FMCC, ainsi qu'avec les partenaires opérationnels nationaux, notamment les points de contact SAR aéronautique, maritimes et terrestres français (CROSS & RCC) ;
- Le suivi des relations avec les utilisateurs du système COSPAS-SARSAT : particuliers, armements, compagnies aériennes, administrations, industriels et commerciaux ;

3. Les visites

- La réalisation des visites du FMCC au profit d'un public de cadres et de techniciens du milieu aéronautique, spatial et maritime.

Profil - Qualification :

COMPÉTENCES

- Avoir de bonnes connaissances du contexte opérationnel;
- Disposer de notions techniques, notamment en matière de radiocommunication, de réseau, d'informatique opérationnelle et de spatial ;
- Bonnes notions d'anglais ;
- Qualité rédactionnel.

- Bonne capacité d'adaptation ;
- Capacité de travail en autonomie ;
- Bonnes qualités relationnelles (représentation, nombreux contacts avec les autorités Françaises et étrangères) ;
- Rigueur.

REGLES D'AFFECTION DES SPECIALISTES

Les agents qui entrent dans la filière des Spécialistes sont nommés « Spécialiste en formation ».

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Spécialistes sont nommés :

- « Spécialiste en formation » pour les Spécialistes ;
- « Spécialiste » pour les Spécialistes confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne-hiver 2014

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SNAsRP BNIA LE BOURGET Chef
Poste offert aux :	TSEEAC - 2ème qualification recommandée
Affectation :	SNAS/RP LFPB/CA/BNIA Organisme CDG-LB - CA Le Bourget - BNIA (LE BOURGET)
Fonction / Poste :	1 Chef BNIA*LFPB/CA/BNIA
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre opérationnel navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	RICQ, Sylvain - 01 48 62 53 00 sylvain.ricq@aviation-civile.gouv.fr FAUCHEUX, Jean-Pierre - 01 48 62 53 02 jean-pierre.facheux@aviation-civile.gouv

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 19/12/14

Date limite de modification des candidatures : 26/12/14

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :

Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

CHEF DU BUREAU NATIONAL D'INFORMATION AERONAUTIQUE

Le titulaire du poste est chargé d'encadrer les personnels du BNI et d'assurer la coordination du travail à effectuer pour rendre le service d'information aéronautique avant le vol au profit de l'ensemble des usagers de la région

- Assure la formation initiale et continue des agents
- Met à jour de l'information aéronautique
- Elabore et met à jour le manuel d'exploitation et le manuel de formation
- Est le correspondant des usagers et de l'exploitant aéroportuaire sur les aspects « Gestion Sol »
- Peut participer à différents GT
- Procède à la notification d'évènements
- Met en oeuvre les actions préventives et correctives concernant le BRIA
- Participe aux procédures de retour d'expérience de son domaine
- Participe à la mise en oeuvre de la réorganisation des BRIA
- Recueille sur l'aéroport du Bourget les informations relatives aux alertes ;
- Peut être amené à effectuer des missions sur l'aire de manoeuvre au profit du service.

Dans le domaine de la gestion de la sécurité :

- il notifie les événements relatifs à la sécurité dont il a connaissance,
- il prend en compte les résultats et les préconisations issus du REX.

Profil - Qualification :

Compétences

Techniques de base :

- Connaissance de la réglementation de la circulation aérienne
- Connaissance du fonctionnement opérationnel d'un aéroport
- Connaissance des systèmes et équipements du BRIA.
- Fourniture de l'information aéronautique
- Le CAUTRA et son environnement

Qualités requises :

- Se montrer disponible face à des sollicitations fréquentes.
- Sens de la communication avec les usagers.
- Qualités d'intégration dans une équipe

Formation d'intégration :

- Stage CANARI et SSI
- Stage sûreté aéroportuaire
- Permis de circulation sur l'aire de manoeuvre